This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

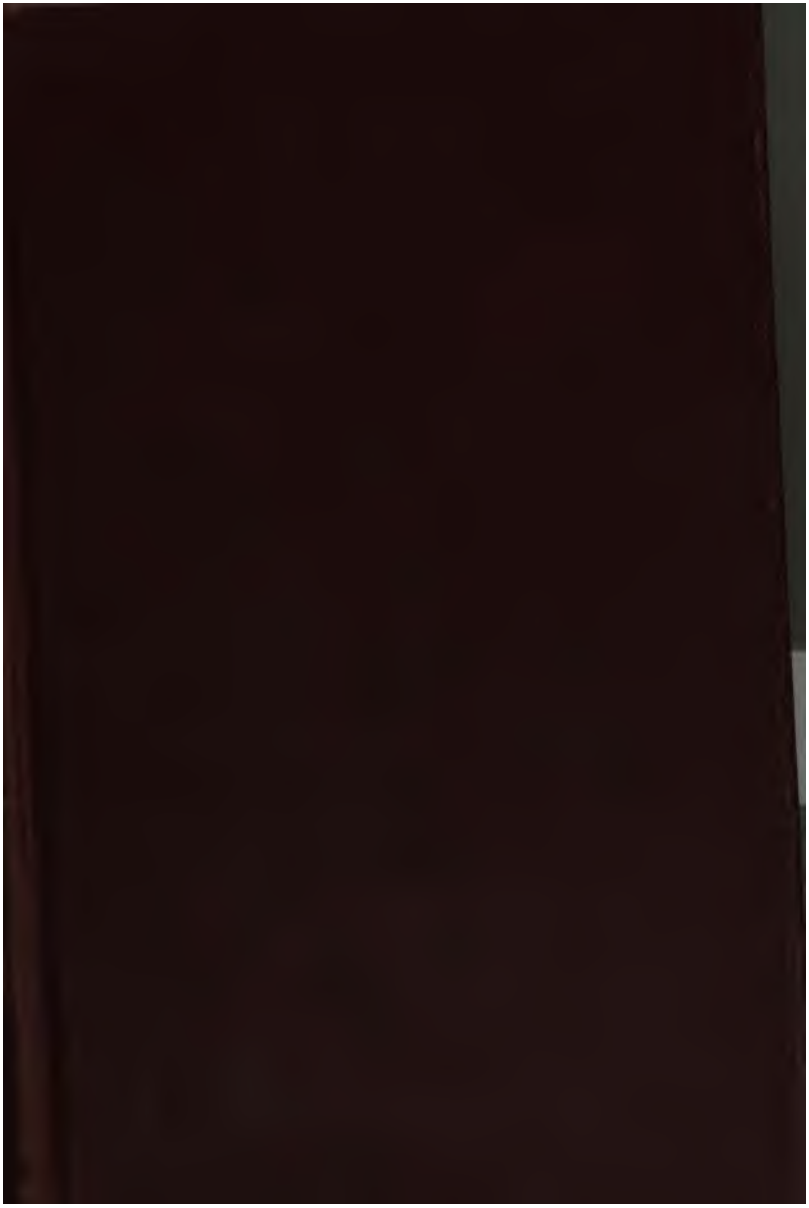

Hr 132.1.5

INSIGNIA ACADEMIAE HARVARDIANAE
VE
RI
TAS
The Gift of
Mary Bryant Brandegee
in Memory of
William Fletcher Wel
HARVARD COLLEGE LIBR

MÉMOIRES

DU

MARQUIS D'ARGENSON

Bibliothèque algérienne

Imprimé par E. THUN
avec les caractères

MÉMOIRES

ET JOURNAL INÉDIT

DU MARQUIS

D'ARGENSON

Ministre des affaires étrangères sous Louis XV

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

par

M. LE MARQUIS D'ARGENSON

TOME I

A PARIS
Chez P. JANNET, Libraire

MDCCCLVII

Fr 1321.1.5

(5 vols)

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Les mémoires du marquis d'Argenson ont paru en 1825, dans la collection Baudouin des *Mémoires sur la révolution françoise*. Ils obtinrent à cette époque une certaine approbation d'estime et de curiosité; des lecteurs attentifs, des historiens consciencieux (nous citerons Sismondi, et M. de Tocqueville, père de l'académicien), y crurent trouver des lumières sur l'histoire du milieu du règne de Louis XV, époque où les renseignemens contemporains sont, sinon rares, du moins trop souvent suspects et hasardés.

Depuis lors, sans avoir cessé d'être consultés avec fruit, ces mémoires ont été sévèrement critiqués, non précisément sous le rapport de l'authenticité des faits, mais sous celui de la rédaction de certains passages, où l'on a voulu voir une retouche et un remaniement de la part de l'éditeur. Ce reproche, grave s'il étoit fondé, mérite quelques explications dont c'est ici la place naturelle.

Il existe dans un dépôt public, la bibliothèque du Louvre, de volumineux dossiers renfermant, dans le cours de plus de vingt années de sa vie, les pensées quotidiennes et les notes fugitives du marquis d'Argenson. Il semble avoir pris plaisir à y consigner ses moindres imaginations, les mouvemens symptomatiques de son cerveau, les fluctuations de son esprit, les rêveries passagères de son âme. C'est une confession journalière, écrite avec toute franchise, parlant de ses pensées beaucoup plus que de ses actes, dont il est à peine fait mention.

Enfin ces masses d'écritures, ce fouillis, s'il est permis de se servir de cette expression vulgaire, constituent des fragmens plus ou moins suivis, souvent dépareillés, d'un journal dans lequel il a pris soin de rapporter les événemens dont il étoit témoin, ou qu'il apprenoit par la notoriété, et en même temps les observations que ces événemens lui suggéroient.

Ce n'est donc point un journal de cour comme ceux de Dangeau et de Luynes (le marquis d'Argenson ne la visitoit que rarement). Ce ne sont point à proprement parler des mémoires; il ne s'est point donné la peine de les rédiger et de les formuler. Ce sont des matériaux jetés au hasard et au courant de la plume, n'ayant de connexité entre eux que leur date, et la suite des faits auxquels ils se rattachent.

Pourtant il faut faire exception pour ce qui tient à ses théories d'économie sociale, dont il affectionnoit le développement, pour ses plans de réformation, qu'il ne désespéroit pas de voir adopter, au moins partiellement; comme aussi pour ce qui se rapporte aux négociations qui marquèrent son ministère, à l'égard desquelles il tenoit à se disculper de certaines imputations adressées à l'habileté de sa diplomatie. Mais encore ici l'état fragmentaire dans lequel ces documens *nous sont parvenus* nuit au complément satisfaisant qu'ils pourroient avoir.

Comment ces écrits destinés à lui seul, non pas même à ses amis, mais tout au plus après lui à ses parens les plus proches, sont-ils tombés en la possession de l'État? Comment ont-ils été arrachés à sa descendance, et livrés à la curiosité du public studieux ou frivole qui fréquente les bibliothèques? Ce n'a pu être que par l'effet des révolutions qui ont bouleversé tant d'existences et de fortunes.

Les manuscrits du marquis d'Argenson furent saisis, pendant la terreur, au nombre des papiers de M. le duc de Luxembourg, émigré. M. de Luxembourg, encore vivant, petit-fils du marquis de Paulmy par sa mère, devoit être le dépositaire de ces mystères d'intimité, réservés avec soin par son grand-père lorsqu'il céda sa belle bibliothèque à M. le comte d'Artois. Ceci explique

encore pourquoi ils se trouvent à la bibliothèque du Louvre, plutôt qu'à celle de l'Arsenal, qui seroit le lieu de convenance.

Ces manuscrits, mentionnés dès 1788 dans l'édition des *Loisirs d'un ministre* publiée à Bruxelles, servirent au général Grimoard, lors de la publication des lettres de Bolingbroke, et à M. de Flassan dans son Histoire de la diplomatie, où cet auteur rapporte en détail la négociation de Turin.

Nous les avions consultés nous-même[1], lors de la première publication de ces mémoires; mais nous n'avions point aspiré à en faire connoître l'intégrité, ni l'ensemble. Ceux qui sont venus depuis n'ont point été arrêtés par les mêmes scrupules. Il est vrai que ce n'est pas non plus l'intégrité qui a été recherchée; on s'est borné, ce qui étoit facile, à en tirer au hasard un certain nombre de phrases incorrectes et décousues, de traits malsonnans ou de locutions bizarres. Sans trop insister sur ce sujet, ni surtout prendre le public pour confident de plaintes aussi ridicules que superflues, nous nous bornerons à dire que tout abrégé fait à la légère sera nécessairement informe et trompeur.

Ce n'est qu'au moyen d'une lecture suivie, attentive et achevée, que l'on peut reconnoître

1. Grâce à l'obligeance extrême de feu M. Valery, conservateur de la bibliothèque du Louvre.

en quoi ce qu'il y a de hasardé en certaines assertions s'élucide par ce qui précède ou ce qui vient plus tard; ce qu'il y a de paradoxal et d'outré se rachète par les conclusions plus judicieuses qui en découlent; enfin certaines propositions contradictoires en apparence sont ramenées à l'unité de vues par la comparaison et la succession des idées.

Sans prétendre excuser ni interpréter d'une manière absolue des paroles dites en volant, et fixées à l'échappée par un procédé assez approchant de la fiction de Rabelais, bornons-nous à citer, parmi les oppositions les plus choquantes, celles qui suivent :

1° Les parlemens vigoureusement attaqués et vigoureusement défendus tour à tour, parce qu'un certain plan dominant de libéralisme que s'étoit forgé l'auteur est tantôt justifié, tantôt contrarié, par la marche de ces institutions jadis si puissantes.

2° Le clergé amèrement décrié dans son intolérance, puis soutenu avec une chaleur d'âme et une éloquence presque égale à celle de Sieyès, quand il s'agit de la défense de ses biens et de la conservation de ses priviléges (mis en péril par le garde des sceaux Machault).

3° L'union des deux sexes traitée trop souvent avec une légèreté et un laisser-aller sans pareils, quand ailleurs l'auteur se prononce si bien pour

la constance dans les affections, et l'institution du mariage contre laquelle il s'élève par boutades, supposant dans son esprit l'épithète d'indissoluble et sans possibilité de divorce, comme dans la Bruyère on supplée *faux* chaque fois qu'il s'agit de dévots.

4. De plus, la famille de l'auteur, son frère, et même son fils, objets de sarcasmes réitérés, quand son attachement pour eux étoit notoire, et pour ainsi dire proverbial. Mais, ne rencontrant pas entre eux et lui cette conformité de plans, de vues et de sentimens qu'il eût souhaitée, son mécontentement s'exhale en censures amères contre leur administration et leur conduite.

5. Une autre remarque à faire dans la lecture de ces étonnans manuscrits, c'est que rien n'y revient aussi fréquemment que les préceptes les plus sages d'économie ou *œconomie*, adressés à l'État comme aux particuliers. Or il est constant que l'auteur les pratiqua si peu lui-même, qu'à sa mort ses biens devinrent en majeure partie la proie de ses créanciers. « *J'ai trouvé les papiers de mon père en bon ordre, au contraire de ses affaires* », écrit M. de Paulmy à son oncle. Nous dirons, nous, qu'il y régnoit à peu près le même désordre. Mais l'État a pris depuis le soin de les réunir, de les relier précieusement et de les répertorier, ce dont on doit lui savoir beaucoup de gré !

Certainement il faut une attention soutenue pour pouvoir réunir en un même faisceau les membres épars de ce génie abrupt, pour rallier en un cours suivi les cascades multipliées de cet esprit, juste pourtant dans ses bizarreries, et conséquent dans ses aberrations apparentes.

Absolument parlant, pour que le public fût vraiment juge, il faudroit qu'il lui fût possible de tout connoître; pour que l'indiscrétion fût justifiée, il faudroit qu'elle fût achevée. Si l'on veut juger de l'ensemble *d'un tableau, il ne suffit pas* de tirer *négligemment un seul coin du rideau* qui *le couvre*, ni d'y percer quelques jours au hasard. Faire ici tout ce qu'on a fait, et si laborieusement, pour Saint-Simon, seroit une tâche effrayante, en raison de l'étendue des manuscrits et des lacunes qu'ils présentent. Peut-être auroit-on alors un autre Saint-Simon, fort différent, il est vrai, du premier, mais non moins coloré, et surtout non moins inégal; souvent aussi rude et aussi pénétrant; inférieur toutefois, non comme penseur, mais comme rôle joué, comme homme social vivant et agissant au milieu du siècle qu'il raconte. Il y aura toujours cette différence essentielle, que le marquis d'Argenson n'écrit que pour lui. Saint-Simon a devant soi un auditoire absent, mais qu'il devine et auquel il fait appel. Saint-Simon se relit, et n'est incorrect et obscur qu'autant que cela tient à sa nature. Le marquis d'Ar-

genson l'est à la fois par nature, par négligence et par distraction.

Aussi n'en demandons pas trop, et bornons-nous à la publication nécessairement un peu écourtée qui va suivre. Cette fois, afin que la fidélité ne puisse pas faire l'ombre d'un doute, exposons avec franchise le mode suivi pour la rédaction de ces mémoires, beaucoup plus étendus que l'édition de 1825, quoique non différens.

1. Nous prenons pour point de départ l'ouvrage connu depuis longtemps sous le nom de *Loisirs d'un ministre d'État, ou Essais dans le goût de ceux de Montagne;* livre écrit par M. de Paulmy au nom de son père [1], et devant exposer les sentimens de ce dernier sur l'histoire, ainsi que sur la littérature et les arts. Si M. de Paulmy y a mis beaucoup du sien quant à la forme, c'est qu'il s'est permis cette licence; et nul en effet n'étoit mieux placé pour faire connoître les opinions de son père, avec lequel il avoit vécu. Demander une conférence avec les manuscrits de M. de Paulmy seroit peine perdue : il n'en a jamais existé. M. de Paulmy, qui, lui, étoit essentiellement *du métier* [2], et possédoit au suprême degré le don de rédaction facile, dictoit à ses secrétaires

1. Paris, 1785, réimprimés à Liége et Bruxelles, 1787 et 1788. Le titre de *ministre d'État* n'appartient proprement qu'à M. de Paulmy.

2. Expression de Voltaire.

et faisoit imprimer sous ses yeux. Dire qu'il n'a pas trop souvent émoussé les aspérités, délayé les couleurs et terni la netteté originale, seroit dépasser notre pensée. Aussi n'avons-nous eu garde de nous en tenir aux *Loisirs d'un ministre*.

2. Nous avons puisé, et cette fois largement, dans les manuscrits tels qu'ils existent au Louvre, par extraits multipliés, passages nombreux et plus ou moins étendus, de l'immense journal qui les constitue. Ce *journal, plusieurs fois interrompu, s'étend de 1728 ou 1730 jusqu'en 1757*, à la mort de l'auteur. Il s'applique non-seulement aux événemens intérieurs de la cour, ou à des relations privées, mais encore, et en bien majeure partie, à la politique étrangère, qui, d'après le genre de fonctions qu'il avoit occupées, devoit tenir naturellement la plus grande place dans les méditations d'un publiciste.

Du reste, écrit à la hâte et *sans nulle* retouche, à la fin ou au commencement de chaque journée, ce journal doit avoir, à défaut d'autre mérite, celui de l'immédiateté. Il ne faut y chercher que l'impression actuelle, et, du reste, ni révision ni méthode. Négligé, sans être jamais sec; diffus, mais jamais fade, véridique d'intention (car, avec cette manière de procéder, on ne sauroit en demander plus), naïf de pensée, rêveur et enthousiaste par accès, louangeur rarement, et presque

toujours humoriste et dénigrant, il fourmille de faits racontés à la hâte, d'idées brusquées plutôt qu'exposées avec suite, en même temps que de confusion et de répétitions perpétuelles.

Notre intention, en publiant ces extraits, est de donner une idée, incomplète sans cesser d'être vraie, de ce que peuvent être ces matériaux informes, de ce que ce journal renferme, en bien comme en mal, de ses qualités comme de ses défauts. Si nous, qui sommes intéressé en premier, ne nous formalisons pas de cette publicité, pourquoi d'autres en prendroient-ils ombrage? Cette publicité, d'ailleurs, n'a point dépendu de nous, et, survenant sans l'avoir provoquée, mieux vaut l'accepter telle qu'elle est et non autre, plutôt que, par le temps qui court, elle fût défectueuse, travestie ou falsifiée.

S'il y a culpabilité, elle réside dans la force majeure, dans la violence des révolutions qui ont amené la dépossession des papiers de famille, plus encore dans cette vaine curiosité des temps, que nous appelions ailleurs la *promiscuité du siècle* (Lettre à M. Sainte-Beuve); dans cette violation des secrets privés, et, ce qui est plus grave, car c'est un symptôme social, dans celle des secrets d'État, que l'ancienne monarchie n'eût jamais tolérée.

Mais ici, le marquis d'Argenson, chagrin, prolixe et frondeur, fut avant tout un homme

d'honneur et de probité. A défaut de la garantie des lois, on a, avec lui, celle de son cœur. On peut être honnête homme et écrire pour soi seul des erreurs, homme d'esprit et rêver bien des sottises et des pauvretés. Cependant il y a toujours ici cette restriction : quelque avant que l'on pénètre en son âme, on n'y rencontre rien où l'honneur ait à péricliter. Philosophe pratique en même temps que théoricien hasardé, il aima sincèrement Dieu, son Roi, sa patrie; avant tout il aima l'*Humanité*, les siens aussi, quoi qu'il en veuille faire accroire. Le cœur perce à travers cette enveloppe d'humeur et de causticité. Des sentimens généreux, des pensées nobles et élevées, ne requièrent point l'habit de cour, et se reconnoissent sous l'accoutrement le plus casanier.

Au surplus, ce que nous disons des incohérences et des drôleries du journal, moins nombreuses toutefois que les rabâchages, a infiniment moins d'application à la partie sérieuse et travaillée qui s'applique au ministère et aux attributions politiques de l'auteur (ambassade de Portugal, conseil d'État, Académies). Cette portion des manuscrits, par les causes sus-énoncées, est mieux élaborée. Malheureusement, aussi, c'est elle qui offre le plus de vides, et dont la conservation est la plus incomplète.

3. Pour reproduire les *Écrits politiques* du

marquis d'Argenson, la tâche seroit facile, car les uns ont été imprimés, les autres destinés à l'être, ou du moins à être communiqués par copies. Ainsi, il est aisé de collationner le manuscrit des *Considérations* avec les éditions, exactes au fond, mais plus ou moins incorrectes par la forme, qui ont été publiées en Hollande.

4. Les originaux des lettres qui font partie du volume de 1825 appartiennent à nos archives propres, et sont tout-à-fait indépendans des manuscrits du Louvre. Quelques-unes de ces lettres sont précieuses, en ce qu'elles font connoître les relations véritables qui existèrent entre le marquis d'Argenson et son frère, durant toute leur vie.

Pour plus de sécurité pour le lecteur, nous avons pris soin de distinguer clairement la partie des mémoires tirée des *Loisirs d'un ministre* de celle extraite des manuscrits du Louvre. Ces précautions minutieuses n'ont rien à nos yeux de puéril, ni de superflu. La vérité, la pureté, l'authenticité, sont des vertus nécessaires à l'histoire. Elles le sont plus encore en des mémoires, qui, sans ces qualités, ne seroient que des romans sans valeur, et qui perdent tout leur prix du moment qu'ils sont altérés, fraudés et surchargés. Ils participent de cette sorte de chasteté qui ne doit pas même être soupçonnée. Du moment qu'ils ont été adultérés, ils ne de-

viennent pas seulement in. .s, mais perfides, menteurs et dangereux. Il est facile, avec quelque imagination, de se faire dramatiste, conteur agréable et ingénieux. Si le vrai n'a pas toujours l'attrait de la fiction, il a du moins ce mérite, qui lui est particulier, de ne pouvoir être inventé. Quelque habile que soit un artiste, il ne saura jamais *deviner*. La nature est trop féconde en types variés pour qu'un portrait tracé d'imagination ait jamais été ressemblant. Il y a en cela de quoi désespérer les *romanciers les plus ingénieux et les plus hardis*.

Il est entendu que nous ne parlons que de *vérité relative*, de ce que l'auteur, au point de vue où il s'étoit placé, tenoit pour vrai quand il manioit la plume. Sans doute il ne voit que sous le coloris de ses passions, sous le reflet de ses sentimens fugitifs et instantanés. La vérité de l'histoire est définitive et absolue, comme doit être le jugement de l'avenir. Celle des mémoires réside, avant tout, dans l'impression du moment, l'à-propos et l'individualité.

Un dernier mot sur la conservation exceptionnelle de ces manuscrits. Lors de l'encombrement des papiers d'émigrés, ils furent sur le point d'être brûlés ou lacérés, comme tant d'autres. Ce qui les sauva, fut un rapport du citoyen *Lenoble*, archi-

viste, faisant valoir leur importance, mais surtout leur application aux projets d'affranchissement de l'Italie que nourrissoit alors le Directoire. C'étoit peu de temps avant l'expédition du général Bonaparte. Le Directoire les fit immédiatement transférer dans ses archives, devenues depuis la bibliothèque du conseil d'État.

NOTICE

SUR LA VIE, LE MINISTÈRE ET LES ÉCRITS

DU MARQUIS

D'ARGENSON

Ministre des affaires étrangères sous Louis XV [1]

RENÉ-LOUIS DE VOYER, MARQUIS D'ARGENSON, naquit le 18 octobre 1694. Il étoit fils aîné de Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police au Châtelet de Paris, charge qu'il exerça durant vingt et un ans des règnes de Louis XIV et de Louis XV, garde des sceaux sous la régence du duc d'Orléans, de 1718 jusqu'en juin 1720.

Pendant cette longue carrière, le garde des sceaux d'Argenson (né en 1652, mort le 8 mai 1721) se fit remarquer par la surveillance active

1. Édition de 1825.

puissamment à réparer le désordre dans lequel les dernières années de Louis XIV avoient plongé la fortune publique. Il montra dans ces diverses places une activité incroyable : « Il ne connois-» soit point, à l'égard du travail, la distinction » des jours et des nuits. Il donnoit ses audiences » dès trois heures du matin, et dictoit, à trois ou » quatre secrétaires à la fois, des lettres dont » chacune étoit un modèle de précision et de » clarté [1]. »

Cependant, lorsque l'abus des ressources véritables que présentoit le système de Law eut amené un discrédit que le garde des sceaux s'étoit efforcé inutilement de prévenir, M. d'Argenson fut sacrifié au mécontentement public, et ceux dont l'extravagance avoit le plus contribué au désordre demeurèrent en place. Il ne survécut que peu de mois à sa retraite.

Exécuteur des volontés d'un prince auquel l'univers ne contesta point de son vivant le nom de *Grand*, instrument d'un pouvoir qu'entouroit encore le prestige de tous les genres de gloire, le garde des sceaux d'Argenson consacra tous ses soins à l'affermissement de l'autorité monarchique. Mais déjà l'expérience avoit enseigné à juger avant d'admirer, à penser avant de servir. Participant à la tendance des esprits éclairés du nouveau siècle, ses deux fils, que leur naissance

1. Fontenelle.

et leur position portoient aux plus hauts rangs de la magistrature, prirent part aux progrès de la philosophie et des lumières, durant la première moitié du XVIIIe siècle. Sous ce point de vue, il est difficile de pouvoir isoler l'une de l'autre la carrière politique des deux frères.

Le comte d'Argenson (Marc-Pierre), né le 16 août 1696, avoit devancé son frère aîné dans les charges publiques. Intendant de Touraine en 1721, conseiller d'État le 28 janvier 1724[1], il concourut à la rédaction de ces belles ordonnances de législation *civile qui ont fondé la réputation* du chancelier d'Aguesseau. En 1741, il fut nommé à l'intendance de Paris, et, le 25 août 1742, admis au conseil des ministres comme adjoint au cardinal de Tencin, que le premier ministre Fleury paroissoit s'être désigné pour successeur. Enfin, le 1er janvier de l'année 1743, le comte d'Argenson entra au ministère de la guerre, en remplacement du marquis de Breteuil, dont la mort subite, arrivée à Issy, presque sous les yeux du cardinal de Fleury, fit tant d'impression sur l'esprit de ce vieux ministre qu'il n'y survécut lui-même que peu de jours[2].

1. Il fut reçu en 1726 de l'Académie des Sciences, et en 1749 de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

2. Le cardinal de Fleury mourut à Issy, le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans et sept mois.

Le cardinal de Tencin demeura au conseil jusqu'en 1751, mais n'exerçant qu'une influence secondaire. Retiré dans son diocèse de Lyon, il y mourut en 1758.

Ce moment rappelle de douloureux souvenirs. On étoit au milieu de cette guerre de succession d'Autriche, si follement engagée par une cabale de cour habile à profiter et de la crédulité d'un vieillard, et de l'insouciance d'un jeune monarque, et de l'ardeur d'une nation trop aisée à séduire par l'appât de la gloire. Cent mille soldats françois venoient de périr sous le canon de Prague et les neiges d'Egra. Les économies accumulées en quinze années d'une administration pacifique avoient été gaspillées en dix-huit mois. Devenu tout à coup aussi prodigue de sa renommée que des trésors de l'État, le cardinal de Fleury avoit consenti à mettre en jeu une réputation de soixante années de prudence, de probité, de modération, dans la ridicule illusion d'être plus qu'un Richelieu, et de régenter l'Europe comme il gouvernoit son royal élève. Celui qui, peu auparavant, médiateur respecté de toutes les puissances, avoit, par un chef-d'œuvre de politique, sauvé la Turquie d'une invasion russe, fait restituer au Croissant les conquêtes du prince Eugène, et déconcerté les projets du comte de Munich pour l'affranchissement de la Grèce, n'avoit pas éprouvé lui-même de scrupule en manquant à des engagemens solennels, et en voulant attenter aux droits de la légitimité la plus certaine [1].

1. La pragmatique sanction qui assuroit l'héritage d'Au-

Souillant sa pourpre et ses cheveux blancs par une témérité qui n'eût pas été pardonnable à la jeunesse, Fleury s'étoit obstiné à régner jusqu'au dernier période d'une vie presque éteinte, et, presque hors d'état de bouger de son lit, croyoit diriger avec une tête de quatre-vingt-dix ans des armées éloignées de trois cents lieues, et à la conduite desquelles toute sa vie l'avoit rendu étranger. Une jalousie puérile lui avoit fait congédier le meilleur conseiller dont sa raison affoiblie eût pu s'aider en des instans aussi critiques [1]. Enfin, jamais scène plus digne des pinceaux de la comédie n'avoit produit d'aussi sanglantes catastrophes. Marie-Thérèse, vengée, par le dévouement des Hongrois et l'assistance de l'Angleterre, des humiliations que lui préparoit le cabinet de Versailles, avoit recouvré tous ses États héréditaires, à l'exception de la Silésie. Privé de son propre patrimoine, notre allié l'empereur Charles Albert, étoit réduit à solliciter chaque jour la charité du cardinal de Fleury *pour éviter de mourir de faim* (telles étoient les expressions de ses dépêches). Enivrées de leurs succès et gorgées de nos dépouilles, massacrant

triche à François de Lorraine, gendre de l'empereur Charles VI, avoit été garantie par la France au traité de Vienne, en 1735.

1. Germain-Louis de Chauvelin, né en 1685, garde des sceaux, vice-chancelier de France, ministre des affaires étrangères en août 1727, exilé le 20 février 1737.

les prisonniers sur le champ de bataille et les blessés dans les hôpitaux, des nuées de *Talpaches*, de *Cravates* et de *Pandours*, se répandoient en Alsace et en Lorraine, et jetoient l'épouvante jusque dans la Bourgogne et la Franche-Comté. Leur général, le féroce Mentzel, invitoit à la soumission les habitans de ces provinces, en menaçant dans ses proclamations quiconque seroit pris les armes à la main de le faire pendre, après l'avoir forcé à se couper, de ses propres mains, le nez et les oreilles. (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*)

La cour de Vienne comptoit si bien sur ces nouvelles conquêtes, qu'elle offroit le royaume de *Bourgogne* à l'empereur Bavarois, s'il vouloit renoncer à ses États héréditaires et se détacher de l'alliance françoise. Belle-Isle, Broglie, Noailles, Maillebois, luttant inutilement contre la mauvaise fortune, rejetant l'un sur l'autre la cause de leurs revers, ramenoient successivement, à travers mille obstacles, les foibles débris de ces armées qui avoient dû changer la face de l'Europe. Sur cent vingt mille François qui avoient envahi l'Allemagne en 1741, trente-cinq mille à peine traversèrent le Rhin, deux années plus tard, dans un complet dénûment. Appauvrissement, désertion, découragement universel, perspective d'une dissolution imminente, tels étoient les présens que le cardinal de Fleury léguoit à son pays pour prix d'une trop longue confiance dans la sagesse de sa politique.

Mais l'abattement ne sauroit être de durée chez les François. Les années 1744 et 1745 montrèrent tout ce que peut une nation héroïque. L'armée, que l'on croyoit anéantie, reparut comme par enchantement. Un général enfant adoptif de la France[1], auquel celle-ci n'ose reprocher ni sa naissance ni sa patrie, la commandoit. Louis XV lui-même sembla sortir de son apathie, et, sacrifiant aux dangers de l'État quelques mois de son repos, se rendit au camp, accompagné de son conseil, de ses courtisans, de ses valets. *La duchesse de Chateauroux*, nouvelle Agnès Sorel, en carrosse doré traîné par huit chevaux, parut au quartier-général. Abandonnant à ses généraux les soins du commandement, le roi fit plus par sa seule présence que leurs plus savantes manœuvres. Ce fut à qui se feroit tuer avec plus de grâce pour mériter un regard; et le monarque le moins familier à l'art militaire ramena la victoire sous des drapeaux qu'elle n'a jamais fuis qu'à regret.

Les deux frères d'Argenson furent en partie les moteurs de ce grand réveil de la France : « C'étoit à eux, dit M. de Lacretelle[2], qu'il étoit » réservé de réparer les maux causés par l'esprit » vague et le caractère turbulent des deux frères » de Belle-Isle. »

1. Le maréchal de Saxe.
2. *Histoire du* XVIIIe *siècle.*

Le ministre de la guerre avoit accompagné Louis XV à la prise de Menin, Ypres, Furnes et Fribourg en Brisgau. Lui-même avoit hâté la reddition de cette dernière place, grâce à un stratagème heureux. On accorda comme une faveur à la garnison de la ville de se retirer dans les forts, où les provisions manquant pour un si grand nombre de troupes, elles ne tardèrent pas à être reduites par la famine. Ce fut au retour du roi à Versailles, le 18 novembre de la même année, que son frère, le marquis d'Argenson, fut nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Il étoit âgé de cinquante ans; sa carrière avoit eu jusque là peu d'éclat. Plus homme de cabinet qu'homme du monde, plus réfléchi que brillant, plus philosophe que courtisan, il avoit consacré ses loisirs à des études persévérantes. Conseiller au parlement en 1716, en 1720 il étoit entré au conseil d'État (le 6 novembre), et avoit été nommé, la même année, intendant du Hainaut et Cambrésis, en résidence à Maubeuge. Ce fut pendant la durée de son intendance qu'eut lieu le congrès de Cambrai (1722-1725), réunion diplomatique ayant pour objet de consolider le traité d'Utrecht, mais dissoute sans résultat, par le renvoi de l'infante destinée pour épouse à Louis XV.

La présence du marquis d'Argenson au congrès de Cambrai contribua puissamment à le mettre au courant des ressorts cachés de la politique.

De retour à Paris, en 1724, sa charge l'obligeoit à assister au conseil des parties, pour le jugement des affaires contentieuses. Possesseur d'une vaste bibliothèque déjà réunie par son père, il se livroit à la composition d'opuscules politiques et littéraires, dont une foible partie seulement étoit destinée à la publicité, de son vivant ou après sa mort.

Nous avons déjà parlé de M. de Chauvelin, homme d'un grand savoir, d'un esprit capable des plus hautes conceptions, auquel le cardinal de Fleury dut *l'éclat des premières années* de son ministère, et qu'il ne récompensa que par l'ingratitude et l'exil. Une amitié que n'altéra point le changement de fortune unissoit M. d'Argenson au garde des sceaux Chauvelin. Ce fut à la suggestion du garde des sceaux que M. d'Argenson fut désigné pour l'ambassade de Portugal, mission aussi importante que délicate par les avantages qu'en devoit tirer la France, si l'on parvenoit à soustraire ce royaume à la tyrannie mercantile de l'Angleterre. L'exil de M. de Chauvelin, l'attachement prononcé que lui conservoit M. d'Argenson (attachement que l'on qualifioit à la cour du terme injurieux de *chauvelinisme*), arrêtèrent le départ du nouvel ambassadeur, qui

1. M. d'Argenson avoit épousé, dès avant son intendance, Madeleine Meliand, fille de M. Meliand, intendant de Flandre et conseiller d'État. Il eut de ce mariage un fils (M. de Paulmy), et une fille mariée au comte de Maillebois.

en fut pour une grande partie de ses frais, et pour ses travaux préparatoires sur l'objet de cette mission. M. de Chavigny partit à sa place, au mois de mars 1740.

Depuis lors, le marquis d'Argenson avoit repris ces douces occupations auxquelles il trouvoit tant de charmes [1]; non cependant qu'il ne se sentît parfois aiguillonné du désir de mettre en œuvre les spéculations de bien public que la méditation lui avoit suggérées. Mais voici de quelle nature étoit son ambition : « Il y a aujourd'hui, » disoit-il, un métier où il y a prodigieusement à » gagner, car personne ne s'en avise. C'est celui » d'être parfaitement honnête homme; qu'on joi- » gne à cela une grande application, qui amène » nécessairement quelque intelligence, et il est » impossible que, de degré en degré, l'on ne » soit recherché pour les premières places. Soyons » capables, c'est le moyen de nous rendre néces- » saires, etc. » Le moyen étoit peu suivi; aussi la surprise fut-elle générale à la cour lorsque l'on vit nommer à un poste éminent et envié un homme si peu assidu dans les salons de Versailles.

Il y avoit six mois que le ministère des affaires

1. Le 23 mai 1744, M. d'Argenson fut nommé conseiller au conseil royal *des finances et des dépêches*, titre à peu près honorifique, mais accordé presque toujours à l'ancienneté. Il n'y avoit jamais que deux membres du conseil qui en fussent revêtus, et la charge étoit à vie. Le marquis d'Argenson en fut pourtant privé à sa sortie du ministère.

étrangères étoit vacant, depuis le renvoi de M. Amelot [1], que la duchesse de Chateauroux avoit pris en aversion, parce qu'il étoit bègue. (Voltaire.)

« De toutes les parties du gouvernement [2], » c'étoit la seule dont Louis XV semblât toujours » s'occuper avec quelque attrait; mais il en fai- » soit le travail si négligemment qu'il fut souvent » obligé d'appeler à son aide Chavigny, homme » habile en diplomatie. La correspondance de » Louis XV avec Frédéric, roi de Prusse, fit » sentir à ce prince les inconvéniens de conduire » les négociations sans intermédiaire. Frédéric » savoit s'y prévaloir du besoin que l'on avoit » de ses armes et de la gloire qu'il avoit acquise. » Louis étoit piqué du ton que prenoit ce mo- » narque, dont la puissance étoit si inférieure à » la sienne. »

Ce fut pour parer à ces inconvéniens que M. d'Argenson fut élevé à des honneurs auxquels l'appeloient ses connoissances acquises, et aussi l'habileté que déployoit son frère dans le département qui lui étoit confié. Le choix de Louis XV s'étoit d'abord porté sur M. de Villeneuve, revenu depuis peu d'une ambassade à Constantinople, dont il s'étoit acquitté avec

1. Amelot de Chaillou, successeur de M. de Chauvelin aux affaires étrangères, reçut sa démission le 26 avril 1744, mourut en 1749.

2. Lacretelle, *Histoire du* XVIIIe *siècle*.

honneur. Mais celui-ci s'excusa sur son âge de soixante et onze ans, et sur le mauvais état de sa santé. M. d'Argenson, sans avoir rempli lui-même d'ambassade, étoit cependant connu à l'étranger par sa désignation à celle de Lisbonne. Cette mission avoit tellement inquiété les Anglois, que, pendant deux années consécutives, il y eut à la bourse de Londres des paris ouverts pour savoir s'il partiroit ou non.

Il arrivoit au pouvoir avec de grandes pensées, et des plans mûris de longue main pour la grandeur et la prospérité de sa patrie. Les contrariétés qu'il éprouva, l'état désordonné où se trouvoit l'Europe, la jalousie de ses collègues, lui en interdirent l'exécution. C'est à la postérité qu'il les a légués; et ses écrits feroient mieux juger son caractère que les trois années d'un ministère orageux.

Le gouvernement des deux frères s'annonça d'une manière brillante et féconde en événemens [1]. L'année 1745 fut marquée par une des plus belles victoires que la France comptât dans

1. Voici quelle étoit pour lors la composition du conseil des ministres : M. d'Aguesseau, chancelier de France, tenant les sceaux; M. de Maurepas à la marine, d'où il fut renvoyé en 1749; M. Orry, contrôleur général des finances, remplacé peu après, en 1745, par M. de Machault; MM. d'Argenson; M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la maison du roi; Boyer, ancien évêque de Mirepoix, tenant la feuille des bénéfices; le cardinal de Tencin et le maréchal de Noailles, ministres d'État sans attributions.

ses annales, en un temps où il étoit encore possible de les compter. Aujourd'hui même que nos lauriers se sont tant accrus, ils n'ont pu obscurcir le souvenir de Fontenoy (11 mai 1745). Les deux ministres d'Argenson se trouvèrent avec Louis XV à cette journée. M. de Voyer, fils aîné du ministre de la guerre, chargeant la colonne angloise à la tête du régiment de Berri, s'exposa longtemps au milieu de la mêlée, et fut pendant deux heures tenu pour mort par son père. C'eût été le second fils qu'il eût perdu sous les drapeaux, le plus jeune ayant péri deux années auparavant, sur les remparts de Prague [1]. [2] Huit canons anglois pris à cette bataille furent donnés par le roi au comte d'Argenson, en récompense de ses services.

On peut juger de l'ivresse générale qu'inspira la victoire de Fontenoy par ce billet écrit par

1. Lettre de madame du Deffand au président Hénault, 21 juillet 1742. *La mort du petit d'Argenson est affreuse.* Il paroît qu'il fut tué en duel par M. de Clermont Tonnerre. Aussi répandit-on qu'il avoit été tué par la foudre.

2. M. de Voyer (Marc-René), fils aîné du ministre de la guerre, né en 1722, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur de cavalerie, grand bailli de Touraine, commandant en Saintonge et dans le pays d'Aunis, après s'être distingué au service militaire et avoir été blessé en plusieurs rencontres, passa les dernières années de sa vie à sa terre des Ormes, ou dans les soins de son commandement. Il mourut victime de son dévouement, ayant gagné dans les marais de Rochefort, dont il activoit le desséchement, la maladie à laquelle il succomba, le 18 septembre 1782.

Voltaire au ministre des affaires étrangères, à l'instant où elle lui fut annoncée : « Ah! le bel » emploi pour votre historien! Il y a trois cents » ans que les Rois de France n'ont rien fait de » si glorieux. Je suis fou de joie. Bonsoir, Mon- » seigneur. »

La réponse du marquis d'Argenson, écrite sur le champ de bataille, se trouve rapportée dans le *Commentaire sur la vie et les ouvrages de l'auteur de la Henriade.*

Elle contient un des récits les plus fidèles et les plus authentiques des événemens dont il venoit d'être témoin. Elle retrace un temps où l'enthousiasme public étoit ravivé pour un monarque dont on oublioit les erreurs passées, en faveur des intentions plus nobles qu'il venoit de manifester; où l'intérêt général se portoit vers le dauphin, qui, par sa bonne grâce et quelques symptômes de bravoure, s'étoit acquis une popularité dont, s'il faut en croire des mémoires contemporains, son père lui-même ne tarda pas à devenir jaloux. Au milieu de ces sentimens qui caractérisent le temps où il écrivoit, on reconnoît aussi dans le récit du marquis d'Argenson les émotions d'une âme qui répugne à prendre part à ces sanglans divertissemens des rois, dont l'idée de gloire ne peut entièrement déguiser à ses yeux l'affreuse nudité. Le voici :

« Monsieur l'historien, vous avez dû appren-

» dre dès mercredi au soir la nouvelle dont vous
» me félicitez tant. Un page partit du champ de
» bataille le mardi à deux heures et demie.
» pour porter les lettres; j'apprends qu'il arriva
» le mercredi à cinq heures du soir à Versailles.
» Ce fut un beau spectacle que de voir le roi et
» le dauphin écrire sur un tambour, entourés de
» vainqueurs et de vaincus, morts, mourans et
» prisonniers. Voici des anecdotes que j'ai remar-
» quées : J'eus l'honneur de rencontrer le roi
» dimanche, tout près du champ de bataille.
» J'arrivois de Paris au quartier de *Chin.* J'appris
» que le roi étoit à la promenade. Je demandai
» un cheval; je joignis Sa Majesté près d'un
» lieu d'où l'on voyoit le camp des ennemis.
» J'appris pour la première fois de Sa Majesté de
» quoi il s'agissoit tout à l'heure, à ce qu'on
» croyoit. Jamais je n'ai vu d'homme si gai de
» cette aventure qu'étoit le maître. Nous discu-
» tâmes justement ce point que vous tranchez en
» quatre lignes : quels de nos rois avoient gagné
» les dernières *batailles royales?* Je vous assure
» que le courage ne faisoit point de tort au juge-
» ment, ni le jugement à la mémoire. De là, on
» alla coucher sur la paille. Il n'y eut pas de nuit
» de bal plus gaie; jamais tant de bons mots.
» On dormit tout le temps qui ne fut pas coupé
» par des courriers, des *Grassins* [1] et des aides

1. Arquebusiers commandés par M. de Grassin.

» de camp. Le roi chanta une chanson qui a beau-
» coup de couplets, et qui est fort drôle. Pour le
» dauphin, il étoit à la bataille comme à une chasse
» de lièvre, et disoit presque : « Quoi! n'est-ce
» que cela ? » Un boulet de canon donna dans la
» boue et crotta un homme près du roi. Nos
» maîtres rioient de bon cœur du barbouillé. Un
» palefrenier de mon frère a été blessé à la tête,
» d'une balle de mousquet. Ce domestique étoit
» derrière la compagnie.

» Le vrai, le sûr, le non flatteur, c'est que
» c'est le roi qui a gagné lui-même la bataille,
» par sa volonté, par sa fermeté. Vous aurez des
» relations et des détails; vous saurez qu'il y a
» eu une heure terrible, où nous vîmes le second
» tome de Dettingue. Nos François humiliés de-
» vant cette fermeté angloise, leur feu roulant
» qui ressembloit à l'enfer, que j'avoue qui rend
» stupides les spectateurs les plus oisifs. Alors on
» désespéra de la république. Quelques-uns de
» nos généraux qui ont plus de courage de cœur
» que d'esprit donnèrent des conseils fort pru-
» dens. On envoya des ordres jusqu'à Lille; on
» doubla la garde du roi, on fit emballer; et à
» cela le roi se moqua de tout et se porta de la
» gauche au centre, demanda le corps de réserve
» et le brave Lowendhal; mais on n'en eut pas
» besoin. Un faux corps de réserve donna. C'étoit
» la même cavalerie qui avoit d'abord donné
» inutilement, la maison du roi, les carabiniers,

» ce qui restoit tranquille des gardes françoi-
» ses, des Irlandois, excellens surtout quand ils
» marchent contre des Anglois et Hanovriens.
» Votre ami M. de Richelieu est un vrai Bayard.
» C'est lui qui a donné le conseil, et qui l'a exé-
» cuté, de marcher à l'ennemi comme des chas-
» seurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle,
» la main baissée, le bras raccourci; maîtres,
» valets, officiers, cavaliers, infanterie, tout en-
» semble. Cette vivacité françoise dont on parle
» tant, rien ne lui résiste; ce fut l'affaire de dix
» minutes que de gagner la bataille avec cette
» botte secrète. Les gros bataillons anglois tour-
» nèrent le dos, et, pour vous le faire court,
» on en a tué quatorze mille. Il est vrai que le
» canon a eu l'honneur de cette affreuse bouche-
» rie. Jamais tant de canons, ni si gros, n'ont
» tiré à une bataille générale, qu'à celle de Fon-
» tenoy. Il y en avoit cent, Monsieur. Il semble
» que ces pauvres ennemis aient voulu à plaisir
» laisser arriver tout ce qui leur devoit être le
» plus malsain, canon de Douai, gendarmerie,
» mousqueterie. A cette charge dernière, dont
» je vous parlois, n'oubliez pas une anecdote :
» Monseigneur le dauphin, par un mouvement
» naturel, mit l'épée à la main de la plus jolie
» grâce du monde, et vouloit absolument char-
» ger. On le pria de n'en rien faire. Après cela,
» pour vous dire le mal comme le bien, j'ai re-
» marqué une habitude trop tôt acquise, de voir

» tranquillement sur le champ de bataille des » morts nus, des ennemis agonisans, des plaies » fumantes. Pour moi, j'avouerai que le cœur » me manqua, et que j'eus besoin d'un flacon. » J'observai bien nos jeunes héros, je les trouvai » trop indifférens sur cet article; je craignis, pour » la suite d'une longue vie, que le goût vînt à » augmenter pour cette inhumaine curée.

» Le triomphe est la plus belle chose du » monde : les Vive le roi! les chapeaux en l'air » au bout des baïonnettes; les complimens du » maître à ses guerriers; la visite des retranche- » mens, des villages et des redoutes si intactes, » la joie, la gloire, la tendresse! Mais le plan- » cher de tout cela est du sang humain, des » lambeaux de chair humaine. Sur la fin du » triomphe, le roi m'honora d'une conversation » sur la paix. J'ai dépêché des courriers. Le roi » s'est fort amusé hier à la tranchée [1], on a beau- » coup tiré sur lui. Il y est resté trois heures. » Je travaillois dans mon cabinet, qui est ma tran- » chée; car j'avouerai que je suis reculé de mon » courant par toutes ces dissipations. Je trem- » blois de tous les coups que j'entendois tirer. » J'ai été hier voir la tranchée en mon petit par- » ticulier. Cela n'est pas fort curieux de jour. » Pour aujourd'hui, nous aurons un *Te Deum*

1. Tournai se rendit le 23 mai, et la citadelle le 19 juin 1745.

» sous une tente, avec une salve générale de » l'armée, que le roi ira voir du Mont de la » Trinité. Cela sera beau. »

Réponse de Voltaire, du 20 mai 1745.

Vous m'avez écrit, Monseigneur, une lettre telle que Madame de Sévigné l'eût faite, si » elle s'étoit trouvée au milieu d'une bataille. Je » viens de donner bataille aussi, et j'ai eu plus » de peine à chanter la victoire que le roi à la » remporter. M. Bayard de Richelieu vous dira » le reste. Vous verrez que le nom d'*Argenson* » n'est pas oublié [1]. En vérité, vous me rendez » ce nom bien cher; les deux frères le rendent » bien glorieux. Adieu, Monseigneur; j'ai la » fièvre à force d'avoir embouché la trompette. » Je vous adore. »

Ce fut, en effet, d'après la relation du marquis d'Argenson et les renseignemens fournis par plusieurs officiers généraux que Voltaire composa presque immédiatement son *Poëme de Fon-*

1. *D'Argenson, qu'enflammoient les regards de son père,*
La gloire de l'État à tous les siens si chère,
Le danger de son roi, le sang de ses ayeux,
Assaillit par trois fois ce corps audacieux,
Cette masse de feu, qui semble impénétrable.
On l'arrête, il revient ardent, infatigable :
Ainsi qu'aux premiers temps, de leurs coups redoublés,
Les béliers enfonçoient les remparts ébranlés.
(Poëme de FONTENOY.)

[illegible] places [illegible] furent [illegible]. et dix [illegible] espace de dix [illegible] pour ce qui [illegible].

La victoire de Fontenoy [illegible] celles de Raucoux [illegible] et de Lawfeld [illegible] juillet 1747), [illegible] investissement de Maestricht en avril 1748, [illegible] pour effets la soumission complète de la [illegible] hollandaise et Autrichienne. Les sa[illegible] du saxon Maurice et l'intré[illegible] Lowendahl eurent une grande [illegible] ces succès. Mais le nom du ministre qui se[illegible] leurs opérations appartenoit [illegible] à la France. Le comte d'Argenson, [illegible] sur ses talens administratifs à la [illegible] de nos armes, y fit succéder la disci[illegible] à la désertion et la confiance au découragement. [illegible] qui, après avoir recomposé une [illegible] presque dissoute, réussit à réparer chaque [illegible] non moins destructif que les [illegible] à remettre en honneur l'ordre et la subordination, surtout à assigner les rangs [illegible] de l'intrigue et de la fa[illegible] déjà ses vues, se portant sur l'avenir, [illegible] des institutions grandes et dura[illegible]

[illegible] comte d'Argenson s'efforçoit d'inspirer [illegible] goût des monumens utiles. Il le prouva

» par l'établissement d'une école militaire [1], où » furent reçus cinq cents gentilhommes, dont » les parens, dépourvus de biens, étoient morts » au service de l'État, ou s'y étoient distingués. » On approuva un monument dont l'exécution » fut simple et noble comme son objet. Le même » ministre ne cessa de protéger l'établissement » des Invalides. Ce fut pour eux qu'il fit planter » vis à vis de leur hôtel, l'agréable promenade » à laquelle il donna le nom de *Champs-Élysées*, » comme pour inviter ces soldats mutilés à goû- » ter le repos que les fables anciennes ont ima- » giné pour les guerriers illustres. L'édit du 1er » novembre 1750, par lequel il fit instituer une » *Noblesse militaire* acquise de droit à tous ceux » qui parviendroient au grade d'officiers généraux, fut vivement applaudi par la nation, et » les philosophes [2] y virent une heureuse appli- » cation de leurs maximes. »

C'étoit un premier pas vers l'égalité d'avancement, dont le principe choquoit trop les préjugés pour qu'on osât le proclamer ouvertement sous l'ancien régime.

Le corps des *Grenadiers Royaux*, un des plus beaux de l'armée, et qui rendit le plus de ser-

1. Édit de janvier 1751, enregistré au parlement le 22 du même mois.

2. Marmontel publia dans le *Mercure de France* un poëme sur la fondation de l'École militaire, et une épître au roi sur la noblesse accordée aux anciens officiers.

[illegible] même ministre. Ce [illegible] nouvelles re- [illegible] origine avec les [illegible].

[illegible] le comte d'Argen- [illegible] de Paris, à dater de [illegible] à son administra- [illegible]; nous nous bor- [illegible] place Louis XV, la rue [illegible] qui la décorent, monumens [illegible] après la bataille de *Fon-* [illegible] perpétuer le souvenir.

Les compagnies du guet, auparavant si mé- prisées, reçurent sous la même direction une [illegible] un habillement uniforme, et [illegible] maniement des armes.

Enfin, M. d'Argenson s'étoit proposé la sup- pression d'un des abus les plus choquans de l'ancien régime : la propriété et la vénalité des régimens. Le prix en devoit être diminué pro- gressivement à chaque mutation, jusqu'à ce qu'il [illegible].

L'armée, ce sanctuaire de l'aristocratie, étoit en même temps le repaire de toutes les cabales [illegible]. Les gentilshommes de province, humiliés par la noblesse de cour, se [illegible] des dédains que plus tard ils [illegible]. C'étoit en quelque sorte la féo- dalité réclamant l'assistance de la philosophie contre les abus dont elle-même étoit victime.

Aux lumières de son frère aîné le comte d'Argenson joignoit un extérieur moins sévère, et qui le rendoit plus propre à se maintenir à la cour. « *Il savoit*, dit Lacretelle, *plaire sans s'avilir*, » *et cacher des pensées hautes sous des formes lé-* » *gères.* » Doué d'un abord prévenant, d'un esprit orné, d'une conversation spirituelle, d'une figure agréable, enfin d'une souplesse de caractère qui manquoit à son aîné, ce fut, au dire de ses contemporains, l'un des hommes les plus aimables et les plus spirituels du dernier siècle. A la fois ferme et persuasif, laborieux et dissipé, au courant de tous les riens du moment et de tous les grands intérêts de l'État, il sembloit passer sa vie dans la société la plus frivole, et ne finit jamais sa journée sans s'être mis au courant de son travail. Ce fut, de tous les ministres de Louis XV [1], celui pour lequel ce prince montra le plus de goût et d'amitié. Louis XV apprécia ses services, et eut le courage de le maintenir en dépit des favorites, qui redoutoient son influence et la voyoient avec jalousie.

Dès le début de sa carrière ministérielle, lors de la maladie du roi à Metz, en 1744, le comte d'Argenson fut chargé du renvoi de mesdames de Chateauroux et de Lauraguais, et s'en acquitta avec une rigueur qu'elles ne lui pardonnèrent point. La longue rivalité du même ministre et

1. *Correspondance de Grimm*, mars 1769.

de la marquise de Pompadour [1], la résistance qu'il opposa souvent aux volontés de cette femme impérieuse, se terminèrent, quatorze ans plus tard, par une disgrâce non moins éclatante que les dignités dont, pendant si longtemps, il avoit été pourvu.

Cependant le marquis d'Argenson, que nous n'avons un instant perdu de vue, pour nous occuper de son frère, que parce que leur carrière publique étoit commune, partagea les travaux de celui-ci, quoique dans un but différent : car, tandis que l'un s'occupoit à prolonger la guerre, l'autre avoit pour unique ambition de mettre un terme à la lutte qui désoloit la France depuis cinq années.

« *Nous sommes frères et nous sommes amis,* » lui écrivoit le ministre des affaires étrangères,

1. « La haine de madame de Pompadour contre M. d'Ar-
» genson étoit publique. Ses efforts continuels pour le faire
» renvoyer, et son peu de succès dans ce projet, ont dû pa-
» roître une chose extraordinaire. Louis XV, ennuyé de ses
» inutiles tentatives, lui fit dire par madame de Soubise,
» en 1754, qu'il avoit du goût pour ce ministre, et qu'ha-
» bitué à son travail et à ses formes, elle lui feroit plaisir
» de ne plus le tourmenter sur cet objet. Femme, et dissi-
» mulée par une longue habitude de la cour, madame de
» Pompadour fut plus réservée depuis cet avertissement; elle
» n'osa plus attaquer ouvertement M. d'Argenson, et se con-
» tenta de le desservir dans toutes les occasions qui se pré-
» sentèrent. Cette tactique n'est pas nouvelle, et la patience
» dans la haine la fait presque toujours triompher. »
(*Mémoires du baron de Besenval*, tome I, page 208.)

» presqu'à l'instant de sa nomination (2 octobre » 1744), et il n'y a peut-être que le trop d'u- » nion à redouter entre nous; du moins des poli- » tiques scrupuleux pourront craindre cet in- » convénient. Pourtant j'avoue que je me sens » disposé à travailler contre vous de toutes mes » forces, en procurant et entretenant la paix. » J'aimerois à faire jouer à notre patrie le rôle » d'un honnête homme, et je ne souhaite de pou- » voir et d'habileté que pour cela. Je sais même » que vous ne m'en voudrez pas plus de mal, » et que votre charge n'en ira que solidement » mieux. »

Les intentions pacifiques du ministre ne tardèrent pas à être accueillies par le penchant naturel du roi. Déjà las du rôle de héros, Louis XV attendoit impatiemment la jouissance paisible des voluptés que lui promettoit sa nouvelle maîtresse, la marquise de Pompadour. La France entière étoit encore plus avide de repos que son monarque. Ses forces s'épuisoient, ses trophées avoient plus d'éclat que de solidité. Aucune conquête ne pouvoit réparer la ruine du commerce, la privation et le dépérissement des colonies, l'anéantissement de la marine. Telle étoit sur ce point la nullité de nos ressources, qu'en 1747, après le combat naval du Finistère, il ne restoit plus en mer qu'un seul vaisseau de ligne. (Voltaire, *Siècle de Louis XV.*)

Cependant on s'étoit engagé trop avant pour

déposer les armes brusquement, et sans compensation pour de tels sacrifices. Peu de temps après l'entrée du marquis d'Argenson au ministère, mourut l'empereur Bavarois, dont l'alliance n'étoit depuis longtemps qu'une charge pour la France. Cette mort, loin de faire cesser les motifs de discorde, rendit les haines plus envenimées. Elle fut suivie de l'élection de François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et grand-duc de Toscane (le 13 septembre 1745).

Dès lors, nos adversaires ne voulurent se prêter à aucun accommodement. Les Anglois s'enrichissoient chaque année des dépouilles de nos colonies, des galions que l'Espagne ne frétoit que pour devenir leur proie. L'Autriche, peu soucieuse de l'occupation momentanée de la Belgique, portoit ses vues ambitieuses sur l'Italie.

La Hollande, serrée de près par nos armes, dont tous les soldats, au nombre de trente-cinq mille, avoient été nos prisonniers de guerre, devoit partager l'impatience de la France pour l'ouverture des négociations. Ce fut en elle que le marquis d'Argenson fonda tout son espoir. A ces dispositions se joignoit une affection secrète, depuis longtemps conçue, pour le gouvernement fédéral des Provinces-Unies. C'étoit celui de toute l'Europe qui sympathisoit le mieux avec les principes d'une sage liberté, qu'il chérissoit. C'est ce qui faisoit dire à Voltaire, dans une

lettre qu'il lui adressoit de la Haye (8 août 1743) : « Ce gouvernement-ci vous plairoit *infiniment*. » Il est tout municipal : c'est ce que vous aimez. » — « Les Hollandois veulent la paix sincèrement » et de bonne foi », écrivoit le marquis d'Argenson à l'abbé de Vauréal[1]. « Les raisonnables » *gagnent* les peureux. Les stathoudériens en- » ragés rongent leurs plaies. Les intérêts de l'ar- » gent augmentent, et pendant ce temps nous » approchons de leurs frontières. Les Hollandois » veulent la paix, et seront au moins d'excellens » ambassadeurs près de l'Angleterre pour la né- » gocier..... Donnez-moi donc, ajoutoit-il » *dans une autre lettre*, quelque proposition que » je puisse mettre sous les yeux des bons Hol- » landois, mais quelque chose où l'honnête ne » soit pas blessé par l'utile. Croyez que, s'il est » jamais permis de proposer et que cette propo- » sition soit extravagante, ce sera une nouvelle » déclaration de guerre ; et si l'on montroit de » la modération, je ne désespérerois pas d'une » paix très-prochaine. »

Après diverses tentatives, sur lesquelles nous ne nous appesantirons point, mais que firent

1. Le long ministère du cardinal de Fleury avoit peuplé la diplomatie de prélats. L'abbé Louis de *Guérapin de Vauréal*, évêque de Rennes, avoit une belle figure, de la distinction dans les manières, et beaucoup de succès dans le monde. Il fut reçu en 1749 de l'Académie françoise, et mourut en 1758.

échouer les prétentions excessives de l'Espagne, s'ouvrit, en septembre 1746, le *congrès de Bréda*. M. de Puysieux, plénipotentiaire françois, s'y rendit le premier; M. de Wassenaer y représenta la Hollande, le comte de Sandwich l'Angleterre; l'impératrice d'Autriche n'y eut aucun fondé de pouvoirs, et l'Espagne, qui ne voyoit qu'avec défiance ces tentatives de pacification, y députa M. de Macannas, avec ordre de troubler les négociations, plutôt que d'y prendre part. « La paix », écrivoit M. d'Argenson à l'abbé de Vauréal, « est réellement à conclure » avec nos alliés, avant de la traiter avec nos » ennemis. »

Il y eut un autre motif au peu de succès des conférences de Bréda : ce fut la rigueur avec laquelle on traita les Hollandois. Les négociations entamées n'avoient point interrompu le progrès des armes françoises. Quoique depuis longtemps en état d'hostilité réelle, les Hollandois conservoient leur qualité de neutres. On envahit leur territoire sans déclaration préalable. Cet acte de violence impolitique, auquel le marquis d'Argenson s'étoit longtemps opposé, eut l'effet qu'on auroit dû prévoir.

L'influence angloise prit le dessus; le parti républicain, qui inclinoit vers la paix, céda devant celui des orangistes, et, de même qu'en 1672, lors de l'invasion de Louis XIV, on crut un chef unique indispensable au salut de la répu-

blique. Le drapeau orange fut arboré mai 1747), et le stathoudérat héréditaire, aboli depuis 1702, rétabli aux acclamations universelles d'un peuple séduit par les grandes images et par la vanité monarchique. Le congrès de Bréda fut dissous en juin 1747.

Mais la suite des événemens nous a déjà fait dépasser la durée fugitive de l'administration du marquis d'Argenson. L'année 1745 avoit vu se produire une diversion inespérée, qui faillit changer complétement le sort de la guerre. L'intrépidité d'un jeune prince qui s'étoit risqué presque seul au milieu d'un pays où sa famille étoit proscrite faisoit concevoir de vastes espérances. Charles Édouard avoit mis en jeu l'esprit national des Écossois, attachés à sa famille depuis trois cents ans, et soumis à un peuple pour lequel ils conservoient une antipathie héréditaire. Il avoit vu se grouper autour de lui ces clans à demi-sauvages, dont les mœurs, totalement étrangères à l'Europe, nous sont devenues presque familières, grâce aux récits de leur ingénieux compatriote. L'impétuosité de montagnards demi-nus et armés de bâtons triomphoit de la discipline angloise; une terreur panique les précédoit, et déjà Londres trembloit à la nouvelle de leur approche. L'Europe, attentive, croyoit l'Angleterre destinée à changer de maître.

« On va peut-être avoir un Stuart pour roi en » Écosse et en Angleterre », écrivoit le marquis

d'Argenson à l'abbé de Vauréal; « il sera notre » obligé et notre intime. Mais savez-vous, Mon» sieur, que ce sera en cette conjoncture qu'il » faudra plus de sagesse dans la paix, et un plan » plus modéré? Songez que ce sera un prince » sans biens, sans domaines, et fort endetté, re» devant surtout beaucoup au malheur de ses » sujets, qui se sont sacrifiés pour sa maison de» puis soixante ans. Voulez-vous qu'il obtienne » encore à la fois de sa nation le sacrifice de sa » religion dominante et des intérêts les plus à » cœur à leur politique? Je dis, Monsieur, que, » si cette révolution arrivoit en Angleterre, et » si l'on ne donnoit pas un plan modéré au nou» veau roi, vous le verriez ou devenir ingrat, » ou chassé de nouveau. »

Deux fois il fut question d'exécuter sur les côtes d'Angleterre un débarquement destiné à seconder le prétendant. La seconde expédition devoit avoir lieu au printemps de l'année 1746. Le duc de Richelieu fut désigné pour la commander, et l'on trouve dans les œuvres de Voltaire (*Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade*) le manifeste qu'il devoit répandre. Mais ce projet n'eut aucune suite, *fort heureusement pour ceux qui l'avoient conçu*, ajoute le même auteur, car il n'avoit guère *d'autre défaut que d'être impossible.*

Réduit à ses propres forces, le prince Édouard vit bientôt la fortune l'abandonner. Défait à Cul-

loden par le duc de Cumberland [illegible] blessé lui-même dans ce combat, [illegible] déguisé, il erra pendant cinq mois dans les rochers et les marais qui bordent la côte septentrionale de l'Écosse. Non moins héroïques par leur fidélité que par leur courage, les habitants de ces contrées protégèrent sa fuite, et pas un ne fut tenté de le trahir. Enfin il réussit à s'embarquer et à regagner la France à travers de nouveaux périls. Sa défaite avoit été le signal de massacres dont le récit fait frémir.

De vastes pays dévastés, des populations entières anéanties, des villages et des châteaux livrés aux flammes avec tous leurs habitants, des pairs du royaume périssant sur l'échafaud, tous les soldats et sous-officiers de l'armée ennemie obligés de tirer au sort afin qu'un sur vingt passât par les armes, telle fut la vengeance atroce des vainqueurs.

Pourtant il ne tint pas à l'humanité de la France, manifestée par son ministre des affaires étrangères, que ces excès ne fussent point commis. Laissons ici parler Voltaire, qui, mieux que qui que ce soit, devoit être informé de ces détails[1] :

« Il y avoit en France plusieurs prisonniers » de guerre anglois, et l'on crut que cette con- » sidération pourroit retenir la vengeance de la » cour d'Angleterre, et prévenir l'effusion du sang

1. *Siècle de Louis XV.*

» Le marquis d'Argenson, ministre des affaires » étrangères, s'adressa à l'ambassadeur des Pro- » vinces-Unies, M. Vanhoey [1], comme à un mé- » diateur. Ces deux ministres se ressembloient » en un point qui les rendoit différens de presque » tous les hommes d'État : c'est qu'ils mettoient » toujours de la franchise et de l'humanité où » les autres n'emploient guère que la politique. » L'ambassadeur Vanhoey écrivit donc une longue » lettre au duc de Newcastle, secrétaire d'État » d'Angleterre.

» ..... Mais ses exhortations à la clémence ne » produisirent point l'effet qu'on en espéroit. Elles » choquèrent le roi d'Angleterre, au lieu de l'a- » doucir..... Les états généraux eux-mêmes ré- » primandèrent vivement leur ambassadeur, et » lui ordonnèrent de faire excuse au duc de New- » castle, et de réparer sa faute. L'ambassadeur, » convaincu qu'il n'en avoit point fait, obéit, et » écrivit que, s'il avoit manqué, c'étoit un mal- » heur inséparable de la condition humaine. Il

1. M. *Vanhoey*, ambassadeur de la république de Hollande près la cour de France, et neveu des de Witt, résida encore longtemps à Paris après le commencement des hostilités. Il étoit intimement lié avec le cardinal de Fleury. L'on a même accusé ce prélat de s'être trop laisser aller aux pacifiques conseils du Hollandois, qui, flattant ses goûts d'économie, le dissuada constamment de toute dépense appliquée à la restauration de notre marine. D'ailleurs, Vanhoey appartenoit au parti républicain ou pacifique, en opposition à la faction guerrière ou orangiste.

» pouvoit avoir manqué aux lois de la politique, » mais non à celles de l'humanité. »

Cependant le ministère françois ne s'en étoit pas tenu à de stériles remontrances. Sur la proposition du marquis d'Argenson, on arrêta un grand nombre d'Anglois qui se trouvoient en France sans passeports. De ce nombre étoit lord Morton, parent d'un secrétaire d'État d'Angleterre, qui voyageoit, disoit-il, pour sa santé, mais qui fut violemment soupçonné d'avoir noué des intelligences à Lorient pour livrer ce port aux Anglois, lors du débarquement qu'ils firent sur les côtes de Bretagne. Lord Morton fut enfermé à la Bastille, et subit plusieurs interrogatoires. Si la crainte de justes représailles ne put sauver la vie à tous les malheureux proscrits Écossois, du moins le ministre des affaires étrangères avoit-il tenté pour y parvenir ce qui étoit en son pouvoir.

Une négociation d'une autre importance [1] dans la balance Européenne l'occupoit dans ce même temps. Il s'agissoit, suivant son expression, de la formation d'une *république italienne*, ou, pour mieux dire, d'une confédération de tous les États d'Italie, dans le but de repousser les Autrichiens et d'y rendre leur retour impossible. On lira avec intérêt, dans la suite de ces mémoires, les vicissitudes qu'éprouva ce projet, dont l'influence pouvoit devenir immense sur

1. Fin de l'année 1745.

les destinées du monde civilisé. L'Italie secouoit pour jamais le joug antipathique des Allemands, et la France libératrice retiroit d'éminens avantages de cet affranchissement. C'étoit une première tentative pour faire intervenir les affections et les sympathies des peuples dans les calculs de la politique, qui, pour la plupart du temps, professe à leur égard une si froide indifférence.

Sans anticiper sur le récit qu'en donne l'auteur lui-même, nous croyons devoir entrer dans quelques détails propres à jeter un plus grand jour sur cette affaire peu connue, mais qui n'a rien perdu jusqu'à ce jour de son importance.

Le plan conçu par le marquis d'Argenson n'étoit rien moins qu'inexécutable. Nos armes étoient victorieuses sur presque tous les points. La république de Gênes étoit notre alliée depuis le traité d'Aranjuez de l'année 1745. Le duc de Modène, gendre du régent, et don Carlos, fils de Philippe V, roi des Deux-Siciles, tenoient à la France par les liens du sang. Le pape et les Vénitiens étoient neutres. Une armée espagnole et françoise de quatre-vingt-dix mille hommes, sous les ordres du comte de Gages et du maréchal de Maillebois, occupoit Parme, Plaisance, le Montferrat, Pavie, Tortone, et presque tout le Milanois, à l'exception du château de Milan. La Toscane et une petite partie de la Lombardie étoient les seules provinces que l'Autriche eût con-

servées en Italie. Mais elle avoit pour allié le roi de Sardaigne, qui, au terme du traité de Worms (2 septembre 1743), s'étoit engagé à entretenir trente-cinq mille hommes de troupes, moyennant une solde annuelle de deux cent mille livres sterling, fournie par l'Angleterre. Cette alliance lui avoit coûté cher. La Savoie et le comté de Nice étoient demeurés aux François à la suite des succès remportés par le prince de Conti dans les défilés des Alpes (1744). Maillebois, après avoir battu les troupes sardes à Bassignano (27 septembre 1745), occupoit une grande partie du Piémont, et la citadelle d'Alexandrie, serrée de près, étoit sur le point de se rendre.

En de telles conjonctures, il eût été d'autant plus utile de détacher le roi de Sardaigne de la coalition ennemie, que la France venoit de perdre un de ses alliés les plus précieux. Le roi de Prusse, après avoir porté la guerre jusqu'au cœur de la monarchie autrichienne, et avoir remporté par lui-même cinq victoires signalées, venoit de conclure un traité de paix particulier avec Marie-Thérèse [1]. Peu auparavant, des motifs de religion autant que de politique avoient fait rejeter les offres du pacha turc comte de Bonneval, qui se faisoit fort de décider la Porte Ottomane à déclarer la guerre à l'Autriche, et à envahir la Hongrie. On jugea déplacé de la part

1. Traité de Dresde, 25 décembre 1745.

du roi très-chrétien de rechercher l'alliance d'une puissance infidèle [1]. Unie aux troupes sardes, et devenue maîtresse des Alpes, notre armée se fût trouvée en possession de toute l'Italie; nous y eussions dicté des lois, et rien ne se fût opposé à l'accomplissement du plan fédéral formé par le marquis d'Argenson. Le roi y avoit souscrit avec un empressement si extraordinaire, que M. d'Argenson écrivoit: « *Sa Majesté va, sur ce point, plus loin et plus vite que moi.* » Effectivement, Louis XV en avoit la prompte réussite tellement à cœur, qu'il autorisa son ministre à entamer sur-le-champ la négociation avec le roi de Sardaigne, sans en faire part à un seul de ses collègues. Bien plus, il lui prescrivit de traiter au nom du roi d'Espagne et des autres alliés de la France, sans les en prévenir, et comme si l'on n'eût pu douter de leur consentement à tout ce qui seroit arrêté.

Après diverses ouvertures faites d'abord à Paris, près de M. de Montgardin, chargé d'affaires de la famille de Savoie-Carignan, puis à Turin même, par M. de Champeaux, résident de France à Genève, déguisé sous le nom d'*abbé Rousset*, des articles préliminaires furent signés conjointement, le 26 décembre 1745.

Il fut stipulé (art. 3) qu'à l'avenir nulle puissance étrangère à l'Italie, pas même la France,

1. *Mémoires de Noailles*, tome 6, page 126.

n'y pourroit posséder, sous aucun titre, de domaine quelconque; qu'aucune puissance étrangère n'y pourroit entrer, sous quelque prétexte que ce pût être; que les Autrichiens en seroient expulsés totalement et à jamais. La Toscane leur eût aussi été enlevée; elle eût passé au prince Charles de Lorraine, frère de l'Empereur, et à ses descendans, avec exclusion perpétuelle de la lignée impériale.

On accordoit au roi de Sardaigne (art. 2) un agrandissement considérable aux dépens de la Lombardie, sur laquelle il avoit aussi réclamé précédemment d'anciens droits.

Les républiques de Gênes et de Venise recevoient pareillement, aux dépens des possessions autrichiennes, un accroissement proportionné de territoire. Enfin, l'infant Don Philippe, dont l'établissement en Italie étoit un des objets de la guerre, avoit Parme, Plaisance, Tortone, Voghera, Crémone, etc., c'est-à-dire un territoire presque double de celui qui lui échut depuis par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais, comme nous allons voir, cette part étoit bien loin de suffire aux prétentions de sa mère. Une autre circonstance fit changer subitement les dispositions du roi de Sardaigne : ce fut l'approche d'une forte armée autrichienne, commandée par le prince de Lichtenstein.

Le comte de Maillebois, gendre du marquis d'Argenson, étoit arrivé à Rivoli, chargé des

instructions de son beau-père pour la conclusion définitive du traité d'alliance avec la Sardaigne. Il lui fallut revenir précipitamment sur ses pas, et son retour en France fit cesser le mystère dont jusqu'alors les négociations avoient été enveloppées.

Le roi de Sardaigne, pour rassurer ses anciens alliés contre tout soupçon d'intelligence avec la France, crut devoir faire une démonstration d'hostilités. Le 6 mars 1746, neuf bataillons françois furent surpris dans Asti et faits prisonniers de guerre, au moment où toute l'armée croyoit à la conclusion de l'armistice. La citadelle d'Alexandrie se trouva débloquée, et l'armée françoise perdit une grande partie de ses avantages.

Voici, d'autre part, ce qui s'étoit passé dans nos relations avec l'Espagne. Le 16 janvier, au moment du départ de M. de Maillebois, Louis XV avoit écrit de sa propre main à Philippe V, pour le prévenir du point où en étoient les choses, et de sa ferme résolution, dans le cas où l'Espagne n'accéderoit pas au traité proposé, de songer uniquement à la défense de son royaume et au soulagement de ses peuples, *plutôt que de se ruiner en sacrifices inutiles pour l'établissement des Infans en Italie*. Il terminoit en ne donnant à l'Espagne qu'un délai de deux jours pour prendre son parti.

A la réception de ce courrier, la reine d'Espagne se crut outragée; elle ne respira que haine

et vengeance contre les conseillers du roi de France. L'histoire fait assez connoître cette *Élisabeth Farnèse*, seconde femme de Philippe V; on sait à quel point cette princesse, abusant de son crédit sur un époux superstitieux, infirme et maniaque, parvint à troubler l'Europe entière pour satisfaire sa propre vanité. La guerre de 1733 avoit eu pour objet de procurer le trône de Naples à don Carlos, son fils aîné; à présent il s'agissoit d'*établir* son second fils don Philippe. Dans ce but, les duchés de Parme et de Plaisance, qu'Élisabeth réclamoit comme héritière unique de la maison Farnèse, ne suffisoient pas à ses désirs; elle y vouloit joindre la Lombardie autrichienne, sur laquelle elle ne se croyoit pas moins de droits que le roi de Sardaigne. Pour donner plus de poids à ses prétentions, elle avoit fait épouser à don Philippe la fille aînée de Louis XV. Ses vœux avoient été sanctionnés par le *Pacte de famille* signé à Fontainebleau le 25 octobre 1743. Les rois de France et d'Espagne s'y étoient engagés à ne point traiter l'un sans l'autre, et à ne déposer les armes que lorsque le Milanois et le Mantouan auroient été assurés à l'infant, Parme et Plaisance à la reine Élisabeth. Aussi les Espagnols, à leur entrée dans Milan, s'étoient-ils empressés de proclamer don Philippe roi de Lombardie.

Par le traité de Fontainebleau, Louis XV avoit encore promis de ne point signer de paix

générale que Gibraltar et Port-Mahon ne fussent restitués à l'Espagne. Il est aisé de reconnoître que ce pacte, conclu avec irréflexion, et antérieur de plusieurs mois au ministère du marquis d'Argenson, n'offroit à la France aucune compensation des devoirs ruineux qu'il lui imposoit. « Comment a-t-on pu se flatter », écrivoit le ministre des affaires étrangères à l'abbé de Vauréal (9 février 1746), « de l'exécution entière » du traité de Fontainebleau, qui n'a jamais été » qu'un ouvrage de politique forcée, et le fruit » passager de la colère et de la partialité. Qu'on » se rappelle la triste époque de cette négociation, » notre défaite à Dettingue, notre retraite de » Bavière et de toute l'Allemagne, le retour de » l'empereur Charles à Francfort, enfin la néces- » sité de défendre nos propres frontières, mena- » cées par les armées nombreuses de plusieurs » nations liguées contre nous. C'est dans une si- » tuation aussi déplorable et aussi violente qu'on » fit prendre au roi des engagemens ruineux, et » en pure perte pour lui. »

Cette façon de penser bien connue du ministre avoit violemment indisposé contre lui la reine Élisabeth. La négociation de Sardaigne mit le comble à son dépit : « *On veut nous traiter comme* » *des enfans* », disoit-elle à M. de Vauréal, « *on* » *nous menace du fouet, si nous ne faisons pas ce* » *qu'on veut.* »

Non-seulement M. de Campo Florido, ambas-

sadeur d'Espagne à Paris, fut chargé de présenter à Louis XV les remontrances de la reine, mais le duc de Huescar, grand d'Espagne [1], fut député en ambassade extraordinaire pour réclamer de nouveau l'exécution du pacte de Fontainebleau, et la rupture de toute stipulation contraire; sinon le roi son maître menaçoit aussi de se tenir quitte de ses promesses, et de faire, au besoin, cause commune avec la quadruple alliance contre la France.

La colère d'Élisabeth intimida Louis XV; elle le fit renoncer subitement à ce projet qu'il avoit sincèrement adopté et nourri dans son cœur pendant plus de six mois. Impatient de mettre fin aux reproches de la reine, il lui dépêcha son confident secret, le vieux maréchal de Noailles. Négociateur, courtisan, général d'armée, il y eut peu de vies aussi pleines d'agitations et d'intrigues que la longue carrière de ce maréchal. Doué d'un esprit caustique et de talens variés, une imagination ardente lui présentoit les choses sous mille faces différentes, et, le temps ne pouvant suffire au développement de la plupart de ses plans, il en résultoit dans sa conduite un chaos presque égal à celui de sa tête. Se portant avec une inconcevable rapidité d'un projet à l'autre, ce qui chez lui n'étoit qu'inconstance dut passer plus d'une fois pour noirceur et pour

1. Depuis duc d'Albe et premier ministre du roi Ferdinand VI.

duplicité. On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon* [1] un portrait de ce maréchal dont l'aigreur et la jalousie peuvent avoir exagéré les couleurs; mais il est important de rappeler que depuis longues années il avoit existé entre lui et le marquis d'Argenson une rivalité de famille que diverses circonstances avoient entretenue.

Le maréchal de Noailles avoit été profondément blessé lorsque, en 1718, la présidence du conseil des finances lui fut retirée par le duc d'Orléans, régent du royaume, pour être donnée au garde des sceaux d'Argenson. Le traité de Fontainebleau, auquel on reprochoit au ministre des affaires étrangères de contrevenir, étoit le fruit de la défaite du maréchal à Dettingue, et des négociations par lesquelles il avoit essayé de l'atténuer. Lui confier le maintien de ce traité, c'étoit le charger de sa propre cause. Aussi s'en

1. « Le duc de Noailles a infiniment d'esprit et toutes » sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, » pour des noirceurs longuement excogitées et pourpensées » de toutes ses réflexions pour leur succès. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Adrien-Maurice, maréchal, duc de Noailles, ministre d'État, mort en 1766, à quatre-vingt-huit ans, avoit épousé mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. Ce mariage mit le comble à la fortune des Noailles. Ses mémoires politiques et militaires ont été mis en ordre et publiés par l'abbé Millot; Paris, 1777, six volumes. Mais des manuscrits beaucoup plus étendus sont encore à la Bibliothèque du Louvre.

acquitta-t-il avec un empressement peu déguisé.

Pendant son séjour à Aranjuez, à dater du mois d'avril 1746 jusqu'à la fin de la même année, toutes ses démarches eurent pour but de rejeter sur le marquis d'Argenson le blâme de la négociation de Sardaigne. Il promet à la reine le renvoi de l'homme qui lui a déplu, et stipule le renouvellement du pacte de famille. On assure de nouveau à l'infant don Philippe l'héritage Farnèse, et les deux monarques de France et de Castille conviennent d'unir leurs efforts pour empêcher tout accroissement du territoire piémontois en Italie, et d'exclure à jamais le roi de Sardaigne du Milanois et du Mantouan : car, dans l'alternative, Élisabeth aimoit mieux voir ces provinces entre les mains d'un ennemi déclaré, que reconnoître des prétentions opposées aux siennes.

La manière d'agir du maréchal lui valut, à cette cour, la plus haute faveur. Son second fils, le comte de Noailles, qui l'avoit accompagné dans son ambassade, obtint l'ordre de la Toison d'Or et la grandesse, que son père possédoit déjà. « Toute leur conduite », écrivoit l'évêque de Rennes Vauréal (30 mai 1746), « a été de flatter la » reine et de condamner à feu et à sang le mar» quis d'Argenson. Avec cela, il n'étoit pas difficile » de plaire, et ils en conviennent eux-mêmes. »

Le marquis d'Argenson ne pouvoit ignorer les reproches auxquels il étoit exposé ; mais il dé-

daignoit l'aversion d'une princesse dont l'ambition extravagante n'étoit appuyée d'aucune force véritable. D'ailleurs, il se croyoit assuré de l'approbation du roi, dont il pensoit avoir gagné la confiance, et d'après les ordres duquel il n'avoit cessé d'agir; sa franchise répugnoit à croire de cette part un démenti possible. Mais ce n'est pas ainsi qu'agissoit Louis XV. Prompt à se livrer sans réserve à quelque favori à l'aide duquel il imaginoit contrôler ses ministres, ce monarque travailloit à la dérobée avec les agens d'une diplomatie occulte, dans un but souvent opposé à celui de son gouvernement ostensible. De là résultoit un désaccord funeste à l'intérêt public, une défiance générale qui entravoit les rouages de l'administration. Et cependant, grâce à son insouciance habituelle, nul ne laissa jamais à ses ministres un pouvoir plus absolu que ce prince, qui mettoit tant d'amour-propre à vouloir régner par lui-même.

Les *Mémoires de Noailles* (tome 6, p. 175) fournissent une preuve nouvelle de ces petites faussetés dont étoit capable un si puissant monarque. Le maréchal avoit demandé, en partant de Paris, qu'on l'instruisît de toutes les négociations qui seroient entamées en son absence. Le marquis d'Argenson, qui redoutoit, non sans sujet, son indiscrétion, ne lui envoyoit que des extraits des pièces diplomatiques. Le maréchal les trouvoit insuffisans. Il s'adressa au roi, qui

lui faisoit parvenir les pièces entières, renfermées dans des boîtes de confitures, où l'on ne pouvoit supposer que des papiers fussent contenus. Le 17 mai 1746, le marquis d'Argenson s'exprimoit encore en ces termes avec l'abbé de Vauréal : « Nous aurions même à présent le roi » de Sardaigne, si nous voulions; mais il y a » trop d'Autrichiens en Italie, et l'exécution du » plan inestimable de les en chasser demande » trop d'efforts, quand on a grande envie de » finir la guerre. Il est trop tard à présent, et » comment exécuter rien de mieux avec nos » graves extravagans? »

Voltaire, écrivant alors à M. d'Argenson, semble lui adresser des consolations sur les contrariétés auxquelles il étoit en butte [1]. « Je ne » vous fais pas ma cour, Monseigneur; mais je » fais mille vœux pour le succès de votre belle » entreprise [2]. On dit que vous avez besoin de » tout votre courage, et de résister aux contra- » dictions en faisant le bien des hommes. Voilà » où on en est réduit. Vous avez de la philoso- » phie dans l'esprit et de la morale dans le cœur. » Il y a peu de ministres dont on puisse en dire » autant. Vous avez bien de la peine à rendre » les hommes heureux, et ils ne le méritent » guère..... Oh! que vous allez conclure divi- » nement mon histoire!.... » « Voici le saint

1. 11 mars 1746.
2. La paix générale.

» temps de Pâques [1]; la reine de Hongrie et la » reine d'Espagne dépouilleront toutes deux la » vieille femme, et se réconcilieront en bonnes » chrétiennes. Cela est immanquable. Ah *mau-* » *dites araignées!* vous déchirerez-vous toujours, » au lieu de faire de la soie [2]? Grand et digne » citoyen, ce monde-ci n'est pas digne de vous. »

« Je le penserai toute ma vie, lui écrivoit-il » encore [3], la *paix de Turin* étoit le plus beau » projet, le plus utile depuis cinq cents ans. »

La fortune se plaisoit à déjouer, à la fois, et les projets de l'ambitieuse Italienne, et les rêves du ministre philanthrope. Philippe V mourut le 9 juillet 1746, et sa fille Marie-Thérèse, femme du dauphin de France, le 22 juillet de la même année. L'union de la France et de l'Espagne n'en fut pas moins intime; mais le sort des armes leur devint de plus en plus funeste en Italie. Dès le commencement de cette même année 1746, il avoit fallu évacuer le Milanois à l'approche des Autrichiens; la désunion régnoit entre les commandans françois et espagnols, dont les forces combinées étoient concentrées dans les duchés de Parme et de Plaisance. Une affaire décisive étoit inévitable, et celle-ci consomma la perte de l'Italie. Le résultat de la ba-

1. 4 avril 1746.

2. Allusion à des vers de M. d'Argenson où il comparoit les souverains à des araignées dont les plus grosses dévorent les petites. (Note de l'éditeur de Kehl.)

3. 8 janvier 1746.

taille de Plaisance (16 juin 1746) fut, pour l'armée combinée, une perte de quinze mille hommes. Il ne fallut plus songer qu'à une retraite précipitée, d'abord sur Tortone, puis sur la Provence. Le comte de Maillebois, fils du maréchal [1] et gendre du marquis d'Argenson, fit preuve de courage et de talens militaires distingués dans le cours de cette pénible opération.

Onze mille François, dont le maréchal de Belle-Isle vint prendre le commandement, et huit mille Espagnols, aux ordres de M. de *la Mina*, qui remplaça le marquis de Gages, suffirent à peine pour défendre la Provence et le Dauphiné d'une invasion autrichienne, et pour conserver la Savoie, seule conquête qui nous fût demeurée du côté de l'Italie.

Gênes, abandonnée par nos troupes, se rendit, et fut imposée à vingt-quatre millions de contribution de guerre; mais bientôt les malversations et les cruautés du marquis de Botta, gouverneur autrichien, mettant le comble à la misère et à l'indignation, décidèrent un soulèvement.

1. Jean-Baptiste *Desmarets*, fils du contrôleur général Desmarets, maréchal de Maillebois, avoit été plus heureux en Corse en 1739. Il avoit achevé la conquête de cette île en trois semaines. Le cardinal de Fleury laissa perdre cette possession importante par des vues d'économie mal entendue. Le maréchal de Maillebois mourut en 1762, à quatre-vingts ans. Son fils, le comte de Maillebois, servit depuis dans la guerre de Sept-Ans, comme maréchal-des-logis de Richelieu à Minorque, et de d'Estrées en Allemagne. Il mourut en 1792, dans l'émigration.

Quatre mille soldats autrichiens furent massacrés par une population désarmée. L'héroïsme du peuple réchauffa la tiédeur aristocratique du sénat, et les dispositions habiles de Boufflers et de Richelieu assurèrent le salut de la république.

Ce fait prouve à quel point la nation italienne étoit alors digne d'intérêt, et combien il eût été facile de l'attacher à la France, en employant notre puissance à relever sa dignité avilie. Mais l'inconstance des armes, l'extravagance de la cour d'Espagne et la perfidie de celle de Turin, s'étoient unies pour faire échouer les desseins les plus sagement médités. Aujourd'hui, plus loin que jamais de les voir accomplis, on peut répéter avec le marquis d'Argenson : *Barbarus has segetes* [1].

Nous venons d'exposer quelles furent les cabales qui environnèrent ce ministre sur la fin de l'année 1746, et comment Louis XV, après l'avoir investi d'une confiance excessive, en vint à désavouer les actes qu'il lui avoit dictés, afin de faire tomber sur son ministre seul les ressentimens de la reine d'Espagne. Dans de telles dispositions, le roi ne pouvoit garder longtemps dans son conseil un homme qu'il venoit de jouer aussi cruellement. Le 10 janvier 1747, le marquis d'Argenson reçut l'ordre de sa démission.

Pourtant il eut encore, durant cet intervalle, l'avantage de conclure, non sans beaucoup de

1. Considérations sur le gouvernement de la France.

contradictions, une des négociations les plus remarquables de ce règne. Nous voulons parler du mariage du dauphin, devenu veuf, avec la princesse Marie-Josèphe, fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne.

La cour de Madrid proposoit l'infante *Antonia* [1], sœur de la première dauphine, Marie-Thérèse. Le marquis d'Argenson, pour s'être opposé à cette union, qualifiée d'inceste par les lois civiles et canoniques, fut accusé de douter du pouvoir des *clefs de saint Pierre*.

Pourtant son avis l'emporta, et l'on est justement surpris de voir ce ministre déjouer les menées espagnoles au moment où il alloit succomber sous ces mêmes intrigues.

L'alliance de la Saxe-Pologne promettoit de grands avantages dans le nord de l'Europe, et, si l'on eût suivi le plan de conduite que conseilloit le ministre qui l'avoit conçue, elle offroit un contrepoids à la puissance déjà menaçante de la Russie, qui, précisément dans cette campagne de 1746, alloit intervenir pour la première fois dans les affaires de l'occident. Selon M. d'Argenson, l'hérédité de la couronne de Pologne dans la maison de Saxe, sous la garantie de la France, étoit l'unique moyen de préserver ce royaume d'un démembrement qu'il étoit déjà facile de prévoir [2].

1. L'infante Antonia épousa depuis le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne.

2. Le maréchal de Richelieu fut envoyé à Dresde pour de-

Brulart de Sillery, marquis de Puysieux, plénipotentiaire au congrès de Bréda, succéda au marquis d'Argenson dans le ministère des affaires étrangères et le conserva jusqu'en septembre 1751. C'étoit un homme dévoué à la marquise de Pompadour, et qui la servit à souhait en hâtant la conclusion d'un traité qui devoit pour toujours ensevelir Louis XV dans les langueurs de Versailles [1]. Le roi vouloit de la tranquillité, à quelque prix que ce fût, et, pour y parvenir, le sacrifice qui lui coûta le moins fut celui de ses riches conquêtes.

Un fait digne de remarque est que, deux années avant la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, le marquis d'Argenson auroit obtenu, par l'intermédiaire des Hollandois, des conditions de paix plus avantageuses. Au lieu du petit duché de Parme, don Philippe auroit eu la Toscane. On trouva ces offres inconvenantes; la guerre se poursuivit, et, malgré des succès brillans en apparence, il fallut en revenir à des conditions fort inférieures à celles que l'on avoit repoussées avec mépris.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, fut conclu, comme le dit officielle-

mander la main de la princesse de Saxe. Le mariage eut lieu le 9 février 1747. Madame la dauphine, morte en 1767, donna le jour à cinq princes : le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc de Berri (Louis XVI), le comte de Provence et le comte d'Artois.

1. Lacretelle, *Histoire du* XVIIIe *siècle.*

ment Louis XV, *non pas en marchand, mais en roi*; c'est-à-dire qu'après huit années d'une lutte qui avoit ensanglanté l'Europe, ébranlé les trônes les plus puissans, mis en doute les titres de presque tous les souverains, qui avoit fait périr plus d'un million d'hommes, coûté à l'Espagne et à la France près de sept mille vaisseaux, augmenté notre dette publique de soixante millions, décimé notre population, anéanti notre commerce, tout fut replacé exactement comme avant la guerre. La France ne gagna pas un pouce de terrain en compensation de ses sacrifices, et les lauriers de Coni, de Fontenoy, de Berg-op-Zoom, ne lui valurent que l'entretien aux frais du public de quelques héros bien pensionnés.

Mais, à côté du désintéressement inattendu de la France, des puissances du second ordre virent leurs prétentions satisfaites. Les Deux-Siciles furent conservées à don Carlos. Gênes et le duc de Modène rentrèrent dans leurs possessions envahies. Parme, Plaisance et Guastalla devinrent l'apanage modeste du fils chéri de la reine Élisabeth. Le roi de Prusse garda cette Silésie dont la conservation faillit depuis lui coûter si cher. L'Europe resta sous les armes, et les souverains entretinrent en pleine paix un million de soldats. Enfin le défaut de limitation fixe entre les provinces angloises et françoises de l'Amérique du Nord resta comme un germe de dissensions nouvelles, qui ne pouvoient tarder à éclater. Dès l'année 1755, l'Europe prit feu de nou-

veau, pour quelques districts incultes du Canada.

Ainsi s'apaisa pour quelque temps la tempête, au milieu de laquelle nous avons vu surnager la conscience d'un homme de bien.

On a remarqué que M. d'Argenson fut le dernier des ministres françois qui poursuivit les vues de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Ses successeurs immédiats prirent le contrepied de cette politique. Il y eut révolution dans les cabinets. La cour de France devint alliée de l'Empereur, qu'elle avoit voulu déshériter, et ennemie du roi de Prusse, dont elle avoit fondé la puissance. La prude Marie-Thérèse, devenue l'amie de la galante Pompadour, s'acharna contre ce prince en femme irritée, Louis XV en adversaire né des philosophes, l'abbé de Bernis en poète offensé [1].

Le renvoi du marquis d'Argenson ne paroît point avoir influé sur la faveur dont jouissoit son frère, ministre de la guerre. Celui-ci, quoique ennemi secret de la marquise de Pompadour, se maintint encore près de dix années en place, et ce fut un des avantages les plus signalés, mais aussi les plus débattus, remportés par la favorite, que le renvoi simultané du comte d'Argenson et du garde des sceaux Machault d'Arnouville, en février 1757 [2]. S'il est vrai, comme s'ex-

1. De là ce mot du roi de Prusse : « Ce seront les petits vers de l'abbé de Bernis qui me feront monter à cheval. »

2. Sur les causes probables de cette disgrâce, lisez les *Mémoires du baron de Besenval*, tome I, page 205.

prime M. de Lacretelle, que cet événement priva la France des *deux seuls hommes d'état* qu'elle possédât, on ne pouvoit prendre plus mal son temps. Les désastres de la guerre de sept ans montrèrent ce qu'il en devoit coûter, par la difficulté de les remplacer. La prise du Port-Mahon signala encore la fin du ministère du comte d'Argenson, et peu de mois après sa retraite eut lieu la déroute de Rosbach (novembre 1757).

Ce ministre laissa parmi les militaires des souvenirs qui furent longtemps à s'effacer. Mais son renvoi ne fut pas moins sensible aux gens de lettres, dont il s'étoit montré constamment l'appui. Le département des académies, dont il avoit été chargé depuis le renvoi de M. de Maurepas, lui avoit permis de rendre à la plupart d'entre eux des services essentiels. Son nom est resté attaché à l'un des plus grands monumens du dix-huitième siècle : en 1751, Diderot et d'Alembert dédièrent l'*Encyclopédie* au comte d'Argenson, ministre, disoit Voltaire[1], *digne de l'entendre et digne de la protéger.*

Sans doute aussi la philosophie l'indemnisa de

1. *Lettres sur quelques écrivains accusés d'athéisme.* Les sept premiers volumes de cette vaste entreprise ont paru sous les auspices du comte d'Argenson. Deux années après l'exil de ce ministre, un arrêt du parlement, du 8 mars 1759, condamna l'*Encyclopédie* à être brûlée par la main du bourreau. En même temps, le chancelier de Lamoignon révoqua le privilége des encyclopédistes. Les dix derniers volumes ne parurent qu'en 1766, avec de nombreux cartons.

ses bienfaits, en adoucissant l'ennui de sa retraite, et, tandis que les amis de cour fuyoient un ministre idolâtré la veille, des gens de lettres lui prodiguèrent les marques d'un attachement désintéressé. Moncrif, âgé pour lors de soixante neuf ans, ne craignit point de compromettre sa place de lecteur de la reine et quarante mille livres de pension du roi, en demandant à madame de Pompadour la permission de suivre M. d'Argenson dans l'exil. Ce trait parut toucher jusqu'aux ennemis du ministre disgracié, et Moncrif fut autorisé à séjourner tous les ans quelques mois auprès de son ancien bienfaiteur. Le président Hénault [1] venoit fréquemment partager sa solitude. Voltaire y avoit lui-même passé quelques jours [2]. Marmontel a laissé dans ses mémoires la relation de sa visite. Ce passage fait mieux connoître l'homme que tous les éloges prodigués au ministre au temps de sa grandeur.

L'exil affectoit profondément son âme, comme celle de tous les gens du monde qui eurent à endurer la même peine. Accoutumé à une vie active, à des travaux importans, qui étoient devenus nécessaires à son existence, la solitude à laquelle il se trouva brusquement réduit, la monotonie de la vie de la campagne, le frappèrent d'un sentiment de tristesse et d'accable-

1. Mémoires récemment publiés du président Hénault, et Lettres de madame du Deffand, juillet 1760.
2. Lettre de Voltaire à M. de Voyer, 12 octobre 1770.

ment dont il ne put se relever; et cela précisément à un âge où des souffrances habituelles lui donnoient plus que jamais à regretter les distractions et les délassemens de la capitale.

[1] « En nous promenant dans les jardins, j'a-» perçus de loin une statue de marbre. Je lui » demandai ce que c'étoit. « C'est me dit-il, ce » que je n'ai pas le courage de regarder. » Et » en nous détournant : « Oh! Marmontel, si vous » saviez avec quel zèle je l'ai servi! Si vous sa-» viez combien de fois il m'a assuré que nous » passerions notre vie ensemble, et que je n'avois » pas au monde un meilleur ami que lui! Voilà » les promesses des rois! Voilà leur amitié! » » En disant ces mots, ses yeux se remplissoient » de larmes... Le soir, pendant qu'on soupoit, » nous restions dans le salon. Ce salon étoit ta-» pissé de tableaux qui représentoient les batailles » où le Roi s'étoit trouvé en personne avec lui. » Il me montroit l'endroit où ils étoient placés » pendant l'action; il me répétoit ce que le roi » lui avoit dit. Il n'en avoit pas oublié une pa-» role. « Ici, me dit-il, en parlant d'une de ces » batailles, je fus deux heures à croire que mon » fils étoit mort. Le roi eut la bonté de paroître » sensible à ma douleur. Combien il est changé! » Rien de moi ne le touche plus! » — Ces idées » le poursuivoient pour peu qu'il fût livré à lui-

1. *Mémoires de Marmontel*, livre 8.

» même. Il tomboit comme abîmé dans sa dou-
» leur. Alors sa jeune belle-fille, Madame de
» Voyer, alloit bien vite s'asseoir auprès de lui,
» le pressoit dans ses bras, le caressoit; et lui,
» comme un enfant, laissoit tomber sa tête sur
» le sein ou sur les genoux de sa consolatrice,
» les baignoit de larmes, et ne s'en cachoit
» point. »

Des privations qu'il éprouva, la plus pénible fut celle de ses yeux, qui s'affaissèrent graduellement pendant les dernières années de sa vie, jusqu'au point de lui refuser toutes les consolations qu'il eût trouvées dans la lecture et l'étude. Les douleurs de la goutte, à laquelle il étoit depuis longtemps sujet, s'unirent aux souffrances morales, et achevèrent de ruiner son tempérament épuisé. Enfin, il obtint la grâce de venir se faire traiter à Paris, et y mourut presqu'à son arrivée, à l'âge de soixante-huit ans [1].

Rien ne fait mieux ressortir la différence qui existoit entre les deux frères, qui, sous d'autres rapports, offrent tant de ressemblances, que la manière dont chacun d'eux supporta la perte de la faveur et des dignités. Le marquis d'Argenson, moins brillant à la cour, fut plus ferme dans la retraite. Le ministère n'avoit été qu'un

1. Le 22 août 1764. Les médecins avoient conseillé de retarder ce voyage; mais la comtesse *d'Estrades*, qui avoit suivi le ministre dans l'exil, étoit impatiente de revoir Paris, et l'entraîna avec elle. Elle hâta ainsi le moment de sa mort. (*Mémoires du président Hénault.*)

court épisode dans sa vie, dont le souvenir portoit peu de trouble dans son âme.

On a pu dire que le comte d'Argenson avoit vu l'éloignement de son frère avec indifférence, si même il ne l'avoit sacrifié au maintien de sa propre faveur. Cependant cet événement ne changea point, extérieurement du moins, leur union. Le marquis d'Argenson profita du loisir des dernières années de sa vie pour se livrer aux soins des affaires de son frère, en même temps que des siennes propres. Il s'occupoit de ces détails d'intérêts domestiques que celui-ci étoit contraint de négliger, du revenu de ses propriétés, des travaux, des embellissemens à y faire, et, durant ses loisirs, il s'étoit fait, en quelque sorte, son intendant.

Un fait plus patent et plus notoire est l'affection vraiment paternelle que le ministre de la guerre ne cessa de témoigner au fils de son frère aîné, M. de Paulmy; affection telle qu'il le traitoit constamment de son second fils, et qu'il fit plus en effet pour lui que pour le sien propre, se l'adjoignant au ministère de la guerre, et se le choisissant, autant qu'il dépendit de lui, pour successeur.

Si le marquis d'Argenson s'abstint presque totalement du séjour de Versailles, ce ne fut pas qu'un ordre formel le lui eût interdit. Il sembleroit que Louis XV, contre son habitude, n'eût point perdu le souvenir d'un ministre intègre et fidèle; du moins n'usa-t-il à son égard d'aucune

de ces rigueurs obstinées qu'il déploya tour à tour contre ses favoris congédiés [1].

Dans le cours des dix années que le marquis d'Argenson passa de la sorte, il y eut cependant une circonstance qui lui fit concevoir d'amers regrets : il eût souhaité que ses talens et son expérience eussent été employés à hâter la signature d'une paix qui avoit été l'objet de ses vœux les plus ardens.

L'ouverture du congrès d'Aix-la-Chapelle en présentoit l'occasion; mais ses services ne furent point agréés. Voici quelques passages d'une lettre qu'il écrivoit à ce sujet au ministre de la guerre :

« Paris, 24 juin 1747.

» Si je me propose pour le congrès, disoit-il, » c'est par l'opinion ferme où je suis que j'y » ferois mieux qu'un autre; j'irois rondement » en besogne, et je sais encore bien des choses » sur la matière. Quoi qu'on dise, la franchise » produira toujours plus que l'habileté en affaires » politiques. Je voudrois la paix; vous la voulez » aussi. J'avoue que cette ambassade me va au » cœur. Le rôle est si beau, et de quelle beauté » quand on signera! En vérité, je ne voudrois

1. C'est ainsi que Louis XV condamna successivement à un éloignement perpétuel et irrévocable, tant qu'il vécut, M. de Villeroi, M. de Châtillon, gouverneur du dauphin, le garde des sceaux Chauvelin, M. de Maurepas, le cardinal de Bernis, le comte d'Argenson, le comte de Broglie, le duc de Choiseul, enfin le parlement de Paris tout entier.

» rentrer à Versailles que pour y donner de bons » avis ; j'ai plus de plaisir comme je suis. Je mène » une vie délicieuse et libre. Comme je n'ai *de* » *canal que vous seul*, je ne m'adresserai pas à » d'autres pour mes idées de bien public. Depuis » mon déplacement, j'ai évité la fréquentation des » gens de cour, aussi industrieusement et aussi » volontiers que le vin et l'eau-de-vie, qui me » font mal, et que je n'aime pas. Je n'y retourne » que bien relancé, et j'ai raison. Il me reste » pourtant quelque foiblesse personnelle. J'a- » voue que le rôle de M. de Pontchartrain [1], » soutenu pendant trente ans, fui et haï par son » incompatibilité, m'effraie quelquefois, et que les » honneurs de la famille ne me rassurent pas com- » plétement. Mais, comme je ne suis point hai- » neux, je ne dois pas être haï comme lui.

» ..... C'est assez radoter ; parlons à présent » des Ormes. J'y irai certainement, et vous en » dirai mon avis. Je suis bien aise de votre avant- » cour, et vous exhorte à continuer peu à peu » vos arrangemens de château. Vous avez, ce » me semble, fini les dehors. Je vous rendrai » service, laissez-moi faire. Je n'aime pas les » dépenses scandaleuses. Je suis charmé des tra- » vaux et de la bonne santé de mon neveu. Je » souhaite que le roi prenne Maëstricht sans » hasarder de bataille, et que les finances puis-

1. Pontchartrain *le borgne*, père de M. de Maurepas, mort en 1747, à l'âge de soixante-treize ans.

» sent suffire à tout. Adieu, mon cher frère, je » vous embrasse bien tendrement et de tout mon » cœur. »

Un peu plus tard, il fut un moment question de rappeler le marquis d'Argenson, pour lui confier l'éducation du jeune duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI (mort en 1761, à l'âge de neuf ans). Nous avons dit qu'en qualité de ministre des affaires étrangères, il avoit eu une part assez belle au mariage auquel ce prince dut le jour. On va voir comme il s'expliquoit à lui-même les devoirs que cette nomination lui eût fait contracter :

« On me mande de Paris un bruit qui circule, » et auquel je ne m'attendois pas assurément, que » l'on m'alloit nommer gouverneur de M. le duc » de Bourgogne, et que ce choix étoit d'avance » approuvé des honnêtes gens. Ce témoignage a » ses agrémens à opposer à l'absurdité de ce qui » le fonde. Je crois que la brigue d'abord, et » l'étiquette ensuite, contredisent infiniment cette » idée. Cependant, il est des sentimens à inspirer » à ces héritiers de la couronne dont peu de per- » sonnes savent le secret à la cour. Je voudrois » qu'on leur apprît à aimer Dieu, à se méfier des » prêtres, à éloigner les évêques de la cour; leur » montrer que la couronne ne les constitue qu'*a-* » *gens de la nation*, pour solliciter son bien et son » plus grand bien; qu'on inspirât à leur cœur de » la tendresse pour les malheureux, et peu d'é- » gards pour les gens riches; qu'ils n'ôtent rien

» à ceux-ci, mais qu'ils s'en tiennent à la simple » justice; qu'ils n'aiment pas plus la noblesse » que le peuple; et, autant qu'elle a de la vertu » seulement, qu'ils préfèrent la pauvre noblesse » à la riche; qu'ils respectent le roi et ne lui » donnent que consolation et plaisir; leur donner » pour modèle Titus; leur faire lire l'histoire des » bons rois pour les toucher, celle des mauvais » pour leur faire horreur; enfin, s'attacher au » cœur et à l'intelligence, et non point à une re- » présentation théâtrale de pédanterie et de gra- » vité, comme j'ai vu faire au maréchal de Vil- » leroi et au duc de Châtillon. »

Ces principes d'éducation furent probablement peu goûtés. Mais il étoit surtout une considération qui devoit exclure M. d'Argenson. Il étoit pis que philosophe : il étoit janséniste, ou du moins il pensoit qu'il est des circonstances où l'intérêt public doit prévaloir sur les décisions du saint siége. Or, M. le dauphin, père de Louis XVI, avoit l'habitude de dire : *Si je suis appelé au trône et que l'Église me commande d'en descendre, j'obéirai à l'Église et j'en descendrai.*

L'occupation à laquelle le marquis d'Argenson paroît s'être livré de préférence sur la fin de ses jours fut d'assister aux séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il avoit été reçu membre honoraire à la place de son oncle, l'évêque de Blois, *Caumartin*[1], et qu'il présidoit

1. Mort en août 1733.

ce siècle. Bornons-nous à développer le genre d'influence que la carrière publique de MM. d'Argenson exerça sur la vie de Voltaire. L'amitié que ces deux ministres témoignèrent à cet homme illustre est un des faits les plus saillans du règne de Louis XV.

Voltaire, né en 1694, étoit à peu près du même âge que MM. d'Argenson. Il avoit étudié avec eux sous les jésuites, au collége Louis-le-Grand. C'étoit une liaison d'enfance et qui en avoit toute la vivacité et la persistance. Dans la correspondance suivie que Voltaire entretint longtemps, en vers et en prose, avec le marquis d'Argenson, il ne néglige aucune occasion de lui rappeler qu'il est le plus ancien de ses amis.

« Je vous suis dévoué, écrivoit-il en 1744, » par l'attachement le plus tendre et le plus vieux. » Il y a, ne vous en déplaise, quarante ans. Cela » fait frémir. » Il n'y a donc pas lieu de confondre les termes flatteurs qu'emploie Voltaire en parlant de ce ministre avec les formules banales de flagornerie qu'il prodiguoit aux grands seigneurs dont il sollicitoit la protection. Bien différent en cela de sa manière d'agir en tant d'autres circonstances, jamais Voltaire ne démentit dans ses mémoires secrets ni dans les ouvrages humoristes de sa vieillesse les sentimens d'amour et de vénération dont il fit profession toute sa vie pour le marquis d'Argenson. C'est dans son *Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade*, sorte de mémoires publiés en 1770, c'est-à-dire long-

temps après la mort de ce ministre, qu'il se montre envers lui le plus prodigue d'éloges. Il avoit reçu de lui des services essentiels, et ce n'étoit pas sans motifs véritables qu'il écrivoit (12 juin 1747) : « Je suis né pour être vexé par les Desfon-» taines, les Rigoley, les Mannory, et protégé » par les d'Argenson. »

Une autre circonstance de la jeunesse de Voltaire avoit dû contribuer à resserrer leurs relations mutuelles.

Voltaire, contrarié par son père dans son goût pour la poésie, avoit trouvé asile et protection chez M. de Caumartin [1], marquis de Saint-Ange. Ce fut durant son séjour prolongé chez ce magistrat aimable et érudit, fécond surtout en souvenirs et en anecdotes sur le dernier règne, que Voltaire conçut à la fois le plan de *la Henriade* et celui du *Siècle de Louis XIV*.

Le garde des sceaux d'Argenson avoit épousé, en 1693, une sœur de M. de Saint-Ange. Le marquis d'Argenson passa chez son oncle une partie de sa jeunesse, et y prit aussi le goût des lettres et des études historiques. C'étoit pour Voltaire un lien de plus avec cette famille, de laquelle il avoit reçu un accueil bienveillant dans un temps où il n'avoit encore aucun titre à la célébrité, et où il en avoit déjà à la persécution.

1. Louis-Urbain Lefévre de Caumartin, marquis de *Saint-Ange*, intendant des finances, mort en 1720, petit-fils de Lefévre de Caumartin, garde des sceaux, mort en 1623.

Plus tard, en butte aux outrages que lui valut la hardiesse de ses écrits, il fut obligé plus d'une fois d'avoir recours aux amis de son enfance, devenus les dépositaires de l'autorité souveraine. Nous voyons par sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères qu'il se réclame sans cesse de lui contre les invectives de l'abbé Desfontaines et les dénonciations de Boyer, évêque de Mirepoix.

Les éditeurs des *Lettres de Voltaire* [1] nous ont conservé l'une des réponses du marquis d'Argenson, relative à sa querelle avec l'abbé Desfontaines. Cette réponse fait juger du ton qui régnoit dans leur correspondance.

« Paris, 7 février 1739.

» C'est un vilain homme que l'abbé Desfontai-» nes, Monsieur; son ingratitude est assurément » pire encore que les crimes qui vous auroient » donné lieu de l'obliger. N'appréhendez point de » n'avoir pas les puissances pour vous [2]. Une » fois il m'arriva, chez M. le cardinal (*de Fleury*), » d'avancer la proposition qu'il étoit curé d'une » grosse cure en Normandie; je révoltai toute

1. Nous donnons cette lettre sur l'original, qui est en nos mains, de même que la plupart des lettres de Voltaire que nous avons citées.

2. L'abbé Desfontaines, menacé de poursuites judiciaires, fut obligé de signer une sorte de rétractation de ses libelles, qui fut imprimée dans les journaux de Hollande. Voltaire composa à cette occasion l'*Ode sur l'Ingratitude*, et la dédia au marquis d'Argenson.

en l'année 1749. (Cette présidence étoit désignée chaque année par le roi.) En 1755, il y lut un mémoire *sur les Historiens françois*, qui se trouve inséré dans la collection des mémoires de l'Académie. A Paris, il ne manquoit pas une séance, et vivoit dans une étroite intimité avec les savans ses collègues. « Il sembloit, a dit l'un » d'eux (M. le Beau), n'avoir quitté la cour que » pour se livrer sans réserve à l'Académie. Le » zèle qu'il mettoit à partager leurs travaux, et » surtout sa douceur et sa modestie, le rendoient » cher à tous les membres de cette compagnie. » Jamais la jalousie ni la haine n'eurent accès » dans son cœur : *De ma vie je n'ai haï personne,* » disoit-il, et *jamais rien ne m'a moins coûté que* » *de pardonner* [1]. »

« Sa disgrâce, dit Grimm, n'influa point sur » son bonheur. Il vécut paisiblement, tantôt à » Paris, tantôt à la campagne, partageant son » loisir entre ses amis et le commerce des gens » de lettres, qu'il chérissoit, et qui étoient reçus » chez lui avec de grandes marques de considé- » ration : car, *sous le règne des d'Argenson*, ce » n'étoit pas encore la mode de haïr les philo- » sophes [2]. »

Cette réflexion remarquable est justifiée par l'histoire individuelle de plusieurs écrivains de

1. *Éloge du marquis d'Argenson*, par M. le Beau, parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVII, page 275.

2. *Correspondance de Grimm*, mars 1765.

ce siècle. Bornons-nous à développer le genre d'influence que la carrière publique de MM. d'Argenson exerça sur la vie de Voltaire. L'amitié que ces deux ministres témoignèrent à cet homme illustre est un des faits les plus saillans du règne de Louis XV.

Voltaire, né en 1694, étoit à peu près du même âge que MM. d'Argenson. Il avoit étudié avec eux sous les jésuites, au collége Louis-le-Grand. C'étoit une liaison d'enfance et qui en avoit toute la vivacité et la persistance. Dans la correspondance suivie que Voltaire entretint longtemps, en vers et en prose, avec le marquis d'Argenson, il ne néglige aucune occasion de lui rappeler qu'il est le plus ancien de ses amis.

« Je vous suis dévoué, écrivoit-il en 1744, » par l'attachement le plus tendre et le plus vieux. » Il y a, ne vous en déplaise, quarante ans. Cela » fait frémir. » Il n'y a donc pas lieu de confondre les termes flatteurs qu'emploie Voltaire en parlant de ce ministre avec les formules banales de flagornerie qu'il prodiguoit aux grands seigneurs dont il sollicitoit la protection. Bien différent en cela de sa manière d'agir en tant d'autres circonstances, jamais Voltaire ne démentit dans ses mémoires secrets ni dans les ouvrages humoristes de sa vieillesse les sentimens d'amour et de vénération dont il fit profession toute sa vie pour le marquis d'Argenson. C'est dans son *Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade*, sorte de mémoires publiés en 1770, c'est-à-dire long-

temps après la mort de ce ministre, qu'il se montre envers lui le plus prodigue d'éloges. Il avoit reçu de lui des services essentiels, et ce n'étoit pas sans motifs véritables qu'il écrivoit (12 juin 1747) : « Je suis né pour être vexé par les Desfon-» taines, les Rigoley, les Mannory, et protégé » par les d'Argenson. »

Une autre circonstance de la jeunesse de Voltaire avoit dû contribuer à resserrer leurs relations mutuelles.

Voltaire, contrarié par son père dans son goût pour la poésie, avoit trouvé asile et protection chez M. de Caumartin [1], marquis de Saint-Ange. Ce fut durant son séjour prolongé chez ce magistrat aimable et érudit, fécond surtout en souvenirs et en anecdotes sur le dernier règne, que Voltaire conçut à la fois le plan de *la Henriade* et celui du *Siècle de Louis XIV*.

Le garde des sceaux d'Argenson avoit épousé, en 1693, une sœur de M. de Saint-Ange. Le marquis d'Argenson passa chez son oncle une partie de sa jeunesse, et y prit aussi le goût des lettres et des études historiques. C'étoit pour Voltaire un lien de plus avec cette famille, de laquelle il avoit reçu un accueil bienveillant dans un temps où il n'avoit encore aucun titre à la célébrité, et où il en avoit déjà à la persécution.

1. Louis-Urbain Lefévre de Caumartin, marquis de *Saint-Ange*, intendant des finances, mort en 1720, petit-fils de Lefévre de Caumartin, garde des sceaux, mort en 1623.

Plus tard, en butte aux outrages que lui valut la hardiesse de ses écrits, il fut obligé plus d'une fois d'avoir recours aux amis de son enfance, devenus les dépositaires de l'autorité souveraine. Nous voyons par sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères qu'il se réclame sans cesse de lui contre les invectives de l'abbé Desfontaines et les dénonciations de Boyer, évêque de Mirepoix.

Les éditeurs des *Lettres de Voltaire* [1] nous ont conservé l'une des réponses du marquis d'Argenson, relative à sa querelle avec l'abbé Desfontaines. Cette réponse fait juger du ton qui régnoit dans leur correspondance.

« Paris, 7 février 1739.

» C'est un vilain homme que l'abbé Desfontai-» nes, Monsieur; son ingratitude est assurément » pire encore que les crimes qui vous auroient » donné lieu de l'obliger. N'appréhendez point de » n'avoir pas les puissances pour vous [2]. Une » fois il m'arriva, chez M. le cardinal (*de Fleury*), » d'avancer la proposition qu'il étoit curé d'une » grosse cure en Normandie; je révoltai toute

1. Nous donnons cette lettre sur l'original, qui est en nos mains, de même que la plupart des lettres de Voltaire que nous avons citées.

2. L'abbé Desfontaines, menacé de poursuites judiciaires, fut obligé de signer une sorte de rétractation de ses libelles, qui fut imprimée dans les journaux de Hollande. Voltaire composa à cette occasion l'*Ode sur l'Ingratitude*, et la dédia au marquis d'Argenson.

» l'assistance. Son Éminence me le fit répéter » trois fois. Je me croyois perdu d'estime et » de fortune, sans le prévôt des marchands, qui » témoigna ce fait. M. le chancelier pense de » même sur le compte de ce B..... de police. » M. Hérault (lieutenant de police) doit penser » de même, ou il seroit justiciable de ceux qu'il » justicie. M. le chancelier (*d'Aguesseau*) estime » vos ouvrages ; il m'en a parlé plusieurs fois dans » des promenades à Fresnes. Mais *de tous les chan-* » *celiers* [1], le plus prévenu contre votre ennemi, » c'est mon frère. J'ai été le voir à la réception de » votre lettre ; il m'a dit que l'affaire en étoit à ce » que M. le chancelier auroit ordonné que l'abbé » Desfontaines seroit mandé pour savoir si les » libelles en question étoient de lui, pour signer » l'affirmatif ou le négatif, sinon contraint. Je » vous assure que cela sera bien mené. Je solli- » citerai M. le chancelier en mon particulier ces » jours-ci.

» J'embrasse vos intérêts avec chaleur et avec » plaisir ; la chose est bien juste. Je vous ai tou- » jours connu ennemi de la satire. Vous vous in- » dignez contre les fripons, vous riez des sots. » Je compte en faire autant tout de mon mieux, » et je me crois honnête homme. Ce n'est là que » juger. Faire part de son jugement à ses amis, » c'est médire ; la religion le défend. En faire » part au public, *c'est être satirique ;* l'honneur

1. Le comte d'Argenson étoit chancelier du duc d'Orléans.

» nous le défend, ainsi que le bon sens, même » l'instinct. Ainsi vous m'avez toujours paru éloi- » gné d'un si mauvais penchant. Vos écrits *avoués* » *et dignes de vous*, et vos discours, m'y ont tou- » jours confirmé. Travaillez en repos, Monsieur, » autres vingt-cinq ans; mais faites des vers, » malgré votre serment qui est dans la préface » de Newton. Avec quelque clarté, quelque » beauté et quelque dignité que vous ayez en- » tendu et rendu le système philosophique de » cet Anglois, ne méprisez pas pour cela les » poèmes, les tragédies et les épîtres en vers. » Nous serons toujours éclairés et nourris dans » la science physique; mais nous ne lirons bientôt » plus pour nous amuser, et nous n'irons plus » à la comédie, sans de bons auteurs en vers » et en prose. Adieu, Monsieur; pourquoi allez- » vous parler de protection et de respect à un » ancien ami, qui le sera toujours?»

L'auteur de *la Henriade*, d'*Œdipe*, de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Mérope*, repoussé à diverses reprises de l'Académie, et en dernier lieu par un refus formel du roi; l'impression des *Éléments de la philosophie* de Newton refusée, parce qu'il avoit plu au chancelier d'Aguesseau de se faire cartésien sur ses vieux jours et de s'opposer à toute innovation en astronomie; la représentation de *Mahomet* [1] suspendue, quoique la dédicace de

1. Ce fut seulement en 1751, sur le refus de Crébillon, et malgré l'opposition de Berryer, lieutenant de police, que

cette pièce eût été acceptée par le pape Benoît XIV; *le Mondain*, simple badinage, exposant son auteur à une seconde expatriation; Louis XV enfin ne manquant pas une occasion de témoigner son aversion personnelle à l'écrivain qui donna le plus d'illustration à son règne: telles furent quelques-unes des contrariétés qu'éprouva l'homme de génie, dont le caractère irritable sentoit plus vivement qu'aucun autre le poids de tant de mortifications, et que vengeoient imparfaitement les applaudissemens d'un public souvent inconstant ou prévenu.

MM. d'Argenson entrent au ministère, et bientôt Voltaire, harcelé, persécuté, renié, devient homme de cour, diplomate et presque ministre. Les lettres ont-elles perdu à cette confiscation momentanée du grand écrivain, ou plutôt, comme le pense M. de Lacretelle, Voltaire a-t-il été plus réellement philosophe en devenant homme en place? La faveur le ramena-t-elle à la sagesse, et l'expérience des affaires à des vues plus modérées? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de discuter.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de regretter que ce

d'Alembert fut désigné par le comte d'Argenson pour examiner *Mahomet*. Un pareil choix équivaloit à une approbation tacite. La reprise de *Mahomet*, après un si long intervalle, avoit pour objet de rappeler Voltaire au public parisien, qui l'avoit perdu de vue depuis son départ pour la Prusse, et de faciliter son retour à Paris. Mais l'espoir des amis de Voltaire fut encore déçu.

système ait été poussé trop loin, puisque, bientôt après la disgrâce du ministre des affaires étrangères, l'étoile de Voltaire pâlit, et les persécutions reprennent leur cours.

Au mois de juin 1743, Voltaire avoit entrepris un voyage en Hollande et en Prusse. Quel que fut le prétexte dont il se servit pour colorer son éloignement, il est certain que l'objet véritable de son voyage étoit une mission diplomatique, connue du Roi seul et de quelques-uns de ses familiers. Les lettres inédites qui font suite à ces mémoires en offrent de nouvelles preuves. Voltaire, pendant son séjour à la Haye, se procura des renseignemens précieux sur les revenus, les forces militaires, les dispositions secrètes des Hollandois. Il les transmit au comte d'Argenson, ministre de la guerre. De là il passa en Prusse, où il s'agissoit de déterminer le Grand Frédéric à prendre l'offensive contre Marie-Thérèse. Bientôt après son retour, le marquis d'Argenson fut appelé au ministère des affaires étrangères, et ce moment fut, comme nous l'avons dit, celui où Voltaire atteignit le point culminant de son crédit et de sa fortune. « Ce ministre, dit Condorcet [1], mérite d'être compté parmi le petit nombre de » gens en place qui ont véritablement aimé la » philosophie et le bien public. Son goût pour » les lettres l'avoit lié avec Voltaire; il l'em» ploya plus d'une fois à écrire des manifestes,

1. *Vie de Voltaire.*

» des déclarations, des dépêches, qui pouvoient » exiger dans le style de la noblesse, de la cor- » rection et de la mesure [1]. »

Voltaire fut comblé d'honneurs, de dignités, de pensions, dont on ne sembloit auparavant avoir été si avare, que pour l'en surcharger à la fois.

Dans cette bienveillance pour leur ancien camarade de collége, MM. d'Argenson furent secondés sans doute par madame de Pompadour, liée avec Voltaire lorsqu'elle n'étoit que madame le Normand d'Étioles. Les favorites, sous ce règne, ne furent point étrangères à l'encouragement des philosophes, lorsqu'elles croyoient voir en eux les vengeurs des humiliations que leur réservoit le parti dévot [2]. Puis la marquise de fraîche date se piquoit d'aimer les lettres et les beaux-arts. Elle avoit plus d'instruction que beaucoup des femmes de la cour, qui, envieuses de sa faveur, lui reprochoient des airs bourgeois et des manières de parvenue. Singulier spectacle que celui de ce temps,

1. Nous avons déjà cité plusieurs occasions où le marquis d'Argenson s'aida du talent de son ami pour le service de l'État. On trouve encore dans la correspondance imprimée de Voltaire :

Un discours en faveur des droits de l'empereur Charles VII à la succession des États héréditaires (décembre 1744); — Une lettre à la Czarine pour un projet de paix (mai 1745); — Une représentation aux États généraux de Hollande, etc., etc.

« Vous faites de moi un petit abbé de Saint-Pierre, lui » écrivoit-il; je lui ressemble au moins par les bonnes in- » tentions. »

2. « Dites bien à madame de Pompadour que j'ai préci- » sément les mêmes ennemis qu'elle. » (Lettre de Voltaire à M. de Richelieu, août 1750.)

où les maîtresses des rois aidoient au succès des idées philosophiques, et hâtoient l'instant d'une rénovation sociale! Ainsi, l'ancien régime contenoit en lui tous les germes de sa propre dissolution!

Voltaire fut nommé, en 1745, historiographe du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. Cette charge, qu'il traite de *magnifique bagatelle*, devint une grâce très-réelle, en ce qu'il obtint la permission de la vendre pour la somme de 60,000 livres, en conservant les titres et priviléges qui y étoient attachés. L'année suivante, âgé de cinquante-deux ans, il fut enfin admis à l'Académie françoise (9 mai 1746), dignité qu'il sollicitoit inutilement depuis plus de quinze ans, et qui, cette fois, lui fut conférée tout d'une voix, sans que l'évêque de Mirepoix lui-même osât s'y opposer.

Ces récompenses avoient de quoi satisfaire l'amour-propre le plus susceptible. Ce n'étoient pourtant que des concessions arrachées à une antipathie permanente. On peut juger de la reconnoissance de Voltaire par les lettres suivantes :

« 8 février 1745.

» Racine fut moins protégé par MM. Colbert et » Seignelay que je ne le suis par vous, Monsei» gneur. La charge de *gentilhomme ordinaire* ne va» quant presque jamais [1], et cet agrément n'étant » qu'un agrément, on pourroit y ajouter la petite » place d'historiographe, et, au lieu de la pension

1. Il n'en avoit donc que l'expectative.

» attachée à cette historiographerie, je ne de-
» mande qu'un rétablissement de 400 livres. Tout
» cela me paroît modeste, et M. Orry en juge de
» même; il consent à toutes ces guenilles. Daignez
» achever votre ouvrage, Monseigneur, etc. [1]. »

On voit avec quelle confiance le grand homme s'abaisse à détailler au secrétaire d'État son ami toutes les circonstances de ses affaires personnelles. En d'autres lettres, il le charge de négociations non moins délicates. On devoit croire que les fonctions d'historiographe entraînoient, sinon le devoir, du moins la faculté d'écrire l'histoire du prince qui les octroyoit. On voit cependant par le fait que rien n'étoit moins positif. Les exemples étoient contraires, à en juger par Racine et Boileau, louangeurs brevetés de Louis XIV, qui de leur vivant n'ont rien publié (en humble prose du moins) sur l'histoire de ce règne.

Loin de prétendre les imiter, Voltaire avoit

1. MM. d'Argenson ne s'en sont point tenus là. On sait que Voltaire, le plus riche des gens de lettres de son siècle, et qui le seroit peut-être du nôtre, dut l'aisance dont il a joui non pas seulement au produit de ses ouvrages, mais à d'heureuses spéculations, et particulièrement à des intérêts productifs dans les fournitures des armées.

« Feu M. d'Argenson, ministre de la guerre, donnoit un » intérêt à Voltaire dans toutes les entreprises qui se fai- » soient dans son département. Ce dernier fait m'a été prouvé » par M. *Davou*, mon ami, qui a été associé de cet homme » célèbre dans les viandes et l'artillerie fournies dans la » guerre de 1741. » (*Journal de Collé*, décembre 1770.)

« La fortune de Voltaire, ajoute Collé, s'est élevée à plus » de 120,000 livres de rente. »

conçu l'idée de rédiger, sur des documens officiels, les annales des événemens qui se passoient sous ses yeux. On reconnoît dans ses lettres au marquis d'Argenson (17 août 1745) combien cette entreprise paroissoit hardie et exigeoit de ménagemens et de circonlocutions pour être autorisée. « Mon idée ne seroit pas que vous demandassiez pour moi la permission d'écrire les campagnes du roi. Peut-être sa modestie en seroit-elle alarmée, et d'ailleurs je présume que cette permission est attachée à mon brevet. Mais j'imagine que, si vous disiez au roi que les impostures que l'on débite en Hollande doivent être réfutées, que je travaille à écrire ses campagnes, et qu'en cela je remplis mon devoir, que mon ouvrage sera achevé sous vos yeux et sous votre protection; enfin si vous lui représentez ce que j'ai l'honneur de vous dire avec la persuasion que je vous connois, le roi m'en saura quelque gré, et je me procurerai une occupation qui me plaira et qui vous amusera. Mes fêtes pour le roi sont faites. Il ne tient qu'à vous d'employer mon loisir. »

C'est donc à l'entremise de MM. d'Argenson que nous devons l'*Histoire de la guerre de* 1741 [1],

1. « Cette histoire a été écrite dans vos bureaux et par vos ordres. » (Lettre au comte d'Argenson, 3 octobre 1752.) — *L'histoire de la guerre de* 1741, conçue d'après un plan beaucoup plus étendu, offre une foule de détails qui ne sont pas dans le *Siècle de Louis XV*, et a été négligée à tort dans toutes les éditions de Voltaire.

et le *Siècle de Louis XV*, ouvrage dans lequel l'auteur l'a refondue depuis.

Ainsi que l'entrée de MM. d'Argenson au ministère avoit appelé Voltaire à la cour, la retraite du ministre des affaires étrangères fut suivie pour lui de nouveaux dégoûts. Alors commença sa grande rivalité contre Crébillon. Il plut à la marquise de Pompadour de se déclarer pour celui qui nous semble aujourd'hui si inférieur à son rival, et auquel pourtant le public s'obstinoit à reconnoître exclusivement du génie. «Ceux qui vous » ont ôté le ministère protégent Catilina, cela est » juste », écrit Voltaire au marquis d'Argenson [1].

En ce moment, le roi de Prusse lui offroit à sa cour la clef de chambellan, la croix du mérite, et 20,000 livres de pension. Voltaire accepte, et son départ consterne ceux même qui ont tout fait pour le porter à cette extrémité. On l'accuse d'ingratitude; mais si Voltaire mérita ce reproche, ce ne fut pas envers MM. d'Argenson.

Il écrit à Moncrif (17 juin 1751) : « Je vous » demande en grâce d'exprimer mes sentimens » à M. le comte d'Argenson. Je serois au déses- » poir qu'il blâmât ma conduite. Je lui suis at- » taché dès ma plus tendre jeunesse, et c'est » l'homme du royaume dont j'ambitionne le plus » les suffrages et les bontés. »

Cependant, depuis cette séparation, leurs relations devinrent moins fréquentes. Les circon-

1. 18 mars 1749.

stances ne permirent plus à Voltaire de se rapprocher de ses anciens bienfaiteurs. A dater de son retour de Prusse, le séjour de Paris lui fut interdit. Voltaire étoit du nombre de ces favoris déchus que Louis XV avoit bannis pour toujours.

Mais enfin Voltaire devoit lasser l'envie. Il recueillit de son vivant les hommages de la postérité. Autant avoit été restreint le nombre de ses amis, autant l'univers fut étroit pour ses admirateurs. Une révolution immense s'opéra dans le monde civilisé. La philosophie, humble à son origine, prit un essor hardi, et du premier bond vint s'asseoir sur les trônes. En moins d'un quart de siècle, ses doctrines pénétrèrent jusqu'aux extrémités de l'Europe. Les puissans de la terre tinrent à honneur d'y être initiés, et de concourir à les répandre.

Cependant, rien de moins sincère que cette conversion si promptement opérée; rien de si varié que les motifs qui firent embrasser à ces nouveaux prosélytes une conduite qui n'étoit analogue qu'en apparence. Si quelques intentions furent droites et généreuses, d'autres furent puériles, intéressées ou coupables. Chacun envisageant à sa guise la doctrine nouvelle, n'y vit que ce qui pouvoit charmer ou irriter sa passion. La philosophie professée tour à tour d'une manière irréfléchie par l'ambition, la haine, la vanité, l'immoralité, parut fréquemment à la solde du pouvoir, lui servant d'auxiliaire, tantôt contre les jansénistes, tantôt contre les jésuites,

quelquefois contre le clergé, plus souvent contre les parlemens. Les favorites y trouvèrent un remède contre l'ennui, les prélats à gros bénéfices une recette pour en jouir plus gaiement, les conquérans un prétexte de ne rien respecter, le libertinage des grands un préservatif contre tout scrupule. C'étoit une arme employée par des gens qui en ignoroient la portée, et qui tous s'imaginoient follement la confisquer à leur profit. Pervertie dans sa source par la plupart de ses adeptes, elle sembla plus d'une fois complétement dénaturée.

Gardons-nous de confondre avec ceux qui se dirent philosophes par ton, par mode, par passe-temps, ces gens de bien qui auroient cru s'avilir en consacrant leur plume ou leur crédit au maintien des abus; ces hommes qui, devançant leur siècle, développèrent avec franchise les principes qu'ils avoient adoptés avec maturité, et tentèrent les premiers efforts pour faire participer leurs concitoyens aux bienfaits que la raison révéloit à un petit nombre d'esprits éclairés. Dans ce nombre on doit ranger sans contredit le marquis d'Argenson, qui, exposant ses sentimens en des écrits où son âme paroît tout entière, n'y montre d'autre désir que celui de réaliser cette pensée que Voltaire avoit déjà fait retentir sur la scène :

. . . . . *fonder la liberté publique*
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique!

Nous concevons difficilement combien il y avoit alors de hardiesse, et même de témérité, à avancer des vérités devenues de nos jours triviales et communes. La Bastille, debout, étoit là pour faire justice des novateurs. Bien plus, la faveur du public n'étoit point pour ceux qui se vouoient à ce genre d'études; ils n'avoient à espérer ni pitié ni consolation de la part de leurs concitoyens.

Il faudroit se reporter à ce temps pour juger à quels dédains étoit exposé quiconque osoit aborder de front les vices de l'ordre social, et croire à la possibilité d'un perfectionnement, quel qu'il fût. Les persécutions patentes, la censure, les lettres de cachet, n'étoient rien auprès de ces sourdes menées, de ces fades quolibets, sous lesquels la frivolité des gens du monde accabloit les hommes flétris de la dénomination d'esprits vagues, de rêveurs et de visionnaires. Souvent même ces épigrammes ont influé sur le jugement de la postérité. Qui de nous n'est encore tenté de sourire au nom de cet abbé de Saint-Pierre[1], dont la confiante philanthropie fournit longtemps matière à d'inépuisables plaisanteries? Intimement lié, par une singulière conformité de sentimens, avec le marquis d'Argenson, celui-ci convient, dans ses *Mémoires*, que, si quelque chose eût pu le détour-

1. Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, mort en 1743, âgé de quatre-vingt six ans.

ner de songer au bien de son pays, c'eût été le peu de succès qu'avoient obtenu les écrits de *son bon ami l'abbé de Saint-Pierre.*

« Ce n'est, dit M. d'Argenson, qu'en passant » pour un fou et un radoteur, qu'il s'est dérobé » à la haine de ceux qui étoient intéressés aux » abus qu'il vouloit détruire. »

Il ne faut pas croire que le système de persécution auquel l'abbé de Saint-Pierre fut en butte se réduisit à quelques railleries contre sa réforme grammaticale, son style diffus, son orthographe indéchiffrable, ses redites perpétuelles, ou sur sa foi imperturbable à la possibilité de la paix universelle et aux merveilles du scrutin perfectionné. Après avoir été reçu de l'Académie françoise, l'abbé de Saint-Pierre en fut exclu en 1718, par une décision presque unanime de ses collègues. Il est vrai qu'un reste de pudeur interdit de le remplacer, et son fauteuil demeura vacant jusqu'à sa mort, comme un monument de cette injustice. Enfin l'Académie, sur la proposition de Boyer, évêque de Mirepoix, décida qu'aucune oraison funèbre ne seroit prononcée à sa mort.

Privé de ses pensions et de ses honneurs, l'abbé de Saint-Pierre, réduit à une légitime plus que modeste, trouvoit encore moyen d'exercer autour de lui une libéralité généreuse.

Quels torts avoient mérité un châtiment si rigoureux ? Étoit-ce pour avoir, dans sa *Polysynodie*, développé l'avantage de la discussion publique

des affaires d'État en des conseils électifs, et préféré cette forme, essayée en partie sous la régence, à l'unité despotique de Louis XIV? Pour avoir demandé que généralement toutes les places vacantes fussent décernées *au scrutin*, c'est-à-dire par la voie de bulletins cachetés déposés par les égaux [1]? Le premier il osa soulever le masque qui couvroit les traits odieux de la politique du grand siècle, et dévoiler les cruautés de Louvois [2]. Il alla jusqu'à contester le nom de *Grand* au monarque par excellence, au fastueux Louis XIV. Il avoit écrit que la mode de porter l'épée chez les gentilshommes étoit un reste de barbarie; il avoit combattu le point d'honneur, réprouvé les maitres d'armes, le célibat des prêtres (quoique l'on n'ait jamais soupçonné la pureté de ses mœurs), l'abus des vœux monastiques, les dangers du luxe, qu'il prenoit en telle aversion, qu'il blâmoit le goût des beaux arts comme encourageant à la fainéantise. Il soutenoit que les titres de noblesse ne devroient être que personnels. Il auroit voulu que l'on réduisît les pensions et les charges de l'État, que l'on abrégeât les procès, qu'enfin on trouvât un moyen de rendre utiles au public les académies, les sermons et les ducs et pairs. Sur quelques points, ses efforts ne furent pas complétement infructueux : ainsi, de son temps date

1. A peu près sur le modèle des élections à l'Académie.

2. *Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre*, Genève 1757. Elles vont de 1658 à 1739.

l'usage de substituer l'éloge des grands hommes de la nation aux questions oiseuses proposées jusque là pour objet des dissertations académiques.

Dans un de ses ouvrages sur l'*Anéantissement futur du mahométisme*, il avoit exposé, sous le voile d'une allégorie facile à saisir, les conséquences extrêmes de l'intolérance. Enfin, osant porter ses vues encore plus haut, il avoit cru trouver la panacée des maux des nations, et n'avoit pas craint d'adresser aux princes eux-mêmes ses volumineux projets de paix perpétuelle et de *diète européane*.

Tel est le contenu d'une vingtaine de volumes, qui ont reçu du plus vicieux de tous les hommes (le cardinal Dubois) l'épithète consacrée de *Rêves d'un homme de bien*.

C'étoit rêver, en effet, alors comme en tout temps, que prétendre procurer accès à la vérité, auprès des peuples sans déguisement, auprès des gens du monde sans malignité, auprès des grands sans adulation. C'étoit folie que de manquer de courtoisie envers le vice, de foi aux sophismes reçus, d'adoration pour les ténèbres de la politique. Ce furent les crimes de l'abbé de Saint-Pierre, et, lorsque l'ineptie ou le faux bel-esprit disposoient des réputations, nul ne mérita mieux d'être enseveli sous le poids du ridicule que ce réformateur sans mission, s'obstinant à estimer les hommes au delà de ce qu'ils s'estimoient eux-mêmes, ne cessant de rabâcher jusqu'à la

satiété ce qu'il croyoit bon et vrai, et sacrifiant au désir de faire un peu de bien toutes les douceurs de la vie, toutes les faveurs de la fortune, et jusqu'aux jouissances de l'amour-propre.

La secte des *Économistes*, qui dans l'abbé de Saint-Pierre et dans le marquis d'Argenson reconnut ses premiers apôtres [1], a subi depuis un sort à peu près semblable. Accablés longtemps sous les traits du persifflage, il n'a pas fallu moins que la réalisation d'une grande partie de leurs vœux et de leurs prédictions pour rétablir dans l'opinion ces hommes honnêtes, que leur siècle avoit méconnus. Le pauvre abbé de Saint-Pierre n'eut pas même cette consolation dans la tombe; il eut tort d'être venu si tôt : sa mémoire étoit presque effacée lorsqu'elle auroit pu être réhabilitée avec honneur.

Cette priorité, dans laquelle consiste son vrai mérite, a été la cause de son oubli.

Une société peu connue, mais que l'on doit regarder comme un des symptômes précurseurs du réveil de l'esprit public, s'étoit organisée sous le ministère du cardinal de Fleury. Sans les renseignements qui nous ont été laissés par le marquis d'Argenson, nous ignorerions jusqu'à l'existence du *Club de l'entresol*, dont les conférences se tinrent pendant sept années consécutives [2], sous la présidence de l'abbé Alary.

1. Dupont de Nemours, *Vie de Turgot*.
2. 1724-1731.

Parmi les hommes qui prirent part à cette tentative, l'on doit remarquer Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke[1], le même qui, ministre de la reine Anne, avoit réconcilié l'Angleterre avec la France, et triomphé par son éloquence des victoires même de Marlborough.

Le séjour en France de cet Anglois illustre dut être un fait grave par ses conséquences. La vue d'un homme qui avoit exercé dans sa patrie une influence singulière par le talent de la parole, chose alors inconnue chez nous et presque fabuleuse, piquoit l'amour-propre de nos beaux esprits. Ils commencèrent à envier une forme de gouvernement qui procuroit ce genre d'illustration, dont ils ne se sentoient point indignes. Ils dédaignèrent les réputations de salon, pour ambitionner les succès de tribune. Cette émulation saisit les littérateurs, les magistrats, et jusqu'aux abbés. On voit dans les lettres publiées de milord[2] Bolingbroke la part que prit ce ministre à une institution trop peu durable, et dont le modèle étoit choisi dans les mœurs angloises.

Nous ne nous étendrons pas ici sur l'objet, la

1. Milord Bolingbroke, né en 1672, mort en 1751, résida en France à partir de 1715, tantôt à Paris, tantôt à la Source, campagne voisine d'Orléans. Rappelé en Angleterre, sous le ministère de Robert Walpole, il revint en France de 1732 à 1745.

2. *Lettres du lord vicomte Bolingbroke*, publiées en 1818 par le général Grimoard. Un grand nombre sont adressées à l'abbé Alary, président du club de l'*Entresol*.

tenue, les vicissitudes de ces réunions, dont le marquis d'Argenson nous a laissé une relation pleine de charmes. Mais il importe de remarquer que ce fut dans ces conférences, où lui-même étoit chargé de la partie du droit public, qu'il conçut le plan des *Considérations sur le gouvernement de la France*, ouvrage auquel il travailloit dès-lors, et dont il lut à l'*Entresol* les premières ébauches.

La monarchie de Louis XIV, qui flattoit la vanité nationale, avoit surtout conquis la puissance de l'habitude. Mais pouvoit-on se dissimuler la nullité d'une gloire éphémère, seul prix du renoncement à toute ombre de liberté? On jetoit un regard étonné sur ce ramas incohérent d'arbitraire, de vexations et d'abus, que l'on s'étoit cru longtemps en devoir d'adorer. On étoit fatigué du régime absolu; on s'y soumettoit pourtant, ne sachant quelle base adopter pour une réforme.

Cependant la royauté illimitée étoit nouvelle en France. Ne pouvoit-on lui opposer des souvenirs encore subsistans, faire ressortir des garanties nouvelles de vieilles institutions, relever des barrières brisées jugées déjà cent fois insuffisantes contre les envahissemens du pouvoir, retrouver enfin en des traditions plus que douteuses les articles d'une *constitution primitive du royaume*, dont l'existence même a toujours été problématique? Telle étoit la marche qui s'offroit le plus naturellement à l'esprit des publicistes.

Le comte de *Boulainvilliers*[1], gentilhomme normand, très-noble et très-savant, mais savant surtout dans la science du quatorzième siècle, avoit découvert que le mal venoit en France de l'affranchissement des serfs; que la pure féodalité étoit le chef-d'œuvre de l'esprit humain, l'âge d'or de la monarchie, et que pour fonder solidement le bonheur public il falloit rétablir les grands barons dans leurs droits, y compris celui de guerres privées, raviver les cours plénières, faire rentrer les mainmortables dans l'obéissance, enfin reconstituer une aristocratie forte qui ne laissât au roi que l'autorité d'un doge, au tiers-état que la liberté des paysans de Pologne.

M. de Boulainvilliers prenoit son point de départ dans l'histoire, qu'il accommodoit, il est vrai, à ses sentimens. En peut-on dire autant des prétentions parlementaires? A Dieu ne plaise que nous voulions contester les droits de ce corps à l'estime publique. Cependant ses titres n'étoient clairement justifiés, ni par la tradition constante, ni par le vœu national authentiquement exprimé. Courbés devant le sceptre de Louis XIV, les parlemens avoient repris une attitude plus fière depuis la mort de ce monarque. Ce n'étoient plus des conseils de légistes désignés et salariés pour rendre la justice au nom du roi. C'étoit l'imposante union de treize cours souveraines, étroite-

1. Mort en 1722.

ment liées par la constitution des classes que désavoua toujours la couronne, s'érigeant audacieusement en États généraux *au petit pied*, en représentation permanente de la nation; possédant une part réelle au pouvoir législatif, et la totalité de la puissance judiciaire. C'étoit un corps immuable, irresponsable, nécessaire, ne tenant ses pouvoirs que de lui seul; indépendant, non sur la foi d'une sentence écrite, mais par le résultat certain de l'hérédité, de l'esprit de famille et de la vénalité des emplois; résistant avec intrépidité aux attentats dirigés contre ses droits, et soutenant la cause du peuple quand celle-ci se rencontroit d'accord avec la sienne.

Les lits de justice, les lettres de jussion, les exils, les incarcérations, avoient suspendu, plutôt qu'arrêté, le progrès des parlemens, et la nécessité où se voyoient chaque fois les ministres de les rappeler, après de courts intervalles, ne faisoit qu'ajouter à leur force et à leur popularité.

Si la suppression des parlemens a laissé des regrets légitimes sous le rapport de l'indépendance judiciaire, qui depuis ne fut jamais aussi complète, leur lutte obstinée contre les refus de sacremens et les entreprises de l'intolérance religieuse ajoutent à la reconnoissance qui leur est due. En plus d'une circonstance on a pu regretter leur disparition.

Néanmoins, à côté des bienfaits que l'on doit aux compagnies judiciaires, on ne peut se dissimuler la gravité de quelques-uns des reproches

qu'elles ont encourus; l'inutilité de leur résistance, toujours, en définitive, paralysée par la volonté royale; les inconvéniens d'un système d'immobilité qui repoussoit les améliorations les plus utiles, soit qu'elles fussent adoptées par l'autorité, soit que l'opinion publique les provoquât; la rigidité d'un jansénisme non moins intolérant quelquefois que l'hypocrisie jésuitique; enfin une propension mal déguisée pour la routine et les préjugés, une partialité souvent choquante dans leurs arrêts. Que penser de cette indépendance si vantée qui ne reposoit que sur le trafic et la vénalité des attributions judiciaires?

« Quel État[1] que celui où les tribunaux sont » en protestation permanente contre l'autorité; » où l'ordre établi n'est lui-même qu'un abus; où » tous les rouages de l'état sont constamment » entravés par des résistances partielles qui gê- » nent l'action du pouvoir sans profiter en rien » à la liberté publique?... »

Favorisés en ce sens par les événemens, les parlemens eurent plus souvent à résister au mal qu'au bien. On leur sut gré moins encore des services qu'ils rendirent que des iniquités qu'ils prévinrent ou qu'ils empêchèrent. En effet, les ministres d'alors étoient rarement heureux en innovations. Pareille chose s'est vue pourtant, et les parlemens n'en devinrent que plus intrai-

1. Madame de Staël.

tables. Turgot, Necker, Brienne, en firent l'épreuve. M. d'Argenson, sans avoir été appelé personnellement à des tentatives semblables, ne paroît pas moins se méfier de leur obstination routinière que de la susceptibilité d'un gouvernement ombrageux.

Parmi les antagonistes déclarés des parlemens, se retrouve au premier rang Voltaire[1]. C'est lui dont les attaques furent les plus vives et les plus sensibles. Il fit plus contre eux que n'avoient pu les rois; il les dénonça à l'opinion, leur reprochant la barbarie de la législation dont ils étoient les exécuteurs, et, seul contre leur ligue puissante, remporta des victoires encore célèbres. Voltaire témoignoit particulièrement son aversion pour la vénalité des charges de judicature. Le marquis d'Argenson partageoit à un certain point cette opinion, et ce n'étoit pas un des moindres abus parmi ceux qu'il eût voulu déraciner.

« Misérable invention, s'écrie-t-il dans ses » *Considérations sur le gouvernement de la France*, » qui a produit tout le mal qui reste à redresser » aujourd'hui, et par où les moyens en sont de» venus plus pénibles! car il faudroit les revenus » de l'État pour rembourser seulement les prin» cipaux officiers, qui nuisent le plus. »

Dans un temps où les affections héréditaires occupoient une grande place dans la vie, il fal-

1. Son *Histoire du Parlement*, écrite en 1770.

loit quelque effort pour s'isoler ainsi de toute prévention. Le marquis d'Argenson, élevé dans la famille parlementaire des Caumartin, avoit été conseiller au parlement dans sa jeunesse, et conserva toute sa vie avec les membres les plus distingués de ce corps des relations intimes. Au surplus, ce préjugé n'est pas, à beaucoup près, le seul dont il ait su s'affranchir.

Il faut lire dans ses ouvrages avec quelle rudesse il caractérise la monstruosité du régime féodal, et le danger des priviléges de naissance.

« Plusieurs personnes qui ne raisonnent que » partialement, dit-il en terminant son livre, » concevront d'abord du chagrin contre l'auteur, » et diront, pour toute réfutation, que c'est un » écrivain de la lie du peuple qui s'est indigné » contre une élévation qui lui fait envie. Mais » qu'on ne s'embarrasse pas de cela : il est né » gentilhomme... » (*Édit. de Hollande*, p. 312.)

Aussi Voltaire pensoit-il lui adresser un éloge mérité en lui disant (22 juin 1739) : « Comment » avez-vous eu le courage, vous qui êtes d'une » aussi ancienne maison que M. de Boulainvilliers, » de vous déclarer si généreusement contre lui » et contre ses fiefs ? J'en reviens toujours là, vous » vous êtes dépouillé du préjugé le plus cher aux » hommes, en faveur du bien public, etc. »

Peu confiant dans la bonne foi des parlemens, M. d'Argenson cherchoit ailleurs un point d'appui à la liberté. Le but qu'il se proposoit étoit d'affermir l'autorité royale en agrandissant sa

base, de tirer parti de ce qu'avoient de populaire les souvenirs monarchiques, et d'opposer la nation aux puissances usurpées qui s'étoient interposées entre elle et son prince. Ce plan, largement conçu, et développé avec lucidité dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*, n'est pas encore de nos jours indigne d'être consulté.

Après quarante ans de révolutions, nos institutions municipales sont demeurées dans une imperfection qui rappelle le temps où M. d'Argenson écrivoit, si toutefois nous n'avons pas fait des pas rétrogrades. « La révolution, disoit » M. de Barante en 1821 [1], n'a proclamé que » les droits individuels, et a méconnu ceux des » communes. Elle a anéanti les associations com- » munales et les a englouties dans la nation. »

Les communes avoient existé de tout temps en France, de fait plutôt que de droit; le hasard, la crainte, la politique, plus souvent l'inattention des gouvernemens, avoient permis à quelques individus de se grouper partiellement et de s'attribuer l'exercice de certains droits, dont ni les seigneurs du lieu, ni les dépositaires du pouvoir royal, n'étoient parvenus à les dessaisir. Peu de ces indépendances partielles avoient survécu aux envahissemens de la couronne et à la séquestration successive de toutes les libertés. Quelques cités pourtant avoient des échevins,

1. *Des Communes et de l'Aristocratie.*

des corps de ville, plus ou moins régulièrement élus par la bourgeoisie. Les coutumes, les usages, les priviléges locaux, les jurandes, les maîtrises, la variété des poids et mesures, et mille autres bigarrures ridicules, que la révolution a fait disparoître aux applaudissemens de tous et au profit de l'autorité seule, formoient à la nation un vêtement bizarre, qui cependant étoit cher à ceux que l'on en eût voulu dépouiller.

Comme condition expresse de leur réunion à la monarchie, presque toutes les provinces de France s'étoient réservé certaines prérogatives, dont la plupart étoient successivement tombées en désuétude. Un petit nombre ont conservé jusqu'à la révolution des *États provinciaux;* ce sont : la Bretagne, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, la basse Navarre, le Béarn, Foix, Marsan, Nébousan, Quatre-Vallées et Labour. Ces États étoient formés généralement des trois ordres. Leur session ne devoit durer qu'un mois. Ils étoient chargés de la répartition des impôts exigés par le roi, sans en discuter ni restreindre la quotité. Les autres généralités se nommoient *pays d'élection* [1], et étoient ceux où il n'en exis-

1. L'origine de cette dénomination remonte à l'année 1356. Pendant la captivité du roi Jean, les États généraux désignèrent dans chaque province des députés ou *Élus*, chargés de la répartition et du recouvrement des impôts. Bientôt le roi s'attribua cette nomination. Puis ces charges, comme tant d'autres, devinrent vénales et transmissibles

toit d'aucune sorte. Les intendans y régnoient *en vice-rois*, suivant l'expression de M. Necker, n'ayant de compte à rendre de leur gestion qu'envers la couronne.

Les provinces à États paroissoient destinées à la longue à être ramenées à une condition semblable. Depuis plus d'un siècle la Normandie et le Dauphiné avoient été privés de leurs assemblées provinciales. M. de Machault, contrôleur général des finances, suspendit, en 1749, celles de Languedoc; les États de Bretagne le furent à diverses reprises, notamment en 1717 et en 1752.

On attribue au duc de Bourgogne, père de Louis XV et disciple de Fénelon, le plan de généraliser les États provinciaux. Mais ce projet n'a jamais été que vaguement connu du public. Le livre du marquis d'Argenson, quoique imprimé près de trente années après qu'il eût été composé (en 1764), est encore le premier où un plan de cette nature ait été présenté sous une forme sérieuse, et en vue d'une exécution praticable.

En effet, pour connoître la vraie date de cet ouvrage, il suffit de lire la correspondance de Voltaire [1], et l'on y verra que, dès 1739, les *Considérations sur le gouvernement de la France*

moyennant finances; toute l'autorité se trouvant attribuée à un commissaire du roi, conseiller d'État ou maître des requêtes, révocable à volonté et étranger à la province.

1. *Lettres de Voltaire*, des 8 mai, 22 juin, et 8 juillet 1739.

étoient composées, et l'auteur en communiquoit à ses amis des copies manuscrites. Cette antériorité de vingt-huit ans est importante à constater, puisque ce fut précisément cet intervalle qui vit éclore l'*Esprit des lois*, les travaux historiques de Mably, le *Contrat social* de Rousseau, ouvrages tous postérieurs à celui du marquis d'Argenson, et dont aucun ne l'a surpassé en sagacité, ni peut-être en hardiesse.

A quoi faut-il attribuer ce phénomène, et comment M. d'Argenson avoit-il devancé de si loin les penseurs les plus profonds de son pays ?

La marche de ses idées étoit peu compliquée; jetant les yeux sur les nations voisines, il avoit fait cette remarque, aisée pour tout observateur de bonne foi, qu'il y a d'autant plus d'ordre, de richesse, de félicité, dans un pays, que l'action du gouvernement s'y fait moins sentir; que rien n'est plus chimérique que la prétention de pourvoir à tout, et qu'en fait d'administration, la plus sage est celle qui abandonne aux hommes le soin de leurs propres affaires.

Laissons-le parler : « Qu'on voyage dans les » lieux où une république avoisine un état mo» narchique. Il se trouve toujours des enclaves » où ces souverainetés sont mêlées ensemble. On » connoîtra aisément quelles sont les terres de la » république, et quelles sont celles de la monar» chie, par le bon état des ouvrages publics et » même des héritages particuliers : ici tout est » négligé, là tout est peigné et florissant. La seule

» liberté inspire le travail. » (*Consid.*, page 64.)

Telles étoient les réflexions que lui avoit suggérées l'aspect des seuls États vraiment libres d'alors, la Suisse et la Hollande. La Hollande surtout fut sa terre de prédilection [1]. Il l'avoit visitée durant son intendance de Maubeuge, et, dans la province frontière qu'il avoit administrée, il avoit reconnu plus d'une trace des bienfaits de ce régime municipal, que la conquête n'y avoit pas entièrement effacés. Combien ses idées ne se fussent-elles pas agrandies à l'aspect de ces républiques du nouveau-monde, dont il avoit pressenti l'existence, et qui présentent une confirmation frappante de ses théories!

De là, passant à la France, il n'y voyoit, au lieu de cette aisance, de ce mouvement, de cette activité des pays libres, que faste et ignorance chez les grands, paresse, saleté, misère parmi le peuple. Le tableau qu'il en trace est hideux. A l'en croire, l'intérieur de la France étoit *un vaste hôpital*,

1. Nous avons vu quelle importance M. d'Argenson attachoit, pendant la courte durée de son ministère, à regagner l'amitié des Hollandois, entraînés dans l'alliance de nos ennemis. S'il ne put entièrement parvenir à faire cesser des préventions funestes, il est certain qu'il s'acquit personnellement leur estime et leur confiance, au plus haut degré. En 1745, la République députa M. de Larrey à Versailles, avec ordre de ne conférer qu'avec M. d'Argenson, comme étant l'unique ministre qui voulût sincèrement la paix. *Je n'ai point connu de plus honnête homme que ce M. d'Argenson*, avoit coutume de répéter, après son retour, M. de Wassenaer, plénipotentiaire au congrès de Bréda.

un sépulcre blanchi, dont la pompe du dehors déguisoit mal la corruption du dedans. Ailleurs il comparoît le gouvernement de son temps, toujours aux expédiens, incapable de faire payer plus d'impôts à une population déguenillée, recourant aux ressources les plus immorales pour soutenir un luxe scandaleux et des guerres inutiles, à une vieille comtesse ruinée qui abandonne ses terres pour venir à Paris tenir une maison de jeu, et donne encore des fêtes avec l'argent des cartes. Tel étoit donc alors cet ancien régime, objet de tant de regrets [1] !

Mais où trouver la cause de cette décadence? Falloit-il, pour être né sous un prince héréditaire, renoncer à toutes les séductions de la liberté, subir, en quelque sorte, le châtiment d'un péché originel dont l'Église n'a point fait mention? Cette injustice répugnoit au jugement du marquis d'Argenson. Il ne pouvoit voir dans l'avilissement des peuples une clause indispensable de leur soumission à l'autorité d'un monarque. Il lui sembloit même qu'en France la personne du roi ne tiroit aucun profit réel du despotisme; qu'au contraire, le pouvoir y résí-

1. Il seroit aisé de fournir, à l'appui de cette déposition, d'autres témoignages non moins respectables. Qu'on lise entre autres la *Dixme royale* de M. de Vauban, et l'on ne sera point tenté de taxer M. d'Argenson d'exagération dans ses tableaux. L'*Esprit des lois* expose également cette opinion d'une dépopulation graduelle de l'Occident, et particulièrement de la France, à partir du moyen âge.

doit aux mains d'une aristocratie coalisée, d'une *Satrapie* usurpatrice, dont le roi étoit le premier esclave. Il y a, pensoit-il, identité d'intérêts entre le trône et le peuple pour combattre cet ennemi commun. C'est à cette ligue immortelle de prétentions surannées et de cupidités toujours nouvelles qu'il convient d'opposer, pour le salut de la monarchie, des *assemblées provinciales démocratiques*, et des magistrats populaires dans toutes les bourgades.

« Les élections libres, poursuivoit-il, n'ont été » nulle part causes de désordre, et ne peuvent » être un sujet réel d'inquiétude pour un monar- » que sage et bien intentionné. Le peuple a-t-il » détruit ou affoibli la monarchie, quand on lui » a permis d'avoir ses magistrats, comme le roi » a les siens [1] ?

» L'administration populaire sous l'autorité » d'un souverain ne diminue pas la puissance » publique. Elle l'augmente même, et seroit la » source du bonheur du peuple. *La démocratie* » *est autant amie de la monarchie que l'aristocratie* » *en est ennemie.*

» Quelle belle idée, ajoute cet auteur, que » celle d'une *république protégée par un roi*, et » qui se gouverne d'autant mieux qu'elle est » mieux protégée ! »

Si ces nobles paroles n'ont pas été plus généralement accueillies, si d'eux-mêmes peu de gou-

1. *Considérations sur le gouvernement de la France.*

vernemens en ont voulu faire l'épreuve, du moins ne pouvoient-elles partir que d'un cœur généreux. Il n'y avoit qu'une belle âme qui pût augurer ainsi des rois et des peuples, et se confier aveuglément à la possibilité comme au succès de leur mutuelle alliance!

Il est inutile de pousser plus loin l'analyse de ce système, auquel M. d'Argenson consacre des pages dignes de Montesquieu et de Rousseau. Mais une réflexion dont il est difficile de se défendre à cette lecture, c'est que, si certaines erreurs politiques se perpétuent d'âge en âge d'une manière affligeante, la vérité aussi conserve la même persistance, et se retrouve dans les méditations et les écrits des hommes de bon sens, en quelque siècle qu'ils aient vu le jour. Nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous osons affirmer que, malgré la distance qui nous sépare du temps où il fut écrit, il s'y trouve peu de pensées que démentît aujourd'hui tout ami sincère du bien public. En est-il beaucoup parmi ceux de la même époque, les plus vantés et les plus dignes de l'être, dont on puisse dire autant?

Vingt années après que le marquis d'Argenson eut composé ses *Considérations sur le gouvernement*, parut le *Contrat social*. La démocratie pure, justifiée par le philosophe génevois, semble assurément bien au delà du but que s'étoit proposé le ministre éclairé, mais fidèle et dévoué, de Louis XV. Cependant il existe entre les

théories de ces deux hommes d'État plus d'analogie qu'on ne le croiroit d'abord. Que devenoit la France, si le système municipal du marquis d'Argenson eût été suivi dans toutes ses conséquences ? On eût pu la considérer comme l'assemblage d'une multitude de cantons s'administrant eux-mêmes sous le protectorat d'un chef unique [1]. La liberté de détail sous un roi modérateur et garant de la paix publique, cette idée se retrouve à chaque ligne. Rousseau admettoit si bien cette conception fédérative, qu'en trois passages différens du *Contrat social* il prend soin de s'étayer de l'autorité du marquis d'Argenson, dont le souvenir étoit encore vivant, et dont un manuscrit inédit s'étoit trouvé entre ses mains. Au livre III, chapitre 8, Rousseau ajoute encore cette note : « Je n'ai pu me refuser au » plaisir de citer ce manuscrit, quoique non connu » du public, pour rendre hommage à la mémoire » d'un homme illustre et respectable, qui avoit » conservé jusque dans le ministère le cœur d'un

1. Grimm, dans sa *Correspondance*, parle ainsi du plan proposé par le marquis d'Argenson : « De petits cantons se » gouvernant eux-mêmes, sous l'autorité d'un monarque, » auroient des mœurs, du patriotisme, de l'économie, et ne » pourroient porter aucun ombrage au gouvernement. A » moins d'une révolution de cette espèce, la France sera vrai- » semblablement longtemps exposée au fléau de la finance, » et ceux qui regretteroient dans ce changement les avan- » tages prétendus du boulevard parlementaire seroient sans » doute de bonnes gens, mais à coup sûr des gens de vue » courte et dupes de mots. »

» vrai citoyen, et des vues droites et saines sur » le gouvernement de son pays. »

Voilà peut-être, lorsque les *Considérations sur le gouvernement de la France* furent imprimées pour la première fois (Amsterdam, 1764, chez Marc-Michel Rey), ce qui donna lieu au bruit que cet ouvrage étoit de Jean-Jacques Rousseau, qui auroit emprunté le nom d'un ministre connu. Il seroit bien superflu de s'attacher à réfuter cette erreur. Les opinions du marquis d'Argenson étoient connues de son vivant; il n'en faisoit point mystère, et ses écrits les plus remarquables avoient été entre les mains de ses amis et des académiciens ses collègues.

Les *Considérations sur le gouvernement de la France* paroissent être l'ouvrage auquel M. d'Argenson ajouta le plus de prix, celui par lequel il eût souhaité se faire un nom littéraire, si cette tentation eût dominé son esprit; il faut ajouter : s'il eût pu le faire sans danger pour son repos et pour la grandeur de sa famille, qui fut toujours, et malgré tout, une de ses pensées dominantes. Cependant cet écrit est loin d'avoir été le seul dont la composition occupât ses loisirs. Dans l'intervalle de ses fonctions publiques, c'est-à-dire pendant une grande partie de son existence, il se livroit habituellement au travail de cabinet, ne se permettant que rarement les distractions du grand monde. « Vous » ne soupez pas, lui écrit Voltaire (9 août 1744), » et je ne dîne jamais. Comment nous rencon-

» trer ? » Ce genre de vie, contraire aux usages reçus, ne contribuoit pas peu à lui donner de la singularité.

Ses traits offroient une grande analogie avec ceux de son frère; tous deux étoient d'une taille avantageuse. Lorsqu'ils devinrent ministres en même temps, cette qualité commune aidoit à les confondre [1]. Mais le frère aîné étoit loin de porter dans la société cette amabilité, ce désir de plaire, qui firent du comte d'Argenson un des hommes les plus recherchés de son temps. Plus froid, plus mesuré, ne se livrant qu'à des amis intimes, raisonnant juste, mais sans la même grâce dans la façon de s'exprimer, à une époque où il étoit d'usage dans la société de donner à chacun des sobriquets ridicules, les habitués de Versailles le désignèrent sous celui de *d'Argenson la Bête* [2]. « C'é-

1. Sans insister sur la mauvaise plaisanterie : *Lequel des deux?* non pas seulement les écrits sérieux, mais les libelles et les pamphlets contemporains, ne sont remplis que des témoignages multipliés de leur conformité et de leur ressemblance.

2. M. de Maurepas avoit pour surnom *Faquinet*, le comte d'Argenson la *Chèvre*, ou plutôt *Cadet*, à cause de son frère aîné (la reine ne lui écrivoit jamais autrement); la belle madame de Flavacourt, la *Poule*. On voit par les lettres du chevalier de Boufflers, et celles si singulières et si divertissantes de madame de Graffigny, qu'à la cour de Lunéville régnoit la même mode. Le surnom de *Pampan* est si bien resté à celui à qui on l'avoit donné, qu'on sait à peine qu'il s'appeloit *Devaux*, lecteur du roi Stanislas. Les sobriquets s'étendoient quelquefois à une société tout entière. On appeloit les personnes de qualité qui composoient celle de la

Le roi lui ordonna de se communiquer au contrôleur général Machault. Celui-ci l'avoit écouté attentivement. « C'est fort bien, Monsieur, » dit-il; mais que deviendront les receveurs des » tailles? » Alors, tournant le dos à son collègue: « Apparemment, reprit M. d'Argenson, que si » l'on trouvoit le moyen d'empêcher qu'il y eût » des scélérats, vous seriez inquiet de ce que » deviendroient les bourreaux. »

« Oui, sans doute, écrivoit Voltaire à M. de » Richelieu[1], M. d'Argenson eût dû dire quelque » bon mot, car il en disoit... » Mais il dédaignoit de les prodiguer en des propos futiles. On peut se former une idée juste de son genre d'esprit par ses écrits, qui, n'étant point généralement destinés au public, sont conçus dans le langage le plus familier. Aucun auteur, peut-être, n'a écrit aussi complétement comme il parle et comme il pense. C'est l'originalité, souvent la profondeur des idées, qui le caractérise, et non le clinquant des mots; ou plutôt on y rencontre une naïveté, un laisser-aller, un décousu, qui en font le charme. Aussi *Grimm* disoit-il des *Essais dans le goût de ceux de Montagne* : « Il est im- » possible qu'un auteur aussi sans apprêt ne dise » pas la vérité. »

La franchise, la loyauté, le bon sens, voilà déjà des qualités bien rares; mais ce qui l'est plus encore, c'est cette perspicacité qui pénètre dans

1. 19 février 1757.

l'avenir, véritable attribut du génie. C'est ainsi que, dans différens passages de ses notes familières, il a prédit positivement la prépondérance de l'empire russe, l'anéantissement de la Pologne, le soulèvement des colonies angloises, la régénération de l'Orient, la haute civilisation de l'Amérique, etc... Ce qu'il dit, à plusieurs reprises, de la révolution imminente dont il voit son pays menacé, n'est pas moins formel. Mais s'il la prévoyoit, il proposoit aussi des moyens efficaces pour la prévenir; et il est probable que, si la haute aristocratie, par exemple, eût adopté le plan de conduite qu'il lui traçoit dans sa lettre : *Sur le bien que les seigneurs pourroient faire dans leurs terres* [1], elle eût prévenu une grande partie des maux que ses fautes lui attirèrent.

Versé dans les diverses branches des connoissances humaines, doué d'une érudition rare, même chez les savans, faisant de jolis vers, et ne craignant point de provoquer la muse de Voltaire, avec de la sensibilité, de l'usage du monde, un esprit caustique et délié, il faut convenir que M. d'Argenson paroît avoir marqué dans la conversation un penchant à la singularité qui lui fit tort, et donna souvent prise au ridicule. C'étoit une préférence pour certaines locutions populaires, pour des sentences proverbiales [2], dont il se servoit *bêtement*, pour ainsi dire, plutôt que

1. Insérée dans le *Journal économique*, année 1752.
2. « J'avois un vieil oncle, écrit M. de Voyer à l'un de ses

d'aller chercher une périphrase moins expressive. Qu'on joigne à cette habitude une opposition prononcée à la tyrannie des idées reçues, un souverain mépris pour les graves niaiseries du moment, une foi robuste et imperturbable dans la possibilité d'un ordre de choses différent et dans l'imminence d'une réforme sociale qui sembloit le comble de la déraison, et l'on ne s'étonnera pas qu'un homme aussi désintéressé de ce qui agitoit les autres, aussi préoccupé de ce à quoi nul ne songeoit, ait éprouvé de ses contemporains les effets de la prévention et du dénigrement.

Laissons-le parler lui-même : « J'aime le genre » humain, écrivoit-il; je voudrois son bonheur. » Et peut-être me trouvé-je plus touché du gé- » néral que du particulier, de ma patrie que de » mes amis. Où trouver des amis dignes de ce » nom ? Les malheureux qui souffrent leurs maux » avec douceur me frappent d'amour. Je me suis » cru quelque intelligence pour remédier aux » maux qui m'environnent, et pour y substituer » l'ordre et la félicité. Les tableaux, les images » de bonheur, me séduisent et me touchent. Je » voudrois y fournir des objets, me remplir de ces » spectacles de campagnes heureuses, de villes » policées. Je ne hais rien, j'aime vivement[1]. »

» amis, qui avoit coutume de dire : Le roi de Sardaigne *nous* » *a chié du poivre*, et *l'Espagne va à la mistanflûte.* »

« C'étoit le même qui disoit encore *qu'on ne pouvoit avoir* » *été six mois ministre sans avoir mérité d'être pendu.* »

1. Manuscrits.

Enfin Voltaire le peignit d'un mot, en le disant plus propre à être *secrétaire d'État dans la république de Platon* [1] qu'au conseil d'un roi de France.

Au surplus, ce défaut de dignité dans le langage, de choix dans les expressions, qui se faisoit sentir dans la conversation et dans le style du ministre, lui fut reproché bien plus encore dans ses relations officielles. C'est à cet excès de franchise, de bonhomie, à ce manque de maintien, de dehors et d'aplomb, que l'on attribua sa prompte défaveur. Du moins cette impression resta-t-elle dans le public, indépendamment des motifs beaucoup plus réels que nous avons fait connoître. « Une manière de s'exprimer triviale » et basse lui fit plus de torts que ne lui en au» roient fait des défauts plus graves. » (*Correspondance de Grimm.*)

On lui reprochoit de manquer aux rigueurs de l'étiquette, de ne pas prendre une attitude assez compassée, un ton assez digne ni assez mystérieux, avec les ambassadeurs étrangers, de vouloir accommoder avec eux toutes les affaires de gré à gré, et comme entre bons voisins, entre gens loyaux et de bonne foi. Mais aussi sa manière d'agir simplifioit considérablement la besogne, et diminuoit l'importance des subordonnés et la complication des bureaux : car telles étoient l'insouciance habituelle des ministres et la nécessité de laisser tout faire par des inférieurs,

1. Lettre à M. de Richelieu, 4 février 1757.

que, suivant l'expression de M. d'Argenson, *les garçons étoient restés les maîtres de la boutique.*

Comment en pouvoit-il être autrement, lorsque nous voyons les places distribuées avec une telle légèreté, que M. de Maurepas débutoit au ministère à l'âge de quatorze ans, uniquement parce que la charge avoit été jusque-là dans sa famille [1] ?

Bien différent de son collègue, le marquis d'Argenson passa sa jeunesse à se préparer à un ministère auquel il ne parvint que dans un âge avancé. Il se donna la peine de s'initier à ses devoirs, de fixer ses idées, d'exercer son jugement. Assidu et méthodique, rien ne sortoit de ses bureaux qu'il ne l'eût mûri et médité dans son travail particulier. Outre les dépêches officielles, il adressoit de sa main, aux ambassadeurs près les cours étrangères, des lettres confidentielles fort étendues sur les événemens et la politique du moment. Telle fut sa correspondance avec M. de Vauréal, ambassadeur en Espagne, que nous avons sous les yeux, et dont nous avons cité quelques fragmens.

1. On lira plus loin des détails sur ces dynasties des Lepelletier et des Phelipeaux, presque aussi prolongées et aussi puissantes que celle des Bourbons. « Ce sont des gens » bien heureux que les ministres en France, dit Boling- » broke dans une de ses lettres (février 1714). Ce sont de » grands hommes depuis le berceau jusqu'au tombeau. Ils » se trouvent sur une scène d'affaires, chacun suivant la » prédestination de ses parens, etc..... »

Si les manières simples et l'esprit solide du marquis d'Argenson prêtoient aux épigrammes de la cour, il fut différemment jugé par les chargés d'affaires étrangers. Ceux-ci, moins sensibles aux atteintes d'un ridicule auquel eux-mêmes ne pouvoient toujours se flatter d'échapper, ne considéroient que sa loyauté et sa droiture, dont ils se plaisoient à témoigner. « Je suis bien aise de » vous dire, lui écrivoit Voltaire [1], que les mi- » nistres étrangers sont enchantés de vous, qu'ils » aiment vos mœurs et respectent votre esprit. Ce » que je vous dis là est à la lettre; comptez sur la » vérité de votre ancien, et très-ancien, ser- » viteur [2]. »

1. 26 décembre 1744.

2. « Je dois à l'amitié qui nous lioit, le marquis d'Ar- » genson et moi, l'éloge de ce ministre; mais je dois aussi à » la vérité ce que j'ai pensé de ses talens. Il n'y eut jamais » un plus honnête homme, aimant plus son roi et sa pa- » trie. Jamais aucun ministre n'a apporté, en arrivant en » place, autant de connoissances et de théorie. Elles étoient » le fruit d'une longue étude et de la plus grande appli- » cation. Le marquis d'Argenson avoit un grand sens et une » bonne judiciaire. Mais, peu au fait de la cour, il n'avoit » jamais pu acquérir cet esprit d'intrigue si nécessaire pour » s'y maintenir. Cela fit qu'il négligea les avis qu'on lui don- » noit d'une prochaine disgrâce. Il crut qu'en se renfermant » dans les devoirs de sa place, dans un travail réglé et as- » sidu, il pouvoit se confier aux bontés que son maître lui » marquoit. Il avoit un ennemi puissant dans le maréchal » de Noailles, qui mit tout en usage pour jeter du ridicule » sur son travail, et même sur sa personne. Le marquis » d'Argenson est bien une preuve qu'un petit ridicule est » souvent plus nuisible que de grands vices. Peut-être, à

Nous avons essayé jusqu'ici de faire apprécier, comme il mérite de l'être, cet homme d'état que Voltaire appeloit *le meilleur citoyen qui eût jamais tâté du ministère.* (3 mai 1750.) Mais on le jugera mieux en l'écoutant lui-même exposer naïvement et sa façon de vivre, et sa façon de penser. Les personnes qui décident du mérite des livres sur leur titre, et le nombre en est considérable, ont fait un crime à celui-ci d'avoir été intitulé dans quelques éditions : *Essais dans le goût de ceux de Montagne.* C'étoit aspirer trop haut que de prétendre se comparer à un modèle inimitable; mais quiconque prend la peine d'ouvrir ces *Essais* ne peut s'empêcher de reconnoître, avec Grimm, que c'est *un livre attachant par le patriotisme et le bon sens de son auteur.* Ce genre d'intérêt n'est point le seul qu'on y rencontre. Ces mémoires sont au nombre des plus instructifs sur l'histoire du dernier siècle. Tel fut l'avantage de la position où se trouvoit le marquis d'Argenson. Ayant vécu longtemps à la cour, en relation intime avec ce que l'Europe renfermoit de personnages supérieurs, il conservoit

» la vérité, y donna-t-il lieu par quelques réponses singu-
» lières qu'il fit à différens ministres étrangers, et par son
» peu d'usage de la cour. Mais il n'en est pas moins vrai
» qu'il fut capable de grandes idées générales, et que peu
» d'hommes ont apporté au ministère autant de lumières que
» lui. »

(*Mémoires du marquis de Valori*, ambassadeur de France à Berlin, publiés en 1820, par le comte Henri de Valori, 2 volumes in-8.)

partout cet esprit d'observation qu'il s'étoit imposé depuis sa jeunesse. Il avoit su partager son temps, suivant ses propres expressions, *entre la bonne compagnie et une meilleure, qui est la retraite.*

N'eût-il aucun fond d'instruction solide, l'homme du monde qui écrit ce qu'il a vu et entendu dire, ne sauroit manquer d'intéresser. En ce sens, disoit-il encore, il peut y avoir quelque vérité dans cette plaisanterie de Molière, que « les gens de qualité savent tout sans avoir rien appris. » La fréquentation des gens instruits, l'habitude de causer de tout et avec tout le monde, donnent aux esprits les plus superficiels cette promptitude, cette aisance, cette familiarité de tous les sujets, cette quintessence de l'esprit des autres, qui offrent les apparences du vrai savoir, et qui en ont quelquefois la réalité.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que l'on doit envisager le marquis d'Argenson. Il ne se reposa pas sur cette maxime si commode pour l'indolence, si flatteuse pour la vanité. Ses connoissances étoient vraies, sa lecture étoit immense. C'étoit de sa part une habitude d'enfance de fixer en toute occasion ses observations sur le papier [1], et ce soin, dans lequel il persévéra toute sa vie, ne contribua pas peu à mettre dans ses conceptions de l'ordre et de la netteté.

On voit aussi que le goût des livres étoit chez lui une passion, contre les excès de laquelle il

1. *Éloge de M. d'Argenson*, par M. Le Beau.

cherchoit à se prémunir, mais qui l'entraînoit en dépit de lui-même, et par un attrait irrésistible.

Malgré la modestie avec laquelle le marquis d'Argenson parle de sa bibliothèque, objet de ses plus chères affections, on sait qu'elle étoit belle et nombreuse. Il suffit de la nommer pour la faire connoître, car elle existe encore sous le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal* [1].

Il est vrai que depuis sa mort, arrivée le 26 janvier 1757, elle fut considérablement accrue par M. de Paulmy, qui mit à la compléter toute son ambition, tout son temps, et une partie considérable de sa fortune. Aussi parvint-il à en faire une des plus riches collections que jamais particulier ait possédées en Europe. En cela il n'y avoit de sa part ni luxe ni ostentation. M. de Paulmy y passoit ses journées entières, et il est certain que, de ses cent mille volumes, il n'y en avoit, pour ainsi dire, pas un seul qu'il n'eût lu, extrait, analysé.

« Il n'y en a même qu'un petit nombre, et » des moins intéressans, en tête desquels on ne » trouve une notice de sa main, dans laquelle » il indique ce que contient le livre, ce qu'on doit » y chercher, et rapporte les anecdotes littéraires

1. M. de Paulmy, étant gouverneur de l'Arsenal, y avoit transporté son domicile et ses livres. Il en prit possession en l'année 1755, après la mort du prince de Dombes, et la démission du comte d'Eu, dernier grand maître de l'artillerie de France.

» et bibliographiques qui concernent l'ouvrage, » l'auteur et l'édition [1]. »

Cette bibliothèque fut vendue en 1785 à M. le comte d'Artois, M. de Paulmy ne s'en réservant que la jouissance sa vie durant. Il mourut deux années après, le 13 août 1787.

Cette conformité de mœurs et d'occupations entre le marquis d'Argenson et son fils nous autorise à compléter cette notice en y joignant quelques mots sur la vie de celui-ci [2].

Né le 22 décembre 1722, à Valenciennes, durant l'intendance de son père, M. de Paulmy se montra passionné pour les lettres dès son plus jeune âge. Voltaire fait compliment à son père de ses essais précoces en poésie (9 août 1741).

Quelques années plus tard, pendant le ministère du marquis d'Argenson, M. de Paulmy fut désigné pour accompagner en Allemagne le duc de Richelieu, chargé de demander à l'électeur de Saxe sa fille en mariage pour le dauphin. A cette occasion, Voltaire le recommandoit au roi de Prusse, et le grand Frédéric lui fait cette réponse (18 décembre 1746) : « M. de Paulmy » sera reçu comme le fils d'un ministre françois » que j'estime, et comme un nourrisson des » Muses, accrédité par Apollon lui-même. »

1. *Éloge de M. de Paulmy*, par M. Dacier, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XLVII. M. de Paulmy fut aussi membre de l'Académie françoise, durant quarante ans, depuis 1748 jusqu'à sa mort.

2. Marc-Antoine René de Voyer de Paulmy.

Plus porté par inclination vers la culture paisible des lettres que vers le soin des affaires publiques, ce ne fut, pour ainsi dire, qu'à contre-cœur que M. de Paulmy se vit élevé à des honneurs qui avoient peu de prix à ses yeux. Il fut dominé malgré lui par ce système d'hérédité dans les places, auquel il étoit difficile de se soustraire.

Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, s'étoit attaché son neveu comme adjoint. Il le fit recevoir, en octobre 1751, secrétaire d'État en survivance, ayant voix au conseil des ministres. Il le chargea de l'inspection des places frontières du royaume, où l'on faisoit, suivant un vaste système de défense, des travaux très-importans. Mais, tandis que l'on s'occupoit à veiller aux dangers d'une guerre extérieure, il étoit aussi question d'une guerre civile. Les religionnaires des Cévennes étoient dénoncés comme supportant impatiemment l'interdiction dont ils étoient frappés. Les évêques d'Alais et d'Uzès appeloient de nouvelles dragonnades. On avoit fait marcher des troupes vers ces provinces. M. de Paulmy reçut les doléances des pasteurs du Midi, eut des entretiens secrets avec plusieurs d'entre eux, et rendit compte de leurs dispositions pacifiques.

Son témoignage, joint à la modération du maréchal de Richelieu, gouverneur du Languedoc, épargna au dix-huitième siècle les horreurs d'une nouvelle persécution religieuse.

M. de Paulmy succéda au comte d'Argenson,

son oncle, au moment de la disgrâce de ce dernier; mais il ne remplit ce poste que du mois de février 1757 jusqu'en mars 1758, durant la plus grande agitation causée en Europe par la guerre de sept ans.

Il seroit injuste de reprocher à un jeune ministre les fautes commises par la volonté capricieuse d'une favorite alors toute puissante, devant laquelle des hommes d'État bien plus expérimentés venoient de succomber. Ce ne fut point M. de Paulmy qui administra durant cet espace de temps : ce fut madame de Pompadour qui révoqua d'Estrées victorieux à Hastenbeck, et combla d'honneurs Soubise battu à Rosbach.

Accablé de dégoûts, M. de Paulmy ne tarda point à donner sa démission d'une charge qu'il n'avoit guère exercée que de nom.

Le maréchal de Belle-Isle le remplaça, et, malgré une longue habitude des affaires et des talens militaires fort vantés, la guerre ne prit point une marche plus favorable.

Depuis lors, M. de Paulmy n'a plus occupé d'autres postes que ceux des ambassades, carrière plus conforme à ses habitudes pacifiques.

Déjà précédemment il avoit été chargé d'une mission en Suisse (1748-50), dont le résultat fut un renouvellement d'alliance avec les cantons évangéliques, qu'une politique peu éclairée avoit précédemment exclus. Depuis, il fut envoyé en Pologne (1762-64), s'y trouva lors de l'élection de Stanislas Poniatowsky, et demanda son rap-

pel aussitôt qu'il apprit l'entrée des troupes russes, ne voulant point autoriser par sa présence l'avilissement de la république [1].

Enfin il remplit les mêmes fonctions auprès de la république de Venise [2], où deux de ses parens (le père et le grand-père du garde des sceaux) avoient autrefois résidé comme ambassadeurs [3].

Durant le cours de ses longs voyages, M. de Paulmy visita encore une fois, à Ferney, le patriarche de la philosophie, dont il reçut l'accueil le plus distingué, et qui lui confioit les nouvelles publications de sa muse, consultant son goût et déférant à sa critique [4].

Du reste, la vaste bibliothèque de M. de Paulmy suffisoit à son bonheur. L'agitation d'une carrière active n'en avoit jamais détourné sa pensée. Dans tous les pays qu'il avoit parcourus, il avoit travaillé à l'enrichir par des acquisitions nouvelles. Nulle entreprise scientifique, quelque prolongée qu'elle fût, ne rebutoit son activité laborieuse. Les vieux livres françois avoient, par la grâce et la naïveté de leur langage, ainsi que par leur intérêt historique, le plus vif attrait à ses yeux. Il possédoit en ce genre de vrais tré-

1. Rhulières, *Histoire de Pologne.*
2. De 1766 à 1770.
3. De 1651 à 1656.
4. « M. de Paulmy, qui est un peu du métier, trouve » maintenant que ma pièce finit bien » (*l'Orphelin de la Chine.*) (Lettre à M. d'Argental, 30 juillet 1755.)

sors. Aussi conçut-il l'idée de les ressusciter de leur oubli, et, en les dépouillant de leur rouille antique, de mettre à la portée de tous les lecteurs les notions précieuses qu'ils renferment sur les mœurs, les amusemens et la manière de vivre de nos aïeux. Tel fut le but de l'ouvrage périodique qui parut sous sa direction, et à l'aide de ses matériaux, sous le titre de *Bibliothèque de romans*, de 1775 à 1778; quarante livraisons se succédèrent, dans la plupart desquelles se trouvoient des articles importans fournis par M. de Paulmy. Mais quelques différends survenus entre lui et ses collaborateurs l'engagèrent à retirer son concours, et la collection continua sous d'autres auspices.

M. de Paulmy, de son côté, ne resta point oisif. Dans un cadre beaucoup plus étendu, il publia, pendant l'espace de huit ans, soixante-dix volumes in-8, sous le titre de : *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*. C'étoit, en effet, toute la substance et l'analyse de la sienne. On y trouve, rangés dans un ordre méthodique, des extraits et des jugemens sur une infinité d'ouvrages peu connus, l'histoire littéraire, scientifique, anecdotique, de presque toutes les branches des connoissances humaines. C'est une véritable encyclopédie, presque aussi complète et beaucoup plus amusante que ne le sont bien des traités *ex professo*, sur la littérature, l'histoire, la géographie, la morale, la jurisprudence, la théologie même, et plusieurs parties de ce vaste

recueil ne se trouvent nulle part ailleurs rédigées avec le même soin, ni d'une manière plus complète.

La *Vie privée des François dans tous les temps et à toutes les époques de la monarchie*, que M. de Paulmy fit réimprimer plus tard en un volume séparé (1783), est le complément de ces recherches instructives.

Cet ouvrage de longue haleine, sans avoir la sécheresse des notices bibliographiques, atteste partout une rare érudition et une patience infatigable. Le style en est toujours clair et facile, mérite assez grand, lorsqu'il s'agissoit de porter le flambeau de la critique au milieu d'un fatras gothique et suranné.

Cependant, en d'autres compositions littéraires, M. de Paulmy montre presque autant de grâce dans l'imagination et d'invention dans l'esprit, qu'ailleurs de jugement dans ses compilations et d'érudition dans ses analyses. Telles sont les nouvelles qu'il fit paroître d'abord dans la *Bibliothèque des romans*, puis réimprimer à part [1].

Après cette énumération bien incomplète des titres de M. de Paulmy à la reconnoissance du petit nombre de ceux qui font de la lecture une

1. *Choix de Romans de différens genres*, revus, corrigés et augmentés, en deux volumes in-18. L'*Histoire du Juif errant* ou *Roman de l'Histoire universelle* eut assez de succès à l'époque de son apparition, et se lit encore avec plaisir.

Il est inutile d'ajouter que, revêtu de formes modestes, et servant principalement de cadre à l'éclaircissement de

étude, aussi bien que du grand nombre qui en fait un délassement, nous n'insisterons point sur ses vertus privées.

Doué d'une piété aimable et douce, M. de Paulmy ne donna aucune prise à la médisance durant ce siècle de scandale.

Et si nous faisions appel au souvenir des gens de lettres qu'il accueillit, qu'il aida de ses exemples, de son appui, de ses conseils et de ses livres, nous sommes certains que, quelque éloge que nous entreprissions de donner aux qualités de son cœur, aux charmes de son esprit, nous ne serions démentis par aucun de ceux qui le connurent.

beaucoup de faits historiques, le roman de M. de Paulmy n'a pas le moindre rapport avec les gigantesques épopées ou dramaturgies socialistes enfantées de nos jours sous le même titre.

Quelques chansons de M. de Paulmy ont été mises en musique par Rouget-de-Lisle.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS D'ARGENSON

Histoire abrégée des ministres qui se sont succédé en France depuis la naissance de l'auteur.
(Loisirs d'un ministre.)

Règne de Louis XIV.

Lorsque je vins au monde (en 1694), il y avoit déjà quelques années que le chancelier Le Tellier, père de M. de Louvois, étoit mort. M. Boucherat étoit revêtu de cette éminente dignité, qui eût été bien au-dessus de sa capacité si les temps eussent été plus difficiles; mais le pouvoir de Louis XIV étoit si bien établi, les parlemens si soumis, le droit de remontrances avoit été si restreint, ou, pour mieux dire, si bien ôté aux cours supérieures, que l'on avoit pu hardiment accorder cette place à un vieux magistrat âgé de soixante et dix ans, et devenu presque le doyen du conseil. Aussi M. Boucherat l'occupa-t-il très-pacifiquement jusqu'à l'âge

de quatre-vingt-quatre ans qu'il mourut, ne laissant que des filles. Il eut pour successeur M. de Pontchartrain, qui étoit depuis 1689 contrôleur général des finances, et depuis 1690 secrétaire d'état de la marine et du département de Paris. Ce fut lui qui engagea, en 1697, mon père à se charger du soin de la police de la capitale. M. de Pontchartrain prit la charge de chancelier comme une retraite; effectivement, elle pouvoit être regardée comme telle en ces temps de soumission.

Il se trouva bien heureux que le roi voulût lui accorder pour successeur dans le contrôle des finances M. de Chamillart, et dans ses départements M. de Pontchartrain, son fils. L'un et l'autre n'étoient assurément point capables de le remplacer dignement; mais ils le débarrassoient des soins les plus fatigans. Il fallut pourtant bien qu'il continuât à conseiller son fils, qui ne lui donnoit pas toute la satisfaction qu'il en devoit espérer; ce qui l'engagea, en 1714, à une retraite totale. Louis XIV étoit vieux et menaçoit ruine. M. de Pontchartrain étoit précisément du même âge; d'ailleurs il vouloit sagement éviter d'être obligé de porter au parlement l'édit qui déclaroit les princes légitimés habiles à succéder à la couronne[1]. M. Voisin fut chargé de cette opération, qui s'exécuta pourtant avec la soumission que l'on montra pour les ordres

1. L'édit fut porté le 2 août, et M. de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet. Il mourut en décembre 1727, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Le Régent lui avoit offert de reprendre les sceaux. Il refusa, par ménagement pour M. d'Aguesseau, aussi bien que par amour pour la retraite.

de Louis XIV jusqu'au moment de la mort de ce monarque, arrivée, comme chacun sait, le 1er septembre 1715.

M. Voisin, chancelier à peu près de la même force que M. Boucherat, mourut fort à propos[1] au mois de février 1717. Il fut remplacé par M. d'Aguesseau, dont je parlerai dans un moment, ainsi que des ministres du présent règne. En attendant, j'observe encore que, des trois derniers chanceliers de Louis XIV, M. de Pontchartrain étoit, sans contredit, le plus capable. Il avoit été conseiller au parlement de Paris, abandonné par ses parens, les Phelippeaux de la Vrillière, jaloux des Phelippeaux de Pontchartrain, leurs aînés, dont ils avoient usurpé la charge de secrétaire d'État. M. de Pontchartrain fut ensuite pendant vingt ans premier président au parlement de Bretagne, et y donna des preuves de fermeté, d'habileté et d'adresse, en ménageant ces têtes bretonnes, de tout temps si difficiles à conduire.

Autant le métier de chancelier étoit aisé du vivant du feu Roi, autant le ministère des finances étoit pénible à remplir. M. de Pontchartrain ayant été assez heureux, comme nous l'avons dit, pour s'en débarrasser en 1693, elles furent confiées à M. de Chamillart, que le Roi aimoit, comme il l'a prouvé, d'une affection toute particulière. On a peine à expliquer un pareil choix, si ce n'est en supposant que, dans

1. Le public étoit alors tellement soupçonneux, qu'il ne vouloit même pas croire à la mort naturelle du chancelier Voisin.

l'esprit du Roi, la qualité d'honnête homme suppléoit à tout, et que Louis XIV s'imaginoit en savoir assez pour remédier lui-même à l'ignorance et à l'incapacité de son ministre. Jamais la France n'avoit eu autant d'ennemis sur les bras. Après les succès brillans de quelques campagnes, elle fut vaincue de toutes parts. Certes, le plus grand génie y eût succombé. Comment M. de Chamillart y pouvoit-il suffire? Il donna dans les ressources les plus indécentes. Il détruisit le crédit public, que M. Colbert avoit soutenu au milieu des plus fortes dépenses. Il entraîna les trésoriers de l'extraordinaire des guerres en de gros emprunts, et leur fit faire banqueroute. Il créa les billets de monnoie, promesses de la caisse des emprunts, doubles et triples assignations sur les recettes générales; emprunts au nom des particuliers accrédités; billets des fermiers et receveurs généraux, et tant d'autres effets dont la valeur entra dans les coffres du Roi, et que le ministre laissa tomber dans le néant, sans la moindre tentative pour les soutenir. Par l'effet d'une guerre ruineuse, l'argent sortoit du royaume. D'autre part, l'infidélité dans les promesses et les paiemens fermoit toute ressource, et tout manquoit à la fois.

Enfin (en 1708) M. le duc de Bourgogne vint se jeter aux pieds du Roi pour le supplier de sauver la patrie en congédiant M. de Chamillart. Il ne falloit pas moins pour déterminer Louis XIV à se défaire de son ministre. M. de Chamillart se retira, et jamais il n'y eut d'entreprise plus difficile que celle de rétablir les affaires, quand M. Desmarets en fut chargé. Les revenus du

Roi étoient consommés d'avance pour deux et trois années. Les ennemis avoient entamé la frontière; les peuples étoient consternés, la famine dans le royaume; les soldats sans habits, souvent sans prêt; les magasins sans provisions; la guerre rallumée par le refus des odieuses propositions de Gertruydenberg. Louis XIV opposoit un courage invincible à tant de malheurs. M. Desmarets eut assez de génie et de ressources pour fournir aux efforts qu'il fallut faire sous peine de périr. Sa réputation produisit beaucoup. Il ne parut pas perdre l'amour de l'ordre au milieu du désordre le plus excessif. Il engagea de fidèles sujets à aider l'état de leurs richesses; il les ménagea, assura leur sort, et leur tint parole par la suite. Il choisit les moins mauvais expédiens, ceux dont le mauvais effet étoit le plus aisé à réparer au retour du calme. Enfin, il fournit à tout jusqu'à la paix générale. Il imposa le *dixième;* et cet impôt, qui eût produit trente millions à un ministre moins habile, n'en rapporta que dix entre ses mains. Il lui suffisoit d'effrayer les ennemis en annonçant de vastes ressources, et il évita sagement d'achever la ruine des particuliers.

Entre cette paix et la mort de Louis XIV, il préparoit de nouveaux arrangemens, et ses derniers règlemens sont encore admirés. Mais il devoit éprouver le sort de M. de Sully à la mort de Henri IV, passer ses dernières années dans une complète disgrâce, et être menacé de recherches sur sa conduite. (Il est mort en 1721, la même année que M. de Chamillart.) Peut-être l'économie et de sages règlemens pour le com-

merce et la police du royaume, seuls moyens dont il auroit usé s'il fût demeuré en place, eussent-ils été les meilleurs remèdes au désordre des finances; mais l'impatience du régent demandoit des voies plus promptes et plus expéditives.

Le ministère des affaires étrangères, le plus important des départemens des secrétaires d'État, avoit été confié, en 1679, à M. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Il mourut en 1690. Son fils, M. de Torcy, avoit la survivance de sa charge et de son département dès 1689; mais à la mort de son père on le trouva trop jeune pour le remplacer, et, quoiqu'il eût déjà trente ans, on le mit sous la tutelle de son beau-père, M. Arnaud de Pomponne, qui avoit déjà exercé cette charge depuis 1671 jusqu'en 1679[1], mais que l'on avoit forcé de se retirer; non que ce ne fût un homme respectable, et même un bon ministre, mais il étoit de la famille des Arnaud, suspecte de jansénisme[2], ce qui étoit un grand crime à la cour. M. de Pomponne guida son gendre pendant trois ans, après quoi celui-ci fut en état de montrer ce qu'il étoit et ce qu'il savoit faire. M. de Torcy a conservé sa place jusqu'à la mort de Louis XIV. Sa conduite, depuis cette époque, a été celle

1. Il mourut en 1700. Ce fut M. de Pomponne qui signa les traités de Nimègue et Riswick.

2. On verra plus tard que le même reproche de jansénisme exclut encore M. de Torcy du conseil de Louis XV. M. de Torcy avoit épousé Catherine-Félicité de Pomponne, fille de M. Arnaud, et sœur de l'abbé de Pomponne, ambassadeur à Venise. Il mourut en 1746, à l'âge de quatre-vingts ans.

d'un vrai philosophe, et doit servir de modèle aux anciens ministres. Pour moi, qui ne le suis pas encore, mais qui pourrai le devenir un jour, je vais puiser dans la conversation de cet homme estimable des principes de conduite pour le temps où je le deviendrai, et celui où je ne le serai plus. Si l'on imprime quelque jour les Mémoires qu'il m'a fait la grâce de me communiquer, on y verra son âme à découvert, et M. de Torcy sera regardé à juste titre comme un auteur classique pour l'étude des négociateurs de tous les temps. Je doute que l'on puisse se trouver en des circonstances plus pénibles, ni s'en tirer avec plus d'honneur.

Le ministère de la guerre avoit passé, à la mort de M. de Louvois, à M. de Barbezieux [1], son fils, qui le conserva pendant dix années. Ce secrétaire d'État, qui avoit naturellement de l'esprit, une conception vive et prompte, et une grande habitude de détails auxquels son père l'avoit formé de bonne heure, avoit aussi de grands défauts. Il avoit été gâté, dans sa jeunesse, par tout le monde, excepté par son père. Libertin, dissipé, impertinent, et traitant quelquefois trop légèrement le militaire, qui, suivant son usage, ne lui épargnoit pas jusqu'aux bassesses quand il pouvoit obtenir des grâces, et se plaignoit avec hauteur dès qu'il n'avoit plus rien à espérer, il se livroit à ses bureaux par nécessité, mais leur imposoit toujours, parce que le

1. 1691. M. de Barbezieux n'avoit que 23 ans en entrant au ministère. C'étoit le troisième fils de M. de Louvois, qui l'avoit choisi de préférence à son fils aîné, *Courtenvaux*, et au second, le marquis de Souvré.

fils de M. de Louvois, leur créateur pour ainsi dire, ne pouvoit manquer de leur inspirer du respect, de la vénération, et même de l'attachement. Louis XIV, qui connoissoit les défauts de M. de Barbezieux, s'en plaignoit dans son intérieur, le *rabrouoit* même quelquefois en particulier; mais il lui laissoit sa place, parce qu'il sentoit l'importance de conserver dans l'administration de la guerre l'esprit et les principes de M. de Louvois. M. de Barbezieux n'entra jamais au conseil d'État. On prétend qu'il mourut, pour ainsi dire, de rage d'y voir siéger M. de Chamillart, qu'il avoit fait attendre souvent dans l'antichambre de son père et dans la sienne; mais, selon toute apparence, l'alliance ruineuse et mortelle que M. de Barbezieux voulut faire d'une vie libertine avec le travail et les expéditions multipliées qu'exigeoient les préparatifs de la guerre de succession d'Espagne fut ce qui causa la maladie qui l'entraîna en peu de jours au tombeau. M. Fagon, premier médecin du Roi, la jugea mortelle dès le premier instant qu'il l'eut vu. Il en fit part au Roi, qui en parut peu touché. M. de Barbezieux mourut le 5 janvier 1701, et le malheureux Chamillart fut aussitôt chargé du département de la guerre, par surcroît à celui des finances. Ces deux charges, très-peu compatibles en elles-mêmes, ne pouvoient être plus mal à propos réunies. Mais cinquante ans de règne et de gloire avoient inspiré à Louis XIV la présomption de croire qu'il pouvoit non-seulement bien choisir ses ministres, mais encore les diriger et leur apprendre leur métier. Il se trompoit assurément. Il dépendoit bien de lui de

réunir sur la même tête les deux emplois de Colbert et de Louvois, mais il n'étoit pas en sa puissance de suppléer à leurs talens. Au bout de six ou sept ans, la tête de M. de Chamillart succomba sous le poids de ce travail. Il renonça d'abord aux finances, et bientôt après au département de la guerre. Louis XIV, incorrigible dans l'opinion d'être plus habile que tous ses ministres, lui donna pour successeur M. Voisin, qui n'en savoit guère plus que M. de Chamillart, mais qui, pour prix de sa docilité, obtint, en 1714, l'éminente place de chancelier, et réunit ainsi, jusqu'à la mort du feu Roi, l'administration suprême de la magistrature à celle du militaire.

M. de Seignelay avoit remplacé M. Colbert, son père, seulement dans le département de la marine, avec les défauts auxquels doivent toujours craindre d'être exposés les enfans des ministres lorsqu'ils deviennent ministres eux-mêmes, c'est-à-dire la suffisance, la présomption et la légèreté. Il avoit pourtant des talens, et soutint la gloire de la marine de France, créée en quelque sorte par son père; mais il s'écarta de l'esprit dans lequel celui-ci l'avoit formée. C'étoit en vue du commerce, pour le faire fleurir, pour l'étendre, le favoriser et le protéger, que M. Colbert avoit engagé Louis XIV à avoir des vaisseaux : il étoit contrôleur-général, et faisoit dépendre la marine des finances et du commerce. Son fils, avec de l'ambition et de l'audace, réduit au seul département de la mer, le saisit sous un point de vue différent. Les finances étoient passées en d'autres mains; il s'étoit aperçu com-

bien Louis XIV étoit jaloux de la gloire des conquêtes et de dominer en Europe. C'étoit en tirant parti de cette disposition de l'âme du Roi que M. de Louvois s'étoit attiré la confiance du monarque. Ce fut avec le ministre de la guerre que M. de Seignelay voulut rivaliser. Il entreprit de rendre les armes de la France aussi redoutables par mer qu'elles l'étoient par terre. Il bombarda Gênes, écrasa les Algériens, fit venir sur les vaisseaux du Roi des ambassadeurs de Siam, et les promena dans Versailles. L'année suivante il foudroya Tunis et Tripoli, donna des fêtes brillantes à Louis XIV dans son château de Sceaux. Il attaqua les Hollandais par mer, et entreprit de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, dont le prince d'Orange, son gendre, venoit de le chasser. Enfin, en 1690, la dernière année de sa vie, les flottes du Roi gagnèrent deux batailles navales dans la Manche. A sa mort, Louis XIV fit fort sagement de réunir encore une fois le ministère de la marine aux finances; mais M. de Pontchartrain étoit trop embarrassé de trouver des ressources qui sauvassent l'un pour pouvoir soutenir l'autre.

M. de Pontchartrain, étant devenu chancelier, laissa le département de la marine à son fils, qu'il avoit marié à mademoiselle de la Rochefoucault-de-Roye, morte en laissant un fils unique que l'on appelle aujourd'hui M. le comte de Maurepas. Je ne ferai point le portrait de M. de Pontchartrain fils; j'en laisse le soin à ceux qui ont eu affaire à lui pendant qu'il étoit ministre, et qui le connoissent encore (il n'est mort qu'en 1747). Ce que je puis dire, c'est qu'il a

fait sentir tous les dangers de l'hérédité dans les places de confiance et d'administration, et que le public, loin de le regretter, se crut heureux d'en être débarrassé à la mort de Louis XIV [1].

Pourtant, au travers de ses défauts, on doit lui savoir gré d'une idée un peu tardive, mais dont le succès fut décisif. Après l'affaire de Vigo, M. de Pontchartrain proposa au Roi d'armer en course, et de louer aux armateurs de Dunkerque et de Saint-Malo ce qui restoit de navires à la marine royale. Nos batailles rangées n'étoient plus que des défaites; cette innovation fit un tort considérable aux puissances maritimes, et devint un des motifs qui hâtèrent le plus la conclusion de la paix, en même temps qu'elle fut une épargne pour le trésor.

Deux mots suffiront sur le département et l'histoire de MM. Phelippeaux de la Vrillière, de Châteauneuf et de Saint-Florentin. C'est ainsi qu'ont été surnommés les différens individus de cette famille de secrétaires d'État que l'on pourroit comparer à la première race de nos rois. Il faut croire que Paul Phelippeaux de Pontchartrain avoit bien du mérite, ou du moins bien de l'intrigue, puisque, après avoir été douze ou quinze ans commis de MM. de Revol et de Villeroy, il fut fait, en 1600, secrétaire des commandemens de Marie de Médicis. Cette reine

1. *Pontchartrain*, dit le Borgne, père de M. *de Maurepas*. *Saint-Simon*, qui ne manque pas une occasion de témoigner sa haine et son mépris pour ce personnage, dit que l'amusement du conseil de régence étoit d'invectiver *Pontchartrain*, de le mettre en fureur, et ensuite de lui refuser la parole quand il vouloit répondre.

prit assez de confiance en lui pour le nommer secrétaire d'état aussitôt qu'elle fut régente. Il mourut en 1621. Son fils aîné, qui étoit conseiller au parlement, gendre du fameux avocat général Talon, ne lui succéda pas; ce fut le cadet, nommé Raymond Phelippeaux d'Herbaut, d'abord greffier du conseil privé, puis trésorier des parties casuelles, et enfin de l'épargne. Il mourut en 1629, et la charge resta dans la branche cadette au préjudice de l'aînée, qui n'y revint que quatre-vingts ans après. M. d'Herbaut fut remplacé par Louis Phelippeaux de la Vrillière, qui fut pendant soixante-deux ans secrétaire d'État, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Mais il fit si peu de bruit que l'on ignoreroit son existence sans la multitude d'édits, de déclarations et de lettres patentes qui ont été signés de lui. Il hérita du fameux Particelli d'Émery, son beau-père, qui, après avoir été le plus terrible partisan et le plus cruel exacteur du règne de Louis XIII, parvint, sous le ministère de Mazarin, à être surintendant des finances. Balthazar Phelippeaux, qui étoit conseiller clerc au parlement, quitta l'état ecclésiastique pour succéder à son père, et mourut en 1700; on l'appeloit M. de Châteauneuf. Son fils reprit le nom de la Vrillière, et c'est peut-être celui qui a signé le plus d'expéditions; car, dès le commencement de la régence, M. le duc d'Orléans, voulant se défaire de tous les secrétaires d'État de Louis XIV, ne censerva que celui-là, parce qu'il lui parut absolument sans conséquence. L'administration des affaires de tous genres fut confiée à différens conseils; mais tout ce qui devoit être nécessai-

rement signé en commandement passoit par la plume de M. de la Vrillière. Il est mort en 1725, à l'âge de cinquante-quatre ans. Son fils, que l'on appelle le comte de Saint-Florentin [1], l'a remplacé, et paroît destiné à signer et expédier toute sa vie, comme ont fait son père et son grand-père.

Régence.

Monsieur le Régent n'eut pas plus tôt pris le gouvernement du royaume, qu'il se proposa une forme d'administration toute différente de celle de Louis XIV. Soit envie de faire du nouveau, tentation presque inévitable après les changemens de règne, soit pour échapper au reproche qu'on avoit fait à Louis XIV et à ses ministres d'être despotiques et arbitraires, il confia chaque partie de l'administration à autant de conseils [2], mit en pleine activité ceux qui avoient été déjà formés sous le règne précédent pour les finances, le commerce et les affaires étrangères, et en créa d'autres pour la guerre et la marine. Il voulut même en faire un de conscience, ou pour les affaires ecclésiastiques. Mais celui-ci souffrit de grandes difficultés. Tous ces conseils de détail étoient sans préjudice du conseil général

1. M. de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, eut en 1749 la maison du Roi et le clergé, lors du renvoi de son cousin, M. de Maurepas, le département de Paris en 1757. Il entra en 1751 au conseil des ministres, où il se maintint encore après la mort de Louis XV, et mourut en 1774.

2. Le duc de Noailles, qui avoit des prétentions au talent de la parole, eut une grande part à cette détermination.

de régence, dont ils pouvoient être regardés comme des émanations, et de celui des *parties*, qui a toujours été dirigé par le chancelier.

Si la piété et toutes les vertus qui en dérivent, la probité, l'érudition, le goût des lettres, et beaucoup d'esprit, mais d'un genre différent de celui de l'administration, pouvoient faire un parfait chancelier, M. d'Aguesseau [1] le seroit certainement. Mais il faut encore d'autres talens pour exercer une charge de cette importance. Le chancelier doit réunir tout ce qui constitue le grand magistrat, et tout ce qui fait le grand ministre. Il a continuellement affaire aux gens de robe, il est leur chef : il doit entendre leur langage, connoître leurs formes, et posséder l'art de conduire les compagnies de toute espèce. Il est à la tête d'une très-difficile à gouverner, le conseil. D'un autre côté, il est ministre du Roi, et doit soutenir son autorité, mais avoir soin d'en concilier les actes avec les formes dont la négligence peut faire échouer les meilleures entreprises et les plus avantageuses au Roi et au peuple. Il doit se faire considérer et aimer, s'il est possible, de la magistrature; mais il ne doit pas la craindre. Il doit la faire respecter, mais n'en respecter les membres qu'autant qu'ils le méritent; ne pas hésiter à réformer les jugemens injustes, à punir les juges iniques et partiaux. Mais il doit mettre constamment au grand jour les raisons et les fautes qu'il est forcé de réprimer. Il doit bien distinguer surtout les fautes

1. M. d'Aguesseau est mort le 9 février 1751, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit donné sa démission de la charge de chancelier un an avant sa mort.

d'ignorance et de négligence d'avec celles d'un genre plus grave. Comme tous les autres ministres, il doit quelquefois se servir du glaive tranchant de l'autorité royale; mais aucun n'a plus besoin que lui de prouver qu'il a parfaitement éclairé cette autorité.

M. d'Aguesseau respecte peut-être beaucoup trop la personne des magistrats, il leur donne toujours gain de cause; et, depuis la malheureuse époque de la vénalité des charges, il s'en faut bien qu'ils méritent toujours ces égards. M. le Régent avoit fait sa cour au parlement, dans un temps où il croyoit en avoir besoin, en confiant la première dignité du royaume au procureur général. Mais les gens de robe sont sujets à prendre acte de ce qu'on leur accorde, et à former des prétentions nouvelles pour obtenir encore davantage; ils en viennent quelquefois à un tel excès, qu'il faut bien les arrêter et les réprimer. C'est à quoi M. d'Aguesseau n'est nullement propre. Il a d'ailleurs un autre grand défaut, c'est celui de ne pas se décider avec la promptitude nécessaire dans les occasions difficiles. Les fonctions d'avocat général qu'il a remplies l'ont accoutumé à balancer les opinions, et à ne prendre son parti que difficilement. Il hésite même encore quand il l'a pris, et semble s'en repentir. Mais s'il étoit à temps de corriger sa besogne, il la gâteroit plutôt qu'il ne la perfectionneroit. Je l'ai vu, pour se décider, forcé d'appeler à son aide un de ses enfans (M. de Fresnes), qui étoit alors jeune et peu capable de faire prendre à son respectable père le meilleur parti. Aussi une dame de ses amies, qui

avoit beaucoup d'esprit, lui dit-elle un jour : « Prenez-y bien garde, monsieur le chancelier, entre vous, qui, quoique très-savant, doutez de tout, et votre fils cadet, qui ne doute de rien, vous ne viendrez jamais à bout de faire de bonne besogne. » En effet, ce grand magistrat a la conscience aussi délicate que l'esprit timide, et se fait des scrupules continuels.

M. le chancelier aime à faire des lois ; il prétend attacher sa gloire à réformer notre procédure, à simplifier la marche de la justice. Mais il agit en ceci précisément comme mon ami l'abbé de Saint-Pierre, qui, dans son livre de l'*Abréviation des procès*, voudroit que l'on écoutât séparément chaque point de difficulté, et qu'on s'attachât à le résoudre avant d'aller plus loin ; ce qui est le vrai moyen de les éterniser : car l'esprit humain est bien subtil quand il ne s'agit que d'éluder les lois et d'embrouiller les questions. Je crains qu'en fait de législation M. d'Aguesseau ne nous fasse jamais que du *replâtrage*. Adorateur des vieilles formes, il veut n'en abroger aucune, et en introduire une infinité de nouvelles. Pour être législateur, il faudroit voir en grand, se détacher de ce qu'on sait le mieux, et perdre ainsi toute la supériorité que l'on tire de son savoir. C'est à quoi les érudits ne sauroient se résoudre ; leur amour-propre leur persuade aisément de ne point renoncer à ce qui leur a coûté tant de peines à apprendre.

Mon père étoit d'un caractère bien différent ; il savoit prendre son parti avec promptitude et se tenir avec fermeté à celui qu'il avoit pris. Le genre d'administration dont il avoit été chargé

pendant vingt ans l'avoit accoutumé à cet esprit de détail, à cette sagacité qui lui faisoit trouver tout d'un coup le point de la difficulté et les moyens de la résoudre. Il avoit des lumières, une ancienne et parfaite connoissance des formes, et, je le dis sans prévention, tous les talens d'un grand politique. Il connoissoit le parlement comme nos grands généraux connoissent ceux contre qui ils ont longtemps fait la guerre, comme le duc de Vendôme pouvoit connoître le prince Eugène, et le maréchal de Villars Marlborough. Il ne haïssoit pas personnellement ce corps; il le respectoit même. Ses membres les plus considérables étoient ses alliés par sa femme, qui étoit de la famille de Caumartin, et par sa grand'mère [1], nièce du chancelier de Chiverny [2]. C'étoit à ces alliances qu'il devoit d'être entré dans la robe. Les fonctions de lieutenant de police sont un mélange de magistrature et d'administration. Il connoissoit aussi la cour, et savoit se ménager les gens de qualité sans les offenser ni les craindre. Il se servoit, pour cet effet, de l'avantage de sa naissance, et se faisoit un mérite de sa modestie, tandis que la morgue *présidentale* offusquoit ceux qui portoient un nom illustre et distingué dans notre histoire. Il étoit aimable dans la société, et, le moment d'après

1. Bisaïeule.

2. Pierre d'Argenson avoit épousé Élisabeth Hurault, nièce de Hurault de Chiverny, chancelier de France sous Henri III, et mort en 1599, sous Henri IV. C'est à dater de ce mariage que la famille de Voyer entra dans la magistrature. Pierre d'Argenson fut grand bailli de Touraine, et convoqua en cette qualité les États de la province pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1614.

que ses sourcils et sa perruque noire avoient fait trembler la populace, les agrémens de sa conversation et sa gaieté de bon ton apprenoient qu'il étoit fait pour vivre dans la bonne compagnie. On étoit persuadé généralement qu'il possédoit les secrets de toutes les familles; mais il usoit de ces connoissances avec tant de discrétion qu'il ne troubloit le repos d'aucune, et conservoit ces mystères dans son sein pour n'en faire usage qu'à propos pour le bien de l'État et celui des particuliers même. Je suis obligé de convenir que ses mœurs secrètes n'étoient point parfaitement pures, et je l'ai vu de trop près pour croire qu'il ait été dévot; mais il faisoit respecter la décence et la religion, et en donnoit l'exemple en même temps qu'il en prescrivoit la loi.

Un tel homme étoit celui qu'il falloit au Régent pour suppléer à la foiblesse de M. d'Aguesseau, dans un moment où l'on fut obligé d'imposer au parlement. Il fut garde des sceaux en 1718, et leur procès-verbal de justice de cette année contient des preuves remarquables, et j'ose dire précieuses, des talents, de l'esprit et de la fermeté de mon père.

En même temps l'opposition qui se manifestoit au conseil des finances [1] contre l'adoption du système de Law y nécessita quelques changemens. Mon père en fut fait président à la place

1. Ce conseil étoit ainsi composé : le maréchal de Villeroy, chef du conseil, *ad honores;* le duc de Noailles, et ensuite M. d'Argenson, président. Sous eux neuf conseillers, qui ont été successivement MM. Amelot, Le Pelletier des Forts, Le Pelletier de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert de Voisins, de Gaumont, Baudry, Dodun, Fourqueux.

du duc, depuis le maréchal de Noailles[1]. Celui-ci, avec beaucoup d'esprit et même autant d'acquit qu'un homme de la cour encore jeune en pouvoit avoir, a dans le caractère une sorte d'indécision, une hésitation perpétuelle, qui ne pouvoient que nuire aux soins d'une administration importante. Je ne suis pas convaincu de ce que j'ai entendu dire des défauts de son cœur, peut-être ceux qui m'en ont parlé étoient-ils prévenus contre lui; mais, si le marquis d'Effiat, premier écuyer de M. le duc d'Orléans et vice-président au même conseil, étoit moins capable de travail que son président, du moins, comme celui-ci, ne faisoit-il pas tourner la tête à ses secrétaires.

Dans la nécessité où se trouvoit le Régent de se composer un ministère à la fois ferme et fidèle, pour assurer son autorité et réprimer des résistances soudoyées par l'étranger, il ne pouvoit faire un meilleur choix que mon père. Malheureusement le crédit de celui-ci se trouva balancé par des conseils dont sa sagesse ne put écarter le danger. Ami des nouveautés et des subtilités en tous genres, le Régent se laissa aisément entraîner par les brillantes séductions du système de Law. Mon père, chargé de son exécution, sentit lui-même quel parti il eût été pos-

1. M. de Noailles, élève et neveu de madame de Maintenon, devoit être plus attaché que le Régent aux traditions de la vieille cour et à la politique espagnole. Aussi étoit-il difficile que M. le duc d'Orléans, sur le point d'entrer en guerre contre Philippe V, lui conservât long-temps sa confiance. *Voyez* les *Mémoires de Saint-Simon*, et même ceux *de Noailles*, où cette prédilection pour l'Espagne n'est point déguisée.

sible d'en tirer en dirigeant ses effets et le maintenant en de justes bornes, mais aussi combien il seroit dangereux de dépasser ces limites. C'est ainsi qu'il établit et maintint quelque temps le crédit de la banque. Il acquitta les dettes immenses de l'État et le rendit riche en lui fournissant des trésors réels, soit en espèces, soit en idées (ce qui est indifférent, pourvu que les dernières soient généralement adoptées; car, après tout, la richesse même est une affaire d'opinion).

Mon père, en bon citoyen, usa de toutes les ressources que ses lumières et son caractère lui fournissoient pour procurer cette gloire à M. le Régent, et cet avantage à l'État. Mais quand, malgré ses avis réitérés, il reconnut évidemment que l'abus que l'on avoit fait des billets de banque étoit porté à son comble, que c'étoit trahir la nation que de vouloir leur procurer une confiance injuste et forcée, il renonça[1] aux places qui le mettoient à la tête de ces opérations. Sa retraite acheva d'en montrer l'illusion; mais le mal étoit consommé, et le malade sans espérance avant qu'il l'abandonnât. Mon père livra, pour ainsi

1. En effet, il résigna volontairement l'administration des finances six mois avant sa retraite du ministère, ne se réservant que les sceaux; Law fut fait contrôleur général. Mais l'édit du 22 mai 1720, édit qui opéroit une réduction graduelle sur les billets et les actions, ayant été rendu par le conseil de M. d'Argenson, puis révoqué deux fois vingt-quatre heures plus tard, cette révocation entraîna à la fois et la retraite complète du garde des sceaux, et la chute du système que cette mesure seule pouvoit préserver si elle eût été suivie. Ainsi la victoire qu'obtint Law en cette circonstance fut la cause de sa propre perte.

dire, l'État à son mauvais sort, content de n'avoir fait aucune fortune dans un moment où tant d'autres s'étoient ou enrichis injustement, ou imprudemment ruinés.

M. le Régent ne lui retira ni sa confiance, ni ses bontés; il le consulta même en plusieurs occasions, et se trouva bien d'avoir écouté ses avis. Mon père survécut encore plus d'un an à sa retraite, et ne mourut point de chagrin; il avoit l'âme trop élevée pour cela.

M. d'Aguesseau, rappelé en juin 1720, fut de nouveau renvoyé à Fresnes en 1722, et la garde des sceaux remise à M. Fleuriau d'Armenonville, qui l'a possédée paisiblement jusque après la disgrâce de M. le Duc, en 1727 [1].

M. d'Armenonville, dont la vocation provenoit d'avoir présidé avec quelque succès la chambre des vacations pendant la suspension du parlement, fut un de ces chanceliers dont tout le mérite a consisté dans leur docilité à suivre les impressions du ministère dominant, et à revêtir des marques les plus respectables de l'autorité souveraine des résolutions auxquelles ils n'ont eu aucune part.

Pour en revenir aux finances, le 5 janvier 1720 Law avoit été fait contrôleur général, et avant la fin de l'année il fut obligé de s'enfuir précipitamment et de quitter la France. Law n'avoit point assez de tête pour un moment de

1. Le garde des sceaux *Fleuriau d'Armenonville* mourut le 27 novembre 1728, âgé de soixante-dix-huit ans, au château de Madrid, dont il étoit gouverneur. Il avoit cédé sa charge de secrétaire d'État à M. de *Morville*, son fils, qui fut congédié en même temps que son père, en août 1727.

crise. Etant contrôleur général, il ne fit que sottises sur sottises. Law ne sut jamais arrêter ses idées. Il se croyoit adepte; et effectivement, des gens dignes de foi, qui l'ont connu à Venise, m'ont assuré qu'il possédoit des secrets immanquables pour gagner au jeu; ce qui ne l'empêcha point de mourir dans la misère[1], après avoir possédé des richesses incalculables.

Malgré tout ce que j'ai dit du parti qu'il y avoit à tirer de ses idées, je suis loin de les approuver en elles-mêmes, et autrement qu'en des momens violens, et, pour ainsi dire, en désespoir de tout autre moyen. C'est Law qui a introduit parmi nous ces faux principes de métaphysique financière qui depuis n'ont fait que trop de prosélites. Qu'étoient-ce que ces changemens continuels de monnoie pour forcer, disoit-on, la circulation, sinon donner la fièvre au sang pour le faire circuler? Quelle confiance accorder à des papiers royaux, lorsque tant d'autres obligations royales étoient tombées en un si juste discrédit? Aussi ses actions n'eurent-elles de crédit qu'au temps de leur enflure continuelle; dès qu'elles cessèrent de hausser, elles cessèrent de valoir. Que dire enfin de cette compagnie de commerce si fastueusement annoncée, et dont les espérances ne reposoient que sur des chimères? La compagnie des Indes et la Banque se détruisoient l'une l'autre, au lieu de s'entr'aider.

Le Régent fut toute sa vie la dupe des faiseurs de projets. Après Law vint M. Le Pelletier de la

1. Law mourut à Venise en 1729.

Houssaye, qui ne régit guère les finances plus d'un an. Pendant ce court espace de temps, il entama la grande opération du *visa*, dont il n'étoit point auteur, mais bien M. Le Pelletier des Forts, lequel est devenu contrôleur général à son tour (14 juin 1726). Celui-ci, étant encore membre du conseil des finances, avoit proposé d'examiner l'origine de tous les billets à la charge de l'État, de n'avoir égard qu'à ceux dont l'objet sembleroit parfaitement légitime, et d'annuler tous ceux dont la réalité seroit suspecte, usuraire ou excessive. Ce projet, auquel le système de Law parut préférable comme plus expéditif, fut repris à une époque où l'exécution en étoit devenue beaucoup plus difficile qu'elle ne l'eût été plus tôt. Aussi peut-on dire que ce fut une véritable *fourmillière* d'abus et d'injustices.

Toutefois une remarque importante à faire est que les finances de France se sont rétablies en assez peu de temps, malgré les catastrophes de la banque et du visa : tant il est vrai que le crédit public et la circulation reprennent, pour ainsi dire, leur niveau, comme l'eau de la mer après de grandes tempêtes. Il n'y a que quelques fortunes particulières qui sont perdues sans ressource, vérité triste et accablante pour bien des gens, mais consolante pour l'État.

Sur la fin de ses jours, le Régent revint au véritable système du gouvernement françois, à l'économie et à l'ordre dans la régie. Il laissa en mourant l'intérieur du royaume beaucoup plus peuplé, plus riche et plus heureux qu'il ne l'avoit été sous Louis XIV, et même des sommes assez considérables dans les coffres du Roi.

Plût à Dieu que M. le Duc [1] s'en fût tenu là! A son entrée au ministère, il trouva deux choses établies par son prédécesseur : le marc d'argent haussé jusqu'à soixante-dix livres, et dans cet état depuis quatre ans, et les frères Pâris à la tête des finances. L'un d'eux, qui parloit le mieux, et étoit considéré comme l'orateur de la famille (Duverney), prit bientôt l'ascendant le plus complet sur l'esprit du prince. M. Dodun, homme capable, et qui, à quelques ridicules près, possédoit plusieurs des qualités propres à faire un bon contrôleur général, ne le fut que de nom [2].

Les Pâris mirent au jour deux vastes opérations financières qui, toutes deux, furent d'un effet déplorable à l'exécution. La première consistoit à transformer les fermes en régie. Recettes et dépenses, tout fut conduit avec un ordre aussi merveilleux qu'insuffisant. Il faut un peu laisser faire les hommes, et que leur intérêt propre les guide, afin que leurs soins se renouvellent. C'est ce qui fait que l'on régit bien par soi-même une certaine portion de fonds que l'on a sous les yeux; mais des biens éloignés doivent être affermés, pour rapporter un revenu certain. La régie des recettes et dépenses laissa de nombreux arriérés et de grandes négligences à réparer par la suite.

1. M. le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, devint premier ministre à la mort de M. le duc d'Orléans. Il naquit en 1692, et mourut à Chantilly le 29 janvier 1740, laissant un fils âgé de quatre ans.

2. Ch.-Gaspard *Dodun*, membre du conseil des finances de la Régence, fut contrôleur-général du 20 avril 1722 au 13 juin 1726; il mourut en 1736.

L'autre point de spéculation regardoit les monnoies. « Ce sont, dirent-ils, les monnoies basses, » et au pair avec l'étranger, qui décident du » commerce d'un État. » Il est bien aisé d'établir ce qu'il faudroit faire si l'on trouvoit les finances en aussi bon ordre qu'elles l'étoient à la mort de M. Colbert; mais quand on arrive après des abus, que l'on trouve les espèces hautes depuis huit ans, qu'il s'est fait violemment une novation générale dans tous les contrats, des stipulations sur le pied des monnoies hautes[1], quand les peuples enfin y sont accoutumés, quelle folie, selon moi, que de baisser subitement et sans nécessité le taux des monnoies! C'est perdre l'État pour une pure question de mots. On commence par sacrifier le colon au rentier et les campagnes aux villes, ou plutôt on ruine les uns et les autres; car, arrivant que le débiteur tombe en faillite, le créancier en souffre lui-même, après avoir espéré s'enrichir outre mesure. L'État éprouve un discrédit total de tant de pertes particulières.

M. le Duc se laissa donc persuader que ce seroit un grand bien que les monnoies basses. Tout ce qu'il mit du sien dans cette question fut

1. Le marc d'argent sous Colbert étoit à 25 liv. — Pendant la régence il s'éleva, en 1718, à 33 liv.; en mars 1720, à 81 liv., et le 30 juillet de la même année, jusqu'à 120 liv. — Après le départ de Law, en août 1723, il étoit encore à 75 liv. — Sous M. le Duc, en 1724 et 25, les écus de 6 francs réduits à 3 livres, et le marc d'argent à 30 liv. — En 1726, refonte générale des monnoies, et nouvelle hausse. Le marc d'argent à 48 liv. — Ce taux n'a point varié sous le ministère du cardinal de Fleury, et est encore à peu-près le même aujourd'hui.

de dire : « Dès que c'est un bon objet, arrivons-» y le plus tôt possible. » On précipita les diminutions, et il s'ensuivit une pauvreté ignorée sous les hautes espèces de la régence.

L'inclémence du ciel s'en mêla en 1725. Quel fut alors le conseil des Pâris? On ne sauroit trop s'étonner d'un pareil sophisme. « Opposons, » dirent-ils, à la difficulté des recouvremens, de » plus grands recouvremens à faire. Le Roi doit » beaucoup, il paie mal les arrérages : trou-» vons-lui des fonds pour rembourser capital et » arrérages, moyennant quoi il aura du crédit, » et tout ira bien. » C'est dans ce but que fut tenu le lit de justice du 8 juin 1725, où, au milieu de la famine et du discrédit, on eut bien la cruauté de faire enregistrer une multitude de nouveaux impôts, à la tête desquels étoit le *cinquantième*.

Ne comprendra-t-on jamais que ce *crédit*, dont on parle tant, est l'effet, non la cause, d'un bon gouvernement, qu'il ne s'obtient point par la violence, que la gêne l'éloigne, et que la seule fidélité dans les engagemens le peut faire naître?

L'effet de pareilles mesures ne se fit point attendre. Elles entraînèrent le renvoi de M. le Duc[1], dont les bonnes qualités avoient été victimes de mauvais choix et de mauvais conseils.

M. Le Pelletier des Forts, nourri dans les principes de MM. Colbert et Desmarets, se hâta de conclure un nouveau bail de fermes et un forfait avec les receveurs-généraux, et assura

1. 11 juin 1726.

au Roi un revenu bien net, au lieu de l'incertitude des régies.

Mais ni lui ni son successeur, M. Orry [1], dont l'abord brusque et glacial dénote, assure-t-on, la sagesse et l'amour de la justice, n'ont paru penser un seul instant au soulagement des provinces, que les diminutions subites de monnoie ont plongées dans un dépérissement dont elles seront probablement long-temps à se relever.

Ce n'est pas tout de ne point commettre des fautes, il faut savoir profiter des momens que le ciel nous donne. La paix sera-t-elle toujours conciliable avec l'honneur de la nation? Aurons-nous toujours un roi sage, modéré dans ses goûts, également respecté de ses sujets et de ses voisins?

Le ministère des affaires étrangères fut, à la mort de Louis XIV, soumis à un conseil aussi mal composé que celui des finances. Le maréchal d'Huxelles [2] en étoit président, et n'avoit ni profonde connoissance des affaires de ce genre, ni talens réels pour l'administration. Toute sa politique étoit celle d'un courtisan; et, quoiqu'il fût maréchal de France, son talent pour la guerre se bornoit à l'art d'imposer aux militaires subalternes, en les forçant à la discipline par beaucoup de sévérité, et les éblouissant d'ailleurs par le faste et la hauteur. Je n'ai pas bien connu son caractère, dont on a dit beaucoup de mal; mais je me rappelle sa figure, qui étoit fort extraordinaire. Ce que je sais encore, c'est qu'il faisoit

1. Mars 1730.
2. Mort en 1730, à l'âge de quatre-vingts ans.

très-bonne chère. Les trois associés qu'on lui donna dans le conseil furent l'abbé d'Estrées, le marquis de Canillac et le comte de Chiverny. Ils n'étoient pas beaucoup plus forts que lui, mais les deux derniers étoient d'ailleurs gens d'esprit. Chiverny avoit été ministre de France à Vienne, et Canillac étoit ami intime de mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre. Le Régent vouloit former des liaisons avec cette puissance, et changer si complétement le système politique de la France dans la vue de ses intérêts particuliers, que M. de Torcy lui devenoit non-seulement inutile, mais nuisible. Aussi, quoique M. le duc d'Orléans ne pût s'empêcher de l'estimer, se contenta-t-il de le laisser au conseil de régence, et de lui donner la surintendance des postes, sans permettre qu'il entrât dans le conseil des affaires étrangères. Cependant ce conseil n'avoit d'autre directeur ni guide que Pecquet[1], qui en étoit secrétaire, et avoit été commis de M. de Torcy. Les ministres étrangers ne savoient à qui s'adresser pour toutes les affaires; l'on fut obligé de commettre, pour les entendre, un homme qui n'étoit pas du conseil, et qui n'en a jamais été : ce fut M. d'Armenonville, qui avoit été intendant des finances, et avoit acheté la charge de secrétaire d'État de M. de Torcy, mais à condition de n'en pas exercer les fonctions.

En 1718 on fit entrer l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères; alors ce conseil

1. Pecquet fut arrêté et emprisonné en 1740 comme *chauveliniste*.

n'eut plus rien à faire : Dubois devint le seul organe et le seul instrument de la politique du Régent, de ses liaisons avec les cours de Londres et de Vienne, et des grandes tracasseries avec l'Espagne et Albéroni. Ce fut sous ce ministère que fut conclu le traité de la triple alliance.

Dubois, qui depuis est devenu cardinal, étoit un de ces hommes dont on peut dire bien du mal en toute sûreté de conscience, et dont cependant il y auroit quelque bien à dire. Mais on n'ose s'expliquer sur celui-ci qu'avec timidité, de crainte d'être accusé de se déclarer partisan d'un mauvais sujet. Né dans le dernier ordre de la bourgeoisie de Brive en Limousin, il s'étoit d'abord attaché au père Le Tellier, confesseur du Roi, qui l'avoit mis en état de faire de bonnes études, ensuite à un curé de Saint-Eustache, auquel il eut le bonheur de plaire, et qui, voulant placer dans l'éducation du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent, un homme incapable de faire ombrage, procura cet honneur à Dubois. Il ne fut d'abord que sous-précepteur sous un M. de Saint-Laurent dont ensuite il prit la place. Il plut à son élève en flattant ses passions. Mais le vrai coup de partie qui commença sa fortune fut de déterminer M. le duc d'Orléans à épouser mademoiselle de Blois, bâtarde de Louis XIV et de madame de Montespan (morte en 1749), malgré la grande opposition et la répugnance de Madame [1]. Dans ces affaires délicates, les intrigans sourds

1. Madame Élisabeth-Charlotte, princesse palatine, mère du duc d'Orléans régent, morte en 1722; Monsieur, frère de Louis XIV, l'épousa en secondes noces, après la mort de

et obscurs sont ceux que l'on emploie le plus utilement : aussi ce fut Dubois qui conclut cette affaire. Dubois, continuant à se rendre agréable *per fas et nefas* à son élève devenu son maître, ayant travaillé à lui procurer des vices plutôt que des vertus, jouit du plus grand crédit dès le commencement de la régence. Ayant d'ailleurs beaucoup d'esprit et de hardiesse, et n'étant pas retenu par aucunes considérations capables d'arrêter les bons citoyens, il se mit à la tête d'une infinité d'intrigues qui n'avoient pour objet que l'intérêt particulier du duc d'Orléans, et n'étoient point conformes à ceux du jeune Roi et de l'État. Sa conduite étoit celle de ces âmes viles, mais politiques, qui, quand elles trouvent des obstacles d'un côté, se retournent de l'autre. Il parloit naturellement très-bien lorsqu'il n'étoit pas embarrassé ; mais quand il traitoit d'affaires avec des gens dont il n'étoit pas sûr, il hésitoit et bégayoit, peut-être pour se donner le temps de penser à ce qu'il avoit à répondre. Il mentoit beaucoup et étoit très-faux ; mais il ne débitoit pas ses mensonges avec autant d'effronterie qu'il les concevoit. Capable des plus grandes noirceurs, on venoit quelquefois à bout de l'en convaincre ; alors il se troubloit, rougissoit, balbutioit, mais étoit toujours bien éloigné de se corriger, ni même de se repentir. Ses manières et ses propos faisoient un parfait contraste avec son habit ecclésiastique. Il juroit, blasphémoit,

madame Henriette d'Angleterre. Madame avoit conservé à la cour de France toute la hauteur de la noblesse allemande, et surtout l'horreur des mésalliances.

tenoit les discours les plus libertins et les plus indécens contre la religion. Ce qui doit lui être reproché plus que tout le reste, c'est d'avoir persuadé à son prince que, dans le monde, la piété réelle et la probité ne menoient à rien, et que tout le mérite consistoit à parvenir à ses fins en cachant bien son jeu. La conclusion étoit que la société étoit nettement partagée en deux classes : les honnêtes gens imbéciles et les fripons utiles. Dans l'alternative, le choix étoit bientôt fait. Dubois avoit même étendu les principes de cette mauvaise éducation jusqu'à la duchesse de Berry, fille du Régent.

Ce fut ce personnage que M. le duc d'Orléans fit secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lorsqu'il se vit obligé de rendre à ces charges leurs fonctions.

Les liaisons du Régent avec les Anglois avoient été ménagées par l'abbé Dubois et Canillac avec Stanhope et milord Stairs; mais, Dubois ayant attiré à lui le vrai secret de cette affaire, il n'y eut plus que lui qui pût la suivre. Il étoit certainement pensionnaire de l'Angleterre, c'est-à-dire des ennemis de l'État et de la religion catholique; mais comme c'étoit pour le Régent qu'il cabaloit, il ne craignoit pas d'être recherché par lui. En 1720, ce digne ecclésiastique eut l'archevêché de Cambray, et l'obtint avec des circonstances que, pour l'honneur de la religion, je n'ose écrire ici [1].

1. Il fut sacré au Val-de-Grâce, le 9 juin. Le cardinal de Rohan fut consécrateur, l'évêque de Nantes, Tressan, et le célèbre Massillon, évêque de Clermont, assistans. En 1723, l'assemblée du clergé élut à l'unanimité Dubois pour prési-

En 1721, il fut fait cardinal, et, en août 1722, déclaré premier ministre, quand M. le duc d'Orléans fut obligé de remettre au Roi, du moins en apparence, le timon de l'État. On peut bien croire que le duc d'Orléans ne songeoit qu'à faire un premier ministre *postiche*, et comptoit l'être en effet. Cependant, qui sait si Dubois ne seroit pas resté premier ministre en cas que le Régent fût mort avant lui? Le contraire arriva, et M. le duc d'Orléans fut obligé de prendre lui-même ce titre. (Dubois mourut le 10 août 1723, et le Régent le 2 décembre de la même année.)

Le conseil de guerre établi sous la régence eut pour chef le maréchal de Villars[1], déjà fameux par des victoires gagnées sur les ennemis, et qui avoient paru relever la gloire flétrie des armes de France. Ce général avoit pour défaut d'être vain, présomptueux, ou du moins d'en présenter les apparences; d'ailleurs il avoit de la grandeur d'âme, de l'esprit et un talent très-décidé pour la guerre. Mais, quelque brillans que soient ces avantages, ils ne suffisent pas pour faire un bon ministre de ce département. Aussi le Régent, en le plaçant à la tête du conseil, ne lui accorda-t-il qu'une représentation d'éclat, et non l'administration réelle. Le maréchal se flattoit qu'il auroit la distribution de toutes les grâces; mais on trouva bientôt le moyen de la lui ôter. On décida que cette distribution seroit

dent, afin, dit Duclos, qu'il ne lui manquât aucun des honneurs auxquels il pût prétendre, et qu'il n'y eût pas dans l'État un corps qui ne se fût prostitué. (*Mémoires de Duclos.*)

1. Mort à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

faite en plein conseil. Ç'auroit été une source de tracasseries épouvantables entre tous les membres. Ils aimèrent mieux travailler chacun avec le Régent, relativement aux différens corps sur lesquels ils étoient particulièrement chargés de veiller, et le laisser prononcer. Par ce moyen, le Régent se trouva disposer des grâces avec autant d'autorité que l'avoit fait Louis XIV. Il ne resta aux conseillers militaires que le soin de rédiger quelques ordonnances et règlemens de discipline; encore, lorsqu'ils proposoient de nouvelles dépenses, se trouvoient-ils soumis à l'examen et à la critique des deux derniers membres du conseil de guerre, gens de robe, qui avoient dans leurs départemens la finance de la guerre, les marchés, la distribution des fonds, enfin la véritable besogne de ce ministère. L'un étoit M. de Saint-Contest, qui avoit été longtemps intendant des frontières; l'autre M. le Blanc, maître des requêtes. Les trésoriers, les commissaires des guerres et les entrepreneurs ne connoissoient que ces deux messieurs. Aussi M. le Blanc se rendit-il bientôt maître du terrain, et, dès que l'on rétablit les secrétaires d'État, ce fut lui qui le fut. La forme du conseil de guerre subsista pourtant encore pendant quelques années; mais M. le Blanc en fut l'âme, et eut le même crédit qu'avoit eu M. de Chamillart, et même M. de Louvois. Il n'étoit assurément pas sans talens et sans adresse pour sa conduite personnelle, et il avoit de grandes connoissances des travaux du bureau de la guerre; mais les détails de finance et d'administration militaires devinrent très-délicats au milieu des embarras qu'avoient occa-

sionnés le système de Law et ensuite le *visa*. En 1723, M. le Blanc fut déplacé, mis à la Bastille; on lui fit même son procès.

On lui substitua au ministère de la guerre M. de Breteuil, intendant de Limoges, homme doux et souple, mais d'une ignorance extrême. Tout le monde sait qu'un service [1] très-essentiel qu'il rendit au cardinal Dubois le mit en place; il se soutint sous M. le Duc par les complaisances infinies qu'il eut pour les personnes en faveur. Mais aussitôt que M. le Duc eût été exilé à Chantilly, il fut obligé de prendre sa retraite, et M. le Blanc rentra en place.

M. le Blanc mourut en 1728. M. d'Angervilliers, intendant de Paris, et qui l'avoit été longtemps de la province d'Alsace, prit sa place. M. d'Angervilliers, fils ou petit-fils d'un fameux partisan qui vivoit sous le ministère de M. Colbert, descendu lui-même d'un médecin et botaniste célèbre, a des talens, de l'esprit, des défauts, et surtout des ridicules [2].

Le conseil de la marine fut composé comme celui de la guerre, et eut le même sort. Le

1. Il s'agit de la subtilité avec laquelle M. de Breteuil, intendant du Limousin, parvint à faire disparoître toutes les traces d'un mariage contracté par le cardinal Dubois avant son entrée dans les ordres.

M. de Breteuil est entré une seconde fois au ministère de la guerre après la mort de M. d'Angervilliers, et mourut d'un coup d'apoplexie, le 1 janvier 1743. Le comte d'Argenson lui succéda. *Voyez* la notice.

2. M. Bouin d'Angervilliers, à l'âge de soixante ans, étoit amoureux de toutes les dames de la cour, et pensoit que toutes devoient raffoler de sa bonne mine. Il mourut ministre le 15 février 1740.

comte de Toulouse en étoit chef *ad honores*, le maréchal d'Estrées, président, et il étoit mêlé de quelques militaires marins et d'anciens intendans de marine, qui avoient tous les détails. Un ancien premier commis de M. de Pontchartrain, nommé La Chapelle, en étoit secrétaire. Comme la marine étoit alors réduite à peu de choses, ce conseil paroissoit peu important.

Aussitôt que l'on rétablit les secrétaires d'État, M. d'Armenonville, qui avoit acheté la charge de M. de Torcy, eut les expéditions de ce département. M. de Maurepas reprit la charge des Pontchartrain, ses père et grand-père; mais il n'eut que les expéditions de la maison du Roi et de Paris, sous les yeux et les ordres de son beau-père La Vrillière. Cela dura jusqu'en 1722, que M. d'Armenonville fut garde des sceaux, et M. de Morville, son fils, secrétaire d'État de la marine. A la mort du cardinal Dubois, en 1723, celui-ci passa aux affaires étrangères, et M. de Maurepas eut le département entier qu'avoit possédé son père avant la mort de Louis XIV.

Le jeune ministre de la marine est bien plus aimable que n'étoit son père, mais encore moins instruit. Il se plaît plutôt à faire des plaisanteries que l'on peut appeler des *miévreries* de jeune courtisan que de vraies méchancetés et des noirceurs dont on assure que son père étoit capable. Mais il a connu de trop bonne heure les douceurs et les avantages du ministère, et il ne paroît pas qu'il sache encore quels en sont les devoirs et les principes. Il n'avoit que dix-huit ans lorsque ses commis lui ont dit : « Monsei-» gneur, amusez-vous, et laissez-nous faire. Si

» vous voulez obliger quelqu'un, faites-nous con-
» noître vos intentions, et nous trouverons les
» tournures convenables pour faire réussir ce qui
» vous plaira. D'ailleurs les formes et les règles
» s'apprennent à mesure que les affaires et les
» occasions se présentent, et il vous en passera
» assez sous les yeux pour que vous soyez bien-
» tôt plus habile que nous. » Cependant il faut convenir qu'on passeroit toute une longue vie à travailler sans principes que l'on n'apprendroit jamais rien, et que l'expérience est bien plutôt le fruit des réflexions sur ce que l'on a vu que le résultat d'une multitude de faits auxquels on n'a pas donné toute l'attention qu'ils méritent.

Depuis quelque temps, les détails confiés aux ministres sont immenses; rien ne se fait sans eux, rien que par eux, et, si leurs connoissances ne sont point aussi étendues que leur pouvoir, ils sont forcés de laisser tout faire à des commis qui deviennent maîtres des affaires et par conséquent de l'État. C'est par la connoissance des formes que les subalternes sont toujours venus à bout de dominer les principaux, et, pour me servir d'une expression populaire, *que les garçons sont devenus maîtres de la boutique.*

On avoit formé en 1716 un conseil du *dedans du royaume.* Le duc d'Antin en étoit président. On y avoit placé le marquis de Beringhen et le marquis de Brancas, avec quelques conseillers d'État, maîtres des requêtes et conseillers au parlement. Ce conseil devoit avoir le même objet de travail que le *conseil des dépêches* a aujourd'hui. Il ne subsista que jusqu'au rétablissement des secrétaires d'État, c'est-à-dire au plus

trois ans, après quoi M. de la Vrillière reprit le soin des provinces qui lui avoient autrefois appartenu. On confia le reste à MM. d'Armenonville et de Maurepas. Le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre n'en avoient point; ce n'a été que par la suite qu'on leur en a rendu [1].

Enfin, on joignit à tous ces conseils un de commerce, dont on donna la présidence au maréchal de Villeroy, l'homme du monde à qui M. le duc d'Orléans avoit le moins d'envie de donner du pouvoir et de la considération. On lui associa plusieurs conseillers et maîtres des requêtes, avec pouvoir de faire des règlemens pour augmenter et perfectionner les diverses branches de commerce. Quelque intéressantes que fussent les attributions de ce conseil, il en sortit peu de bonnes choses, et il fut même à peu près anéanti dès la disgrâce du maréchal de Villeroy.

Le conseil royal de commerce qui lui a été substitué ne s'assemble jamais, et, si l'on a rétabli les intendans de commerce créés sous Louis XIV, et appelé à Paris des députés de chaque ville commerçante, ces intendans et ces députés sont, pour la plupart, des commis du contrôleur général, ou tout au moins ses cliens; ils ne connoissent que lui. La finance et le commerce se

1. Il n'y avoit point sous l'ancien régime de ministre de l'intérieur. Chaque secrétaire d'État avoit un certain nombre de provinces dans ses attributions. Ainsi le comte d'Argenson, ministre de la guerre, eut ce qu'on appeloit les *provinces conquises*, l'Alsace, la Flandre, l'Artois, les trois évêchés, le Roussillon; il eut, en outre, Paris et l'Ile de France.

sont comme identifiés en France, et roulent sur le même pivot.

Des inconvéniens et de l'utilité des Conseils.
(Loisirs d'un ministre.)

Lorsque l'on eut senti l'abus des conseils établis par M. le duc d'Orléans, que l'on s'aperçut enfin qu'il falloit y renoncer [1], on leur donna une sorte d'*Extrême onction*, en chargeant l'abbé *de Saint-Pierre*, qui les avoit d'abord approuvés, d'en faire l'apologie. Il s'en acquitta en composant un ouvrage qu'il intitula *la Polysynodie, ou l'avantage de la pluralité des conseils*, avec cette épigraphe tirée de Salomon : *Ubi multa consilia salus*. Il avoit raison à un certain point; mais il est obligé lui-même de convenir qu'autant les conseils peuvent être utiles quand ils sont dirigés, que les questions qui leur sont soumises ont été d'avance préparées par l'autorité, et que celle-ci décide souverainement après les avoir consultés, autant sont-ils dangereux lorsqu'après leur avoir donné le soin d'éclairer le pouvoir, on le leur abandonne tout entier. Alors ils dégénèrent en *vraie pétaudière;* on tracasse, on dis-

1. En octobre 1718. Ce même ouvrage, composé par ordre du Régent, servit cependant de prétexte à l'expulsion de l'abbé de *Saint-Pierre* hors de l'Académie françoise, dont il étoit membre depuis 1697. Le duc d'Orléans ne s'opposa point à cette décision; mais il empêcha l'Académie de lui élire un successeur. Ce ne fut qu'en 1743, à la mort de l'abbé de *Saint-Pierre*, que l'Académie élut à sa place M. de *Maupertuis*. Ni le récipiendaire ni le directeur ne dirent un mot, dans leurs discours, du bon abbé.

pute; personne ne s'entend, et il n'en résulte que discorde et anarchie.

Pourtant, de la suppression absolue des conseils, ou du moins de l'oisiveté dans laquelle on laisse languir ceux qui grossissent encore nos almanachs, on doit conclure que l'on ignore en France le parti que l'on en pourroit tirer. Je ne parle point de ces petites affaires particulières dont on amuse actuellement le tapis dans les conseils royaux *des finances et des dépêches*, lorsqu'on les rassemble, mais des ordonnances, des règlemens généraux, de tout ce qui fait loi et établit des principes fixes en administration. Les ministres ne sentent pas assez combien il leur seroit important d'obtenir des garans pour de semblables règlemens. En les prenant sur eux, ils s'exposent à répondre des difficultés qu'ils éprouvent à l'enregistrement[1] et à l'exécution. Ils en sont souvent les victimes, et fournissent contre eux-mêmes des occasions de déplacement. Ces règlemens leur serviroient de bouclier contre les demandes injustes, et combien n'est-il pas important qu'ils s'en défendent? Pour une grâce contre règle et raison que le ministre accorde à ses protégés personnels et véritables, il est obligé d'en accorder vingt aux protégés de ses propres protecteurs, à des personnes auxquelles il n'a rien à refuser. Alors, quand on le presse, il ne sait que répondre. S'il refuse aux uns ce qu'il accorde aux autres, il se fait des tracasseries abominables. Un homme sage, en entrant en place, doit s'arranger bien plus pour pouvoir

1. Par les cours souveraines.

refuser sans se faire beaucoup de tort, que pour pouvoir tout accorder à sa fantaisie, car il est bien sûr qu'il n'en viendra jamais à bout; mais il faut refuser sans humeur, et recevoir même avec douceur les demandes les plus déraisonnables, surtout ne pas promettre ce qu'on n'est pas sûr de pouvoir tenir.

Hoc opus, hic labor est.

Le cardinal Alberoni. (Loisirs d'un ministre.)

Une des fortunes les plus extraordinaires que nous ayons vues de nos jours a été celle du cardinal *Alberoni*, qui vit encore en Italie (il n'est mort qu'en juin 1752). On ne sauroit le comparer mieux qu'à ce gros joueur [1] que nous connaissons encore dans Paris, et qui a fait sa fortune avec une seule orange qui lui avoit été donnée. Il la mit au jeu contre un écu, hasarda cet écu contre d'autres, et gagna insensiblement une somme considérable. A force de hasarder heureusement, il est parvenu à rassembler une fortune de plusieurs millions. *Alberoni* mit, pour ainsi dire, encore moins au jeu et gagna davantage, du moins en dignité et en réputa-

1. Le petit *Howell*, officier aux gardes, et frère de mademoiselle *Howell*, qui a été la dernière maîtresse du duc d'Orléans. Il étoit au jeu de madame la duchesse et n'avoit rien. Il tenoit une orange, mademoiselle *de Charolais* la lui demanda; il répondit qu'il n'étoit en état de rien donner à une grande princesse comme elle. Elle lui bailla un écu, et avec cet écu il gagna beaucoup cette soirée, et, ayant continué à jouer, il fit une grande fortune. (Journal, 1731.)

tion. Fils d'un jardinier, il fut d'abord sonneur de la cathédrale de Plaisance, sa patrie. Un évêque le prit en affection, et, lui ayant reconnu de l'intelligence et de l'activité, il le fit son secrétaire, et lui donna un canonicat. Il eut occasion de connoître dans le Parmesan le duc de *Vendôme*, et de lui plaire par des bassesses dont un prêtre italien seul est capable. Le duc se l'attacha, l'amena en France et de là en Espagne. *Vendôme* avoit besoin d'un agent sûr et discret auprès de la princesse *des Ursins*. Il lui donna *Alberoni*. Cet Italien, aussi souple en apparence qu'audacieux en effet, persuada à la princesse, qui gouvernoit absolument l'esprit de Philippe V pendant que ce monarque étoit veuf, qu'il falloit absolument lui faire épouser en secondes noces la princesse de Parme. Ce mariage s'accomplit, et la disgrâce de la princesse *des Ursins* en fut la suite. *Alberoni* se chargea de conduire la nouvelle reine. Elle lui procura le chapeau de cardinal.

Il devint son premier ministre, par conséquent celui du roi son époux. Il déploya aussitôt toute l'étendue de ses vues, tant pour le dehors que pour le dedans de l'Espagne. Il rétablit l'autorité du roi dans le gouvernement, et s'en servit pour corriger beaucoup d'abus et commencer des établissemens fort importans, qui eussent mérité d'être suivis : la population et le commerce d'Espagne y étoient intéressés. Il réforma le militaire; il le mit sur le pied le plus utile et le plus régulier. Il n'avoit jamais été que secrétaire d'un général; mais il avoit vu les armées d'assez près pour juger de ce qui pouvoit y rétablir l'ordre

et la discipline; et c'est là de quoi doit s'occuper un ministre : ses fonctions sont de remettre les troupes en bon état aux généraux qui doivent les commander. *Alberoni* s'occupa aussi heureusement de l'administration et du règlement des finances.

Cet arrangement intérieur étoit nécessaire pour préparer l'exécution des grandes vues qu'il avoit pour le dehors. Elles n'alloient pas à moins qu'à rendre l'Espagne arbitre de l'Europe entière, à lui assurer l'Italie, et à occuper si bien l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande (que l'on appeloit alors les *puissances maritimes*), qu'ils ne pourroient rien empêcher. Pour cet effet, il fit des alliances dans le Nord, et en contracta avec le Turc même. Il intrigua en France contre le duc d'Orléans, régent, et afin d'assurer à Philippe V la couronne de Louis XIV, en cas que le jeune roi Louis XV mourût. Mais avec quelque prudence que tant de grandes entreprises fussent conçues et conduites, il y en avoit quelques-unes qui se croisoient tellement, qu'elles ne pouvoient toutes réussir. La paix se fit entre la France et l'Espagne (1721), et *Alberoni* en fut victime[1]. Il soutint la disgrâce et les persécutions qui en furent les premières suites en grand homme. Il prouva qu'il étoit victime des circonstances, et non d'aucune faute de conduite qu'il eût commise. Il avoit voulu servir ses maîtres, comme Richelieu avoit servi le sien;

1. La guerre de 1719, pendant laquelle les Anglois agirent de concert avec nous et comme nos alliés, ne dura qu'un an, mais causa la ruine de la marine espagnole, qui ne s'est jamais relevée depuis.

mais le temps, les lieux, le maître même étoient bien différens.

Alberoni, tranquille enfin à Rome, obtint la légation de la Romagne, et fit encore parler de lui, en entreprenant une conquête pour le pape comme souverain temporel. Ce fut celle de la petite république de Saint-Marin, village situé à la vue de Rimini sur une hauteur. Cette entreprise eut tout l'air de la parodie des comédies héroïques qu'Alberoni avoit jouées en Espagne vingt ans auparavant. L'on doit du moins lui appliquer cette comparaison, tirée des jeux d'industrie, qu'un joueur ruiné, quoique habile, se conduit, en jouant aux douze sous la fiche, comme il faisoit autrefois en jouant au louis le point.

M. le cardinal de Rohan[1]. (Loisirs d'un ministre.)

Selon moi, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable est M. le cardinal de Rohan. Quoiqu'il n'ait au fond qu'un esprit médiocre, peu d'érudition et de lecture, qu'il n'ait jamais été chargé de grandes administrations ni traité de suite d'importantes affaires, il a un avantage marqué sur ceux qui ont le plus administré et négocié. Il n'a ni la taille, ni les traits d'un prince fait pour commander les armées; mais c'est le plus beau prélat du monde, et, quand il étoit jeune, c'étoit un charmant abbé de qualité.

1. Armand Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, mourut en juillet 1749, âgé de soixante-quinze ans.

et la disc
un ministre
troupes en
les comma
sement de
finances.

Cet arr
pour prépar
avoit pour le
qu'à rendre
tière, à lui
l'Empereur,
appeloit alo
ne pourroien
fit des allian
avec le Turc
le duc d'O
Philippe V
que le jeune
quelque pru
prises fussen
quelques-un
ne pouvoien
la France
fut victime
cutions qu
grand hom
circonstan
qu'il eût
maîtres,

1. La g
rent de co
qu'un an,
qui ne s'est

grand-aumônier l'oblige de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion — aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite,— et bien qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela, il conserve l'air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas *encanailler* sa galanterie, et n'être pas du moins accusé de crapule. Le cardinal, en parlant quelquefois de lui-même, laisse entendre avec une sorte de modestie qu'il doit avoir quelque ressemblance avec Louis XIV, non dans la figure que dans le caractère. En effet, madame la princesse de Soubise, sa mère, fut très-belle. L'on sait que Louis XIV en fut amoureux, et l'époque de ce penchant se rapproche de l'année 1674, qui est celle de la naissance du cardinal de Rohan. S'il y a quelque fondé dans cette anecdote, on peut ajouter que, d'un très-grand prince, il est possible que les grands princes lui doivent aussi le jour. Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment; mais elle porte si bien le masque ou l'empreinte de l'amitié et de l'intérêt, que, même lorsqu'il est convaincu qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse

Il a soutenu ses thèses en Sorbonne avec éclat et distinction. On lui faisoit sa leçon, mais il la retenoit avec facilité et la débitoit avec grâce. Ayant obtenu de bonne heure l'évêché de Strasbourg et le chapeau de cardinal, il a été chargé de quelques négociations, tant vis-à-vis des princes allemands qu'au conclave de Rome. Il s'en est toujours tiré avec aisance et dignité. Assurément, si quelqu'un a pu vérifier cette expression singulière et proverbiale : *Les gens de qualité savent tout sans rien apprendre*, c'est lui. Sa politique a toujours été très-souple; il s'est accommodé aux temps, aux lieux, aux règnes et aux circonstances. Avec une pareille conduite il auroit pu paroître bas, mais il a su imprimer à toutes ses actions un caractère de noblesse; de sorte que les sots l'applaudissent et les gens éclairés lui pardonnent. Il s'est, suivant les occasions, déclaré pour la bulle *Unigenitus*, ou a laissé les jansénistes penser ce qu'ils vouloient. On l'a fait entrer au conseil de régence à la fin de l'administration de M. le duc d'Orléans, pour assurer au cardinal Dubois le même rang dont les cardinaux Richelieu et Mazarin avoient joui dans le conseil. On sentoit bien que Dubois n'étoit pas fait pour passer sur une pareille planche après quatre-vingts ans d'interruption. La naissance de M. de Rohan, les dignités dont il étoit revêtu, indépendamment du cardinalat, l'en rendoient susceptible. Mais il n'y fut que le précurseur d'un premier ministre très-indigne de l'être. Après tout, que pouvoit perdre le cardinal de Rohan à cette complaisance ? Il s'acquitte des cérémonies d'église auxquelles sa charge de

grand-aumônier l'oblige de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion — aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite,— et sans qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela, il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas *encanailler* sa galanterie, et n'être pas du moins accusé de crapule. Le cardinal, en parlant quelquefois de lui-même, laisse entendre avec une sorte de modestie qu'il doit avoir quelque ressemblance avec Louis XIV, tant dans la figure que dans le caractère. En effet, madame la princesse de Soubise, sa mère, étoit très-belle. L'on sait que Louis XIV en fut amoureux, et l'époque de ce penchant se rapproche de l'année 1674, qui est celle de la naissance du cardinal de Rohan. S'il y a quelque vérité dans cette anecdote, on peut ajouter que, né d'un très-grand prince, il est possible que de grands princes lui doivent aussi le jour. Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment; mais elle porte si bien le masque ou l'empreinte de l'amitié et de l'intérêt, que, même persuadé qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse

séduire. Dès que vous arrivez, il semble qu'il ait mille choses à vous dire, à vous confier, et bientôt après il vous quitte pour courir à un autre; mais, pendant qu'il fait tout ce qui lui plaît, il semble qu'il ne pense qu'à vous laisser le maître chez lui, qu'il vous abandonne parce qu'il craint de vous gêner et de vous importuner, tandis que ce seroit vous qui le gêneriez et l'importuneriez en restant davantage. En un mot, personne ne possède mieux le talent de plaire que le cardinal de Rohan. Mais il n'appartient pas à tout le monde d'user des mêmes moyens que lui; *il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.* Cet ancien adage peut s'appliquer à l'usage de plus d'une qualité aimable. Il y a des gens qui peuvent en négliger quelques-unes, d'autres qui doivent en employer autant qu'ils en peuvent rassembler. Encore ont-ils bien de la peine à réussir avec toutes les ressources que la nature leur a fournies.

M. le cardinal de Polignac[1] *et M. l'abbé de Rothelin.* (Loisirs d'un ministre.)

Je vois quelquefois M. le cardinal de Polignac, et il m'inspire toujours les mêmes sentimens d'admiration et de respect. Il me semble que c'est le dernier des grands prélats de l'église gallicane qui fasse profession d'éloquence en latin comme en françois, et dont l'érudition soit très-étendue. Il n'y a plus que lui qui, ayant pris place parmi les honoraires dans l'Académie des

1. Né en 1661, mort en 1741.

belles-lettres, entende et parle le langage des savans qui la composent. Il s'exprime, sur les matières d'érudition, avec une grâce et une noblesse qui lui sont propres. (On se souvient que M. Bossuet, que le cardinal de Polignac, encore abbé, a remplacé à l'Académie françoise, en 1704, a été le dernier prélat françois qui eût un rang distingué parmi les théologiens et les controversistes.) La conversation du cardinal est également brillante et instructive. Il sait de tout, et rend avec clarté et grâce tout ce qu'il sait; il parle sur les sciences et sur les objets d'érudition comme Fontenelle a écrit ses *Mondes*, en mettant les matières les plus abstraites et les plus arides à la portée des gens du monde et des femmes, et les rendant dans des termes avec lesquels la bonne compagnie est accoutumée à traiter les objets de ses conversations les plus ordinaires.

Personne ne conte avec plus de grâce que lui, et il conte volontiers; mais les histoires les plus simples ou les traits d'érudition qui paroîtroient les plus fades dans la bouche d'un autre trouvent des grâces dans la sienne, à l'aide des charmes de sa figure et d'une belle prononciation. L'âge lui a fait perdre quelques-uns de ces derniers avantages; mais il en conserve assez, surtout quand on se rappelle dans combien de grandes occasions il a fait briller ses talens et ses grâces naturelles. Mon oncle, l'évêque de Blois[1], qui étoit à peu près son contemporain, m'a souvent parlé de sa jeunesse. Jamais on n'a fait de cours d'études avec plus d'éclat : non-seule-

1. Caumartin.

ment ses thèmes et ses versions étoient excellens, mais il lui restoit du temps et de la facilité pour aider ses camarades, ou plutôt faire leurs devoirs à leur place; si bien qu'il est arrivé, au collége d'Harcourt où il étudioit, que les quatre pièces qui remportèrent les deux prix et les deux *accessit* étoient également son ouvrage. Étant en philosophie au même collége, il voulut soutenir, dans ses thèses publiques, le système de Descartes, qui avoit alors bien de la peine à s'établir; il s'en tira à merveille, et confondit tous les partisans des vieilles opinions. Cependant, les anciens docteurs de l'Université ayant trouvé très-mauvais qu'il eût combattu Aristote, et n'ayant point voulu accorder de degrés à l'ennemi du précepteur d'Alexandre, il consentit à soutenir une autre thèse dans laquelle il chanta la palinodie, et fit triompher, à son tour, Aristote, des Cartésiens mêmes.

A peine fut-il reçu docteur en théologie, que le cardinal de Bouillon le conduisit à Rome, au conclave de 1689, où le pape Alexandre VIII fut élu. Dès que l'abbé de Polignac fut connu dans cette capitale du monde chrétien, qui étoit alors le centre de l'érudition la plus profonde et de la politique la plus raffinée, il y fut généralement aimé et estimé. Les cardinaux françois et l'ambassadeur de France jugèrent que personne n'étoit plus propre que lui à faire entendre raison au pape sur les articles de la fameuse assemblée du clergé de France de 1682. C'étoit une pilule difficile à faire avaler à la cour de Rome; cependant l'esprit et l'éloquence de l'abbé de Polignac en vinrent à bout. Il fut chargé d'en

porter lui-même la nouvelle en France, et eut, à cette occasion, une audience particulière de Louis XIV, qui dit de lui en françois ce que le pape Alexandre VIII avoit dit en italien : *Ce jeune homme a l'art de persuader tout ce qu'il veut; en paroissant d'abord être de votre avis, il est d'avis contraire, mais mène à son but avec tant d'adresse, qu'il finit toujours par avoir raison.* Il n'avoit pas encore mis la dernière main a cette grande affaire lorsque la mort du pape le rappela à Rome. Il assista encore au conclave où fut élu Innocent XII, et revint en France l'année suivante, 1692.

Environ deux ans après, le roi le nomma a l'ambassade de Pologne, dans des circonstances fort délicates. Jean Sobieski se mouroit. Louis XIV vouloit, non-seulement conserver du crédit en Pologne, mais même donner pour successeur au roi Jean un prince dévoué à la France. Le prince de Conti s'étoit offert, et Louis XIV avoit chargé très-secrètement l'abbé de Polignac de s'occuper du soin de le faire élire, malgré la reine douairière[1], qui étoit Françoise, mais qui, comme de raison, favorisoit ses enfans, et en dépit de toute cabale contraire. L'abbé, tenant ses instructions bien secrètes, étoit arrivé à la cour de Sobieski un an avant sa mort; il avoit enchanté tous les Polonois par la facilité avec laquelle il parloit latin. On l'auroit cru un envoyé de la cour d'Auguste, si on ne l'eût entendu parler françois avec la reine, qui se laissa séduire par sa figure et son esprit, mais qui ne pouvoit

1. Fille du marquis d'Arquien.

pas renoncer pour lui à l'intérêt de sa famille. Sobieski mourut, et la diète générale s'assembla pour lui choisir un successeur.

L'éloquence de l'abbé de Polignac, les promesses et les espérances dont il leurra les Polonois, eurent d'abord tant de succès, qu'une bonne partie de la nation, ayant à sa tête le Primat, proclama le prince de Conti; mais, dans le même moment, les sommes qu'avoit répandues l'électeur de Saxe furent cause qu'il y eut une double élection, dans laquelle ce prince allemand fut élu. L'un et l'autre prétendant à la couronne arrivèrent pour soutenir leur parti, et continuèrent d'employer les moyens qui leur avoient d'abord réussi. Mais ceux de l'électeur étoient plus effectifs et plus solides : il avoit de l'argent et même des troupes. Au contraire, le prince de Conti, après avoir reçu les honneurs de roi à la cour de France, aborda sur un seul vaisseau françois à Dantzick, et y séjourna pendant six semaines, mais sans avoir d'autres moyens pour faire valoir la légitimité de son élection que la bonne mine et l'éloquence de l'abbé de Polignac. Ces ressources se trouvèrent bientôt épuisées; le prince de Conti et l'abbé même furent contraints de revenir en France.

Quoique l'on fût trop juste et trop éclairé à la cour de Louis XIV pour ne pas sentir que ce n'étoit pas la faute de l'ambassadeur si sa mission n'avoit pas eu un plus glorieux succès, il fut cependant exilé de la cour pendant quatre ans[1]. Il employa ce temps utilement pour aug-

1. Dans son abbaye de Bonport.

menter la masse de ses connoissances, qui étoit déjà si grande. Enfin, en 1702, il fut renvoyé à Rome, en qualité d'auditeur de Rote. Il y trouva de nouvelles occasions de briller et de se faire admirer, et en fut récompensé par la nomination du roi Jacques d'Angleterre au cardinalat.

Il étoit prêt à en jouir, lorsqu'il fut rappelé à la cour de France dans des circonstances très-critiques. En 1710, on l'obligea de se rendre avec le maréchal d'Huxelles à Gertruydemberg, chargé de proposer aux ennemis de Louis XIV, de la part de ce monarque même, de se soumettre aux conditions les plus humiliantes pour faire cesser la guerre. Malheureusement tout l'esprit et toute l'éloquence du futur cardinal y échouèrent. Enfin, deux ans après, il fut nommé plénipotentiaire au fameux congrès d'Utrecht, et il faut remarquer qu'il étoit dès lors nommé à Rome cardinal *in petto;* mais, quoique tout le monde sût en Hollande qui il étoit, il ne portoit ni titre ni habits ecclésiastiques; il étoit vêtu en séculier, et on l'appeloit M. le comte de Polignac. Ce fut dans cet état, et sous cet *incognito*, qu'il suivit toutes les négociations d'Utrecht, jusqu'au moment de la signature du traité; mais alors il déclara qu'il ne lui étoit pas possible de signer l'exclusion du trône d'un monarque à qui il devoit le chapeau de cardinal; il se retira, et vint jouir à la cour de France des honneurs du cardinalat.

Lorsque, après la mort de Louis XIV [1], il fut

1. 1718. M. d'Argenson ayant été intendant de Hainaut, il est probable que c'est de ce moment que date sa liaison avec le cardinal de Polignac.

exilé dans son abbaye d'Anchin en Flandre, ces bons moines flamands tremblèrent en le voyant arriver dans leur monastère ; mais ils pleurèrent et furent au désespoir quand il les quitta, après la mort du cardinal Dubois et du Régent. Ils n'étoient point capables de juger de son mérite en qualité de bel-esprit, ni de rien entendre à son érudition; mais ils l'avoient trouvé doux, aimable, et, loin de les piller, il avoit embelli leur église et rétabli leur maison.

Il fut obligé de retourner à Rome à la mort de Clément XI, et il assista aux conclaves où furent élus Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII. Pendant les deux premiers pontificats, il a été chargé des affaires de France à Rome. Cette ville a toujours été le plus beau théâtre de sa gloire; l'on eût dit que l'ancienne grandeur romaine rentroit avec lui dans sa capitale. De son côté, quand il en est revenu, il a paru chargé des dépouilles de Rome, assujettie par son esprit et son éloquence, et l'on peut dire au pied de la lettre qu'à son dernier voyage il a transporté une partie de l'ancienne Rome jusque dans Paris, en plaçant dans son hôtel une collection de statues antiques et de monumens tirés des ruines du palais des premiers empereurs.

Encore une fois, je ne peux voir le cardinal de Polignac sans me rappeler tout ce qu'il a fait et appris depuis plus de soixante ans ; je reste pour ainsi dire en extase vis-à-vis de lui, et en admiration de tout ce qu'il dit. On trouve que son ton est vieilli, aussi bien que sa figure. Il est vrai que son ton est passé de mode ; mais ne seroit-ce pas à cause que nous avons absolument

perdu l'habitude d'entendre parler de science et d'érudition que M. le cardinal de Polignac commence à nous ennuyer? Car d'ailleurs personne ne traite ces matières avec moins de pédanterie que lui; s'il cite, c'est toujours à propos, parce que, comme il a une prodigieuse mémoire, elle lui fournit de quoi soutenir la conversation sur tous les points, quelque matière que l'on traite. Pour moi, qui ai fait des études, mais à qui il reste encore bien des choses à apprendre, j'avoue que je n'ai jamais pris de leçons plus agréables que celles qu'il donne dans la conversation.

Le cardinal de Polignac a un élève et un ami plus jeune que lui de trente ans, à qui l'on ne peut reprocher par conséquent d'avoir un ton qui soit passé de mode : c'est M. l'abbé *de Rothelin* [1]. Il a aussi beaucoup d'esprit, de mémoire, et des connoissances moins étendues que celles du cardinal; il a passé plusieurs années à Rome avec lui, et a été deux fois son conclaviste. C'est là qu'il a vu combien l'érudition du cardinal lui faisoit honneur : il a voulu marcher sur ses traces, et est parvenu, comme lui, à être de l'Académie françoise et honoraire de celle des Inscriptions et belles-lettres. Mais son éloquence n'est ni si naturelle ni si noble que celle de son maître. Il a plus de vivacité dans la conversation, et la sienne pétille de plus de traits; il tire peut-être davantage de son propre fonds, mais il ne sait pas si bien employer ce qui vient des autres et est le fruit de ses études.

1. Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, né en 1691, mort en 1744.

Le cardinal a entrepris un grand poème latin, qu'il intitule l'*Anti-Lucrèce*, et qui est la réfutation du système des matérialistes. Il en récite des morceaux aux personnes qu'il croit capables d'en juger, et Son Éminence m'a fait l'honneur de m'en faire entendre plusieurs. Ce sont des tableaux et des descriptions admirables. Pour peu que l'on sache le latin et que l'on se souvienne d'avoir lu les auteurs du siècle d'Auguste, on croit en faire une nouvelle lecture en écoutant ces morceaux-là. Mais un poème contre Lucrèce, aussi long que l'ouvrage de cet auteur même, et divisé en neuf livres, demande la vie d'un homme pour être porté à la perfection. Le cardinal l'a commencé tard, et il ne peut se flatter de le voir achevé; on assure qu'il veut charger l'abbé de Rothelin d'y mettre la dernière main. Celui-ci, par vanité, ne refusera point ce travail, et se fera honneur de mettre l'ouvrage de son respectable ami en état de paroître; mais certainement il faudra pour cela qu'il soit aidé par quelque habile professeur de l'Université : il n'en viendroit jamais à bout tout seul. D'ailleurs, quand l'*Anti-Lucrèce* aura paru, il fera sans doute honneur aux talens du cardinal, à ceux de l'abbé, et même à ceux qui l'auront aidé à l'achever. Mais qui est-ce qui, dans le temps présent, voudra lire en entier un poème latin tout philosophique, de cinq à six mille vers ? A peine voudra-t-on parcourir la traduction que l'on pourra en faire, soit en prose, soit en vers. Le grec est déjà totalement oublié; il est à craindre que le latin ne le soit bientôt, et que le cardinal de Polignac, l'abbé de Rothelin et un certain M. le Beau, qui s'élève dans l'Université, ne puissent

être appelé [illegible]
mêmes [illegible]
vent mieux [illegible]
fait plus d'honneur [illegible]

La figure [illegible]
encore plus [illegible]
esprit. Celle [illegible]
annonce tout [illegible]
peindre d'une [illegible]
nal, un sage [illegible]
orateur romain [illegible]
de Polignac [illegible]
la physionomie [illegible]
poitrine délicate [illegible]
tout a fait moderne [illegible]
sent une belle [illegible]

L'abbé de [illegible]
de curiosité [illegible]
les médailles [illegible]
une collection [illegible]
toutes formes [illegible]
a ce que l'on [illegible]
faut joindre trois [illegible]
quatre cents [illegible]
d'ailleurs en grand [illegible]
neuf mille [illegible]
Polignac [illegible]
aussi fort [illegible]
Rothelin [illegible]
plus précieux [illegible]
France. [illegible]
assez riche [illegible]
on l'accuse d'aimer [illegible]
quand il en trouve [illegible]

ne le regarde, il n'hésite point à mettre la main dessus, à la faire passer dans sa poche, et de là dans son médaillier. Hors de là, dit-on, il n'est point fripon, il n'est que tracassier. Le cardinal n'a jamais été ni l'un ni l'autre, n'aimant ni la satire, ni la médisance.

Le second des goûts de l'abbé de Rothelin est celui des livres. Sa bibliothèque commence à devenir très-considérable. Il la montre volontiers, et avec faste, et fait remarquer aux curieux les ouvrages imprimés que lui seul possède. Il explique en quoi consiste leur mérite, leur rareté, ou les singularités qui les distinguent. Comme il parle communément à des gens bien moins savans que lui, on ajoute foi à tout ce qu'il dit, et on le félicite de posséder de si belles choses, qui seront vendues bien cher après sa mort. Quelques gens sensés trouvent qu'il y a du charlatanisme dans cette démonstration, et je suis assez de leur avis.

Il faut distinguer, dans le goût des livres, celui des belles éditions, des chefs-d'œuvre de typographie; leur mérite saute aux yeux, et l'on ne peut se refuser à leur donner place dans une riche bibliothèque, surtout quand on est assuré que les éditions sont aussi exactes que belles. On conçoit aussi que l'on recherche les premiers livres imprimés dans toutes les langues, comme autant de monumens servant à l'histoire des arts et de l'imprimerie. Mais il me semble que le prix de tout le reste d'une bibliothèque doit consister dans le mérite intrinsèque des livres, et dans l'utilité dont ils peuvent être à leurs possesseurs. Les gens qui savent beaucoup ou veulent beaucoup apprendre doivent en avoir un grand nombre, de

tous genres. Ceux qui n'ont point de si hautes prétentions doivent se restreindre aux livres propres à leur état et utiles pour leur amusement et leur instruction courante et journalière. Vouloir aller plus loin, c'est abus et folie. Cependant je crois m'apercevoir que cette folie gagne. L'abbé de Rothelin l'a inspirée au comte de Huym, ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, en France, à qui l'on a persuadé que, quoiqu'il ne fût rien moins que savant, il devoit avoir les livres les plus rares en tout genre d'érudition, et les faire magnifiquement relier. M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, s'est aussi mis à avoir des livres d'érudition. Il a persuadé à des ignorans bien riches de faire les mêmes acquisitions, sans qu'ils sachent en vérité pourquoi. Du moins M. de Rothelin et M. de Boze peuvent-ils dire le genre de mérite qui les a engagés à rechercher tel ou tel livre. Les raisons en sont quelquefois assez frivoles, mais enfin ils les savent; au lieu que ceux à qui ces livres passeront après eux les paieront bien cher par la seule raison que le premier possesseur en faisoit grand cas, que sur un catalogue connu ils auront été honorés de l'épithète de *livres rares et singuliers*, ou que dans une vente précédente ils auront déjà été portés à un grand prix.

Je trouvai un jour un de ces bibliomanes qui venoit de donner cent pistoles d'un livre rare. « Apparemment, lui dis-je, Monsieur, que votre intention est de faire réimprimer cet ouvrage? — Je m'en garderai bien, me répondit-il, il cesseroit d'être rare, et n'auroit plus aucun prix. D'ailleurs je ne sais s'il en vaut la peine. —

Ah ! Monsieur, lui répliquai-je, s'il ne mérite pas d'être réimprimé, comment méritoit-il d'être acheté si cher ? »

En parlant de M. l'abbé de Rothelin, je me suis trouvé insensiblement engagé à traiter de la manie des livres. Je ne sais si ce que je viens de dire ne sera pas par la suite à l'usage de quelques-uns de mes amis ou de certaines personnes auxquelles je dois le plus m'intéresser. En tout cas, je l'ai dit franchement : en fera son profit qui voudra.

Conversation avec le cardinal de Polignac.
(Manuscrits, janvier 1717.)

Le cardinal de Polignac m'a expliqué d'une manière fort plausible le sujet de sa brouillerie avec le Régent. Il étoit fort ami de ce prince au commencement de la régence, et tellement, qu'il fut mandé par lui pour donner son avis sur le traité d'alliance avec l'Angleterre, qui étoit sur le point de se conclure (en janvier 1717).

Le duc d'Orléans avoit commencé par suivre les erremens du feu roi. Puis l'abbé Dubois, voulant culbuter le ministère pour s'y mettre, lui persuada de s'unir étroitement avec le roi George. Le duc d'Orléans dit au cardinal de Polignac que le roi étoit d'une frêle santé, à chaque instant malade ; qu'ils perdroient cet enfant-là ; que lui, Régent, seroit au désespoir, mais qu'enfin il y voyoit toute apparence, et s'y vouloit précautionner ; que les renonciations consommées en vertu du traité d'Utrecht l'appeloient à cette belle succession ; qu'à la vérité

la loi salique, loi si sacrée et si fondamentale, y répugnoit; mais que lui, tout le premier, jugeroit en sa faveur s'il n'y étoit pas appelé personnellement; que, cela étant, il ne pouvoit éviter de suivre cette vocation avec tout le soin possible; que, les renonciations n'étant opérées que par des traités imparfaits, il les falloit renouveler, les réitérer par la paix entre l'Espagne et l'Empereur, et s'assurer, le cas échéant, du secours de ces trois puissances : l'Empire, l'Angleterre et la Hollande.

Le cardinal répondit : « Monseigneur, vous » avez un traité. Pourquoi en voulez-vous deux? » Mais dois-je vous parler franchement, et vous » dire ce que je pense de ce traité avec les puis» sances maritimes? » Le prince le lui permit, et il poursuivit de la sorte : « Sachez donc, Mon» seigneur, que, si ce malheur arrive, ce seroit » sur les seuls amis de la France que vous pour» riez compter, et non sur des alliances parti» culières faites uniquement dans votre intérêt. » Pensez-vous que les Anglois vous laissassent » succéder paisiblement à Louis XIV, sans son» ger à profiter d'une conjoncture aussi favo» rable à leurs desseins, lorsque actuellement, » déjà, ils intentent un procès aux trois mi» nistres qui ont signé la paix sous la clause » des renonciations, mais en laissant les deux » couronnes dans la maison de France? A la » mort du roi, ces trois puissances reprendroient assurément leur idée première, qui » étoit de faire passer la couronne d'Espagne à la » maison de Savoie. Le roi d'Espagne les gagne» roit en un moment à son parti, ayant un appât

» à leur offrir aussi séduisant que l'Espagne, si » elles vouloient favoriser ses droits sur la France. » Et vous, Monseigneur, qu'auriez-vous autre » chose à leur proposer que *Villers-Cotterets ?* »

M. le duc d'Orléans reconnut que le cardinal avoit raison, et résolut de renoncer à cette alliance. Le cardinal lui fit encore remarquer que les Anglois avoient, en attendant, tout ce qu'ils désiroient; qu'en l'amusant ils empêchoient l'étroite union de la France avec l'Espagne, et même excitoient une grande jalousie et une véritable haine entre la cour de Madrid et Paris, et poussoient, par le dépit, le roi d'Espagne à ce qu'il n'eût osé si l'union eût été plus étroite, c'est-à-dire à fausser son serment de renonciation.

Mais, le soir même, le Régent ayant rapporté cet entretien à l'abbé Dubois, celui-ci se récria qu'il n'y avoit qu'un ennemi du prince qui pût parler ainsi, et l'alliance de l'Angleterre fut conclue. Ainsi, l'on réussit à brouiller le cardinal de Polignac avec le Régent, et à le faire passer pour l'agent des plus grands ennemis de ce prince, c'est-à-dire de la cour de Sceaux.

A en croire M. le cardinal de Polignac, qui a beaucoup connu Alberoni, Philippe V ne songeoit d'abord aucunement à revenir en France pour y régner, quelque événement qui pût arriver. Sa piété l'eût détourné d'une entreprise aussi directe contre l'objet de ses promesses. Mais les hommes les plus saints sont sujets à l'influence des passions. Il revint en Espagne de quelle manière le duc d'Orléans se comportoit et gouvernoit le royaume, son irréligion,

sa dérision des mœurs. On persuada aisément à Philippe V qu'il existoit pour lui des devoirs supérieurs à la foi jurée. Il est bien difficile de résister à ses penchans secrets, quand la religion même semble les autoriser. Mû par de tels ressorts, Philippe V tourna ses vues vers le trône de France, et ne se choqua plus de propositions qui, peu de temps auparavant, l'eussent révolté. Une bonne intelligence continue entre le Régent et lui n'auroit peut-être point laissé jour à ces persuasions sous lesquelles succomba la loyauté de ce prince.

« Mais, ai-je répliqué au cardinal de Polignac, » si nous eussions persévéré dans cette parfaite » union, nous eussions couru les risques d'être » menés bien loin par les grands projets d'Al- » beroni. » Sur ce point, S. Em. m'a dit savoir que ce ne fut point Alberoni, mais le duc de Popoli, qui conseilla la conquête de la Sardaigne et de la Sicile. « Alberoni, me dit-il, en » arrivant au ministère, reconnut que cette mo- » narchie d'Espagne pouvoit être rétablie dans » sa splendeur, au lieu d'être ce qu'elle est au- » jourd'hui, un cadavre sans vie. Mais, avant » de songer aux conquêtes, il vouloit tirer meil- » leur parti du dedans et des revenus d'Amé- » rique. Il travailloit à la marine, il remboursoit » les dettes, il perfectionnoit les autres parties » du gouvernement, et vouloit attendre une » occasion opportune (comme eût été celle d'à » présent, 1734), pour occuper l'Empereur quand » il seroit occupé par la guerre des Turcs. » Le duc de Popoli hâta cette agression par ses discours et ses importunités.

Philippe V ne manquoit pas de prétextes pour témoigner son mécontentement à S. M. I. La cour de Vienne est si perfide et si injuste, depuis que la maison d'Autriche est devenue puissante, que les momens de réconciliation avec elle ne sauroient être de longue durée. On se rappelle avec quelle mauvaise foi l'Empereur opéra l'évacuation de la Catalogne, comme il viola la neutralité de l'Italie par l'arrestation du grand-inquisiteur Molinez. Ces outrages faits à la monarchie de Castille étoient des causes de guerre bien suffisantes; pourtant, Alberoni fit par deux fois de sérieuses remontrances. A la seconde, Philippe le reprit avec dureté. Il fallut obéir. Alberoni exigea de son maître un billet contenant ses ordres formels, et en même temps il déclara qu'il alloit mettre *les fers au feu*.

Il crut pouvoir s'assurer du duc de Savoie en lui procurant des conquêtes en Italie; mais, se défiant un peu de la mauvaise foi de cet allié, il proposoit de commencer à frais communs par la conquête de Naples et de Sicile, et de revenir ensuite sur le Milanois. Le duc de Savoie prit ombrage, non pas de l'intention, mais du succès, surtout quand il vit que la France étoit fort loin de vouloir les seconder. Voyant donc qu'il n'y profiteroit en rien, qu'il couroit même risque de reperdre ce que sa politique artificieuse lui avoit procuré lors de la grande alliance, il fit ce qu'ont coutume de faire dans les colléges les écoliers malins appelés *pétards*. Il alla tout divulguer, espérant gagner quelque chose de la cour de Londres; mais il fut trompé dans son attente, grâce à la fausse politique du cardinal Dubois, qui a

constamment servi l'Autriche au lieu de la desservir.

Ainsi, Alberoni se trouva chargé seul de l'accomplissement d'un projet dont il s'étoit efforcé de suspendre l'exécution; et pourtant il fit de son mieux, soit par intrigue, soit par entreprises militaires. Or, il arrive involontairement, en ces sortes d'entreprises qui ne procèdent pas de nous, que nous n'y mettons ni la même précision, ni le même zèle, ni la même persévérance que si nous en eussions été les auteurs. Avoir la France contre soi, étoit d'ailleurs un obstacle capital.

Le traité de Londres accrut encore le mécontentement de l'Espagne. Enfin, Alberoni n'eut plus d'autres ressources que d'inquiéter le Régent dans son propre royaume; et c'est à quoi il ne réussit que trop bien.

L'abbé de Longuerue[1]. (Loisirs d'un ministre.)

J'ai fréquenté pendant plusieurs années un homme bien moins aimable que le cardinal de Polignac, mais renommé pour son immense érudition, fondée sur sa mémoire, qui étoit, à vrai dire, étonnante. C'étoit l'abbé de Longuerue. Il est mort en 1732, âgé de plus de quatre-vingts ans. Dès son enfance il avoit paru un petit prodige.

Louis XIV, passant par Charleville, patrie de cet abbé, avoit voulu le voir et l'entendre. Il paroissoit tout savoir à l'âge où les autres enfans

1. Louis Dufour, abbé de Longuerue.

ont à peine idée de quelque chose. Sa réputation s'est soutenue jusqu'à la fin de sa vie, et, étant venu d'assez bonne heure s'établir à Paris, il a été consulté comme un oracle sur toutes sortes de matières. Cependant il ne passoit pas pour un homme de beaucoup d'esprit. Il n'a jamais été d'aucune académie. Il étoit accoutumé à ce qu'on lui fît de grands complimens sur sa mémoire.

Je lui ai demandé une fois comment il faisoit pour arranger dans sa tête tout ce qui y étoit entré, le retenir, et être en état de le retrouver autant de fois qu'il en avoit besoin. « Monsieur, » me répondit-il, il n'y a sur cela qu'une mé» thode. Il faut d'abord dans sa jeunesse ap» prendre les premiers élémens de toutes les » sciences, les premiers principes de toutes les » langues, et pour ainsi dire l'a b c de toutes » les connoissances. Quand on est jeune, cela » n'est pas fort difficile, d'autant plus qu'il ne » faut pas pénétrer bien avant, et que les no» tions simples suffisent. Quand une fois elles » sont acquises, tout ce qu'on lit se case et se » place où il doit être; insensiblement la somme » des connoissances acquises devient infinie et » parfaitement distribuée. Ainsi, m'ajoutoit l'abbé » de Longuerue, il y a environ cinquante ans » que je n'étudie plus rien par méthode; mais je » lis tantôt un livre, tantôt un autre, et de pré» férence ceux qui peuvent m'apprendre quelque » chose de nouveau, ou me rappeler ce qu'on » ne peut trop s'inculquer dans la tête. C'est » ainsi que je suis parvenu à posséder la nomen» clature de tous mes livres. Ma mémoire locale

» m'apprend l'endroit de mon cabinet ou de » mon appartement où je peux les trouver. Ainsi » je suis sûr, en cas de besoin, de les indiquer » à ceux que je charge de les aller chercher; ils » me les apportent, et j'y trouve toujours la » preuve de ce que j'ai avancé de mémoire. »

L'abbé de Longuerue a pourtant prouvé qu'il ne faut pas trop se fier à sa mémoire; il a voulu faire un tour de force qui ne lui a pas tout à fait réussi. En 1718, on lui soutint qu'il n'y avoit rien de si difficile que de faire une description historique de la France qui ne fût ni longue, ni sèche; et il prétendit qu'il étoit en état de la faire de mémoire, sans consulter aucuns livres, mais seulement à l'aide de quelques cartes qu'il auroit sous les yeux, et qu'il se rappelleroit parfaitement quelle étoit l'origine et l'histoire de chaque province, de chaque ville, des principaux lieux et des principales maisons du royaume.

En effet, il se mit à dicter à l'abbé Alary, qui n'étoit alors qu'un petit garçon, fils de son apothicaire, trop heureux d'écrire sous lui; il se mit, dis-je, à lui dicter la *Description de la France* qui a paru en un gros volume in-folio en 1719. Il en lut des fragmens en manuscrits et des feuilles imprimées à différentes personnes qui ne purent se lasser d'admirer comment de si profondes recherches pouvoient avoir coulé de source et ne lui avoir coûté aucune peine. Mais dès que quelques exemplaires eurent été publiés, on s'aperçut bien que ce n'étoit pas ainsi que se faisoient les ouvrages exacts. On y reconnut plusieurs erreurs notables, et des opinions hardies et hasardées qui ne parurent pas assez bien établies.

L'abbé fut obligé d'y faire faire un assez grand nombre de cartons, qui augmentèrent beaucoup les frais de son édition. Il faut remarquer qu'on recherche les exemplaires dans lesquels ces cartons n'ont point été mis, et Dieu sait pourquoi l'on a cette manie; car la différence de ces exemplaires, c'est que les uns sont fautifs et les autres corrigés. Avec tout cela la *Description de la France* par l'abbé de Longuerue est un livre bon et utile. C'est une histoire de France par provinces, et par conséquent faite sur un plan sur lequel elle n'avoit point encore été exécutée. On y trouve comment se sont formés tous les grands fiefs de la couronne, quand et comment ils ont été assujettis à l'autorité du roi, et enfin réunis à son domaine.

L'abbé de Longuerue avoit fait deux histoires, l'une du cardinal de Richelieu, l'autre du cardinal Mazarin, avec deux tableaux de leurs ministères. Ces deux morceaux sont restés en manuscrit. Ce qu'ils contenoient de plus curieux, ce sont quelques anecdotes que l'abbé tenoit de gens qui avoient vécu avec ces ministres et travaillé sous eux. L'abbé me les a souvent répétées, et j'en ai écrit plusieurs : car, en revenant des visites que je lui faisois, je trouvois toujours quelque chose à retenir et à écrire.

L'abbé Alary[1]. (Loisirs d'un ministre.)

L'abbé de Longuerue a laissé un disciple que je vois très-souvent et qui même est fort de mes amis : c'est l'abbé Alary. Comme il ne lira pas ce que je vais écrire, je vais parler de lui très-naturellement. Il s'est mis à l'abri du mérite de l'abbé de Longuerue, auprès de qui il a passé sa jeunesse, et a laissé croire que, comme à un autre *Élisée*, cet *Élie* moderne lui avoit pour ainsi dire légué son manteau, son esprit et sa mémoire; il s'en faut pourtant bien qu'il sache autant que son maître. Il a été reçu de l'Académie françoise dès 1723, honneur que l'abbé de Longuerue avoit dédaigné. Dans la première enfance de M. le Dauphin, l'abbé Alary[2] fut nommé instituteur du prince, c'est-à-dire qu'il fut chargé de lui apprendre à lire, lorsque ce royal enfant étoit encore entre les mains des femmes. Cependant, quand M. le Dauphin a passé entre les mains des hommes, l'abbé Alary n'est point entré dans l'éducation sérieuse de cet héritier de la couronne; certains soupçons d'ambition et d'intrigue ont pu lui faire tort.

L'abbé avoit formé un petit établissement dont l'histoire, déjà inconnue à bien des gens, sera bientôt oubliée de tout le monde; elle mérite pourtant que je l'écrive.

1. Pierre-Joseph Alary, né à Paris en 1689, mort le 15 décembre 1770, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

2. L'abbé Alary avoit déjà été employé, sous l'évêque de Fréjus, à l'éducation de Louis XV.

C'étoit une espèce de *club* à l'angloise, ou de société politique parfaitement libre, composée de gens qui aimoient à raisonner sur ce qui se passoit, pouvoient se réunir, et dire leur avis sans crainte d'être compromis, parce qu'ils se connoissoient tous les uns les autres, et savoient avec qui et devant qui ils parloient. Cette société s'appeloit *l'Entresol*, parce que le lieu où elle s'assembloit étoit un *entresol* dans lequel logeoit l'abbé Alary. On y trouvoit toutes sortes de commodités, bons siéges, bon feu en hiver, et en été des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dînoit ni on n'y soupoit; mais on y pouvoit prendre du thé en hiver, et en été de la limonade et des liqueurs fraîches. En tout temps on y trouvoit les gazettes de France, de Hollande, et même les papiers anglois. En un mot, c'étoit un café d'honnêtes gens.

J'y allois régulièrement, et j'y ai vu des personnes très-considérables qui avoient rempli les premiers emplois au dedans et au dehors du royaume. M. de Torcy y venoit même quelquefois. Cette coterie, qui paroissoit si estimable et si respectable, finit d'une façon à laquelle on ne devoit pas s'attendre.

Depuis que l'abbé Alary s'est retiré de la cour, il vit tranquillement chez lui, très-assidu aux séances de l'Académie françoise, sans pourtant faire paroître aucun livre. Il possède le prieuré de Gournay-sur-Marne, à quelques lieues de Paris. Ce bénéfice est d'un assez bon revenu, et la maison priorale est dans une position charmante. L'abbé y mène une vie heureuse, et même voluptueuse, en tout bien et en tout hon-

neur; il y reçoit des femmes aimables et de bonne compagnie, dont il est le complaisant, et qui, quand il sera bien vieux, voudront bien être les siennes. A mon avis, sa façon de vivre est digne d'envie.

L'abbé de Choisy. (Loisirs d'un ministre.)

La conversation est la consolation et le dédommagement des gens studieux et instruits; elle délasse des travaux du cabinet, et peut-être qu'en usant alternativement de ces deux moyens de s'instruire, l'un devient aussi profitable que l'autre. Cela est vrai surtout pour la jeunesse, qui peut tirer autant de parti de la conversation des gens qui ont beaucoup vu que des vieux livres chargés de beaucoup de doctrines et de faits. Mais la conversation seule ne suffit pas, parce que ce que l'on y apprend est toujours trop décousu; comme la lecture seule fatigue, lasse et assomme, parce que la plupart des livres fixent trop longtemps l'attention sur le même objet. Je connois un ordre religieux (celui des jésuites) dont je suis loin d'approuver généralement tous les principes, mais dont il est assurément sorti une infinité de bons auteurs. Cette société n'admet, autant qu'elle le peut, que des gens qui aient d'heureuses dispositions, et, pendant le cours de leurs études, les jeunes Pères ont tous les jours quatre heures de conversation avec les anciens qui ont le plus de science, d'expérience et de connoissance du monde. Ainsi, chez les jésuites on devient communicatif, ouvert et aimable, au lieu que dans les autres or-

dres originairement fondés sur la vie érémitique, les journées se passent en partie à chanter les louanges de Dieu, en partie à étudier dans la solitude, méditer dans la retraite, et écouter les maîtres en silence.

Quand on a pris de bonne heure le goût de s'instruire dans la conversation, on est charmé de se trouver vis-à-vis des vieillards qui sont capables de vous raconter ce qu'ils ont vu et su de plus intéressant. Il y a une manière d'en profiter, et d'éviter les redites, auxquelles ils ne sont que trop sujets : il faut les questionner sur les choses qu'ils peuvent savoir, et l'on peut être très-assuré qu'ils les diront avec plaisir en les promenant d'époques en époques et d'objets en objets, à différens jours et sous différens prétextes, pour ne les pas fatiguer ; on est sûr de lire dans leur mémoire, comme dans un livre, tout ce qu'elle contient de curieux.

C'est ainsi que j'en ai usé avec mon parent l'abbé de Choisy, avec qui j'ai encore vécu pendant les dernières années de sa vie[1]. Il faut que je convienne, malgré toute l'amitié qu'il avoit pour moi, que ce n'étoit pas un homme fort estimable. Son âme étoit foible, et il avoit bien plus l'esprit de société que celui de conduite. Mais il parvint à être de l'Académie, et à se faire une sorte de réputation dans cette compagnie, parce qu'il parloit et écrivoit bien.

D'ailleurs il n'a paru, ni digne d'être évêque, ni d'être employé dans aucune affaire importante; il se sentoit toujours de l'éducation efféminée

1. Il est mort en 1724, à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

qu'il avoit reçue, et, n'étant plus d'âge à s'habiller en femme, il ne s'est jamais trouvé capable de penser en homme. Malgré tous ses défauts, lorsque je l'ai connu étant très-vieux, il étoit bien bon à entendre. Sa mémoire étoit remplie d'anecdotes de la cour, qu'il avoit fréquentée, quoiqu'il n'y eût jamais joué un grand rôle, et de l'Académie, au milieu de laquelle il avoit vécu pendant longtemps. Il avoit assez de goût pour bien juger de la valeur d'un trait et d'un bon mot. Aussi, dans le grand nombre de ceux qu'il avoit entendus, les meilleurs lui étoient restés dans la tête, et c'étoient ceux-là qu'il répétoit souvent. J'en ai trouvé une partie écrite dans les papiers que l'abbé m'a laissés, car il me remit tous ses ouvrages entre les mains peu avant sa mort. J'en ai extrait ce qui m'a paru le plus intéressant, et j'en ai formé trois gros volumes; mais, n'ayant pu en refuser la communication à une dame de la famille, curieuse de les lire, elle les garda longtemps et les communiqua à l'abbé d'Olivet. Celui-ci en tira un ouvrage en deux petits volumes, qu'il a fait imprimer en Hollande, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par feu M. l'abbé de Choisy, de l'Académie françoise. Il est certain que ces deux volumes contiennent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la fleur de mon manuscrit.

Cependant on ne voit qu'en abrégé dans ces mémoires différens traits qu'il m'a plusieurs fois contés avec détail.

Sa mère étoit une femme d'esprit, mais, à ce que je crois, assez intrigante. Elle avoit été dans le secret de la conjuration de Cinq-Mars,

qui finit si tragiquement pour ce jeune seigneur et pour M. de Thou, son ami. Le fond de cette affaire étoit une véritable intrigue de femmes ambitieuses et inconsidérées. La princesse Marie de Gonzague, qui depuis a été reine de Pologne, étant amoureuse folle de M. de Cinq-Mars (qui avoit déjà fait une assez belle fortune, pour un homme dont la famille n'étoit que de petits bourgeois de Paris)[1], s'étoit mis en tête que le grand-écuyer, en se liant avec les ennemis de l'État, pouvoit faire trembler le cardinal de Richelieu (déjà malade), et se procurer l'épée de connétable. Assurément on n'imagineroit pas, dans ce temps-ci, de se rendre nécessaire par de pareils moyens; mais on les croyoit bons il y a cent ans. Madame de Choisy étoit dans la confidence de cette folle intrigue, et la princesse Marie de Gonzague l'avoit assurée qu'elle feroit son mari garde des sceaux; mais le bonhomme M. de Choisy, père de l'abbé, ne se doutoit pas que sa femme s'occupât si fort de sa fortune. Il étoit intendant en Languedoc, et fut chargé d'arrêter à Montpellier M. de Cinq-Mars, et de se saisir de tous ses papiers. Il le trouva occupé à en brûler une grande quantité, et c'étoient sûrement ceux qui pouvoient servir à le convaincre. M. de Choisy, par pure bonté d'âme, le laissa achever de brûler tout ce qu'il voulut. « Vous avez raison, Monsieur, » dit le grand-écuyer, d'avoir pour moi cette » complaisance; vous seriez bien fâché de trouver » ce que je viens de brûler. » En effet, c'étoient

1. Les Coëffier, seigneurs d'Effiat.

des lettres de la princesse Marie, et peut-être de madame de Choisy, leur confidente. Il résulta de cette brûlure que, quoiqu'on eût des preuves pour condamner M. de Cinq-Mars, on n'en trouva aucune qui dévoilât l'intrigue de ces dames.

L'abbé m'a bien des fois répété ce dont il dit un petit mot dans ses mémoires : c'est que c'étoit par un effet de la politique du cardinal Mazarin que l'on élevoit Monsieur, frère de Louis XIV[1], de la manière la plus efféminée, qui devoit le rendre pusillanime et méprisable, et qui nous paroîtroit de plus, aujourd'hui, étrange et ridicule au dernier point. Madame de Choisy se prêtoit à cette extravagance par une suite de son goût pour l'intrigue, et elle fit prendre à son fils la même habitude pour faire sa cour à Monsieur. Quant à ce qui regarde ce prince, on ne

1. Philippe I, père de Philippe d'Orléans, régent du royaume, mort en 1701.

« Il n'est pas étonnant que le Roi et Monsieur aient été » élevés dans l'ignorance. Le cardinal (Mazarin) vouloit ré- » gner. S'il avoit fait instruire ces deux princes, on ne l'au- » roit plus ni estimé ni employé. Voilà ce qu'il vouloit pré- » venir, dans l'espoir de vivre plus long-temps qu'il n'a vécu. » La reine-mère trouvoit bien tout ce que le cardinal faisoit. » C'est encore un miracle que le Roi (Louis XIV) soit de- » venu ce qu'il a été.

» .... Monsieur a des goûts féminins. Il aime la parure; » il a soin de son teint. Il s'intéresse aux ouvrages de femme » et aux cérémonies. Il danse bien, mais c'est à la manière » des femmes. Excepté en temps de guerre, il n'a jamais pu » se résoudre à monter à cheval. Les soldats disoient de lui » à l'armée qu'il craignoit plus le hâle du soleil et la noir- » ceur de la poudre que les coups de mousquet. Et cela est » très-vrai.... » (*Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la régence*, par madame Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans. Paris, 1823.)

peut que hausser les épaules en voyant le cardinal Mazarin adopter de si pitoyables moyens. Ils furent aussi inutiles que mal imaginés. Monsieur ne fut pas moins brave à la guerre, malgré cette mauvaise éducation, et, s'il se trouva toujours fort inférieur à Louis XIV, c'est que la nature l'avoit fait tel.

Au contraire, on avoit fait tout ce qu'on avoit pu pour rendre redoutable Gaston, frère de Louis XIII, et ce n'a jamais été qu'un prince très-méprisable. L'abbé de Choisy conserva tant qu'il put cette impertinente habitude de s'habiller en femme, et l'on sait toutes les folies qu'il fit sous cet ajustement.

Un des manuscrits qu'il m'a laissés contient son histoire, sous le nom de la comtesse des Barres. Elle n'a pas encore été imprimée en entier. Dans mon manuscrit, elle est portée à cinq livres, et l'on n'en a imprimé que trois; mais je crois que le reste paroîtra, car la même personne qui a laissé publier les mémoires de l'abbé de Choisy a donné des copies de ce morceau-là.

En le lisant, tout le monde le trouvera très-bien écrit, contenant des détails voluptueux, peu honnêtes, mais très-agréables à lire. En même temps, on croira cette histoire tout à fait invraisemblable. Je puis pourtant certifier qu'elle est très-véritable. Le vieux abbé, longtemps après avoir écrit la vie de David, de Salomon, des histoires édifiantes, celle de l'Eglise, me contoit encore ses folies avec un plaisir indicible, et je regardois avec étonnement un homme dont la vie avoit été remplie par de si étranges disparates.

En voilà assez sur cet ouvrage, qui ne fait pas honneur à mon parent et ancien ami.

L'abbé de Choisy avoit l'abbaye de *Sainte-Seine*, en Bourgogne. Elle n'est pas bien considérable, puisque dans ce moment-ci elle ne passe guère 6,000 livres de rente; mais d'ailleurs il avoit le prieuré de *Saint-Lô*, en Normandie, qui est très-bon, et il étoit doyen de la cathédrale de Bayeux, même avant que d'être dans les ordres : tout cela lui composoit un revenu de 14,000 livres de rentes. Il n'entra dans les ordres que pendant son voyage de Siam. On trouve dans le journal de ce voyage que, le 7 décembre 1685, il reçut les quatre mineurs; que le lendemain 8, il fut sous-diacre; le 9, diacre; le 10, prêtre; le tout par les mains de l'évêque de *Metellopolis* (*in partibus*), qui faisoit le voyage de Siam avec lui sur le même vaisseau. Au moyen de quoi il partit de France clerc tonsuré, et arriva prêtre à Siam.

Le marquis de Dangeau [1], que l'abbé de Choisy a tant connu, et que j'ai connu moi-même, étoit en même temps un fameux courtisan et un des beaux esprits de la cour de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie françoise en 1688, et n'est mort qu'en 1720. Ce n'est qu'après la mort du Roi qu'il a osé convenir que, pendant la jeunesse de ce monarque, il étoit non-seulement le confident de ses amours, mais qu'il lui prêtoit sa plume pour écrire des billets galans à madame de la Vallière. Cette bonne demoiselle se donnoit des peines infinies pour y répondre

1. Philippe de Courcillon.

de son mieux, et étoit enfin obligée de faire corriger ses thèmes par le même marquis de Dangeau. Il étoit aussi chargé de faire des vers pour le Roi; et, comme il craignoit de les faire trop bons, ils firent peu d'honneur à ce monarque, qui enfin renonça à la poésie, légitime ou adoptive. On dit qu'un jour Monsieur et Madame ayant disputé ensemble sur une question galante, ils s'adressèrent l'un et l'autre au marquis de Dangeau, qui fit pour chacun en secret des vers sur ce sujet, et que le Roi, à qui ils furent montrés, jugea ceux de Madame les meilleurs.

Tout le monde a entendu parler des mémoires de ce marquis de Dangeau. C'est un journal manuscrit de la cour, depuis 1686 jusqu'en 1720. Je les ai lus tout entiers. Il est vrai qu'ils sont chargés de beaucoup de détails minutieux; mais on y trouve aussi un grand nombre d'anecdotes intéressantes. S'il ne les a pas écrits jour par jour, on ne peut douter qu'il ne les revit avec soin, et il n'y auroit pas laissé passer des faits absolument faux. On peut dire que, si ce n'est pas là une vraie histoire de la cour de France pendant trente-cinq ans, ce sont du moins de bons matériaux pour la composer [1].

L'abbé de Dangeau, frère du marquis, et, comme lui, de l'Académie françoise, étoit intime ami de l'abbé de Choisy. En mourant, un peu

1. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce journal a été connu du public, par les extraits qu'en ont donnés madame de Genlis et M. Lemontey. L'un des manuscrits qui ont servi à ces recherches se trouve à la bibliothèque de l'*Arsenal*.

Le *Journal manuscrit de la cour* a été continué sous Louis XV, par M. le duc de Luynes, petit-fils de Dangeau.

avant lui, il lui laissa trois ou quatre gros recueils de remarques en tous genres, qui me sont passés avec les papiers de l'abbé de Choisy, et dans lesquels il y a certainement d'excellentes choses; mais, comme l'écriture en est fort mauvaise, je doute fort que j'aie jamais la satisfaction d'en tirer ce qu'il peut y avoir de précieux.

On juge bien que j'ai tous les livres que l'abbé de Choisy a fait imprimer, et qu'il m'en a fait présent en beau papier et en beaux caractères. Je vais dire mon sentiment en peu de mots sur quelques-uns, car ils sont en grand nombre.

L'abbé de Choisy ne se mit à écrire qu'après qu'il eut cessé tout-à-fait la vie ridicule et singulière qu'il menoit; ce ne fut pas même immédiatement après. Étant rentré dans Paris, et sous les habits de son état, il se trouva dans le cas des femmes qui ont été galantes et coquettes et ont vieilli : elles ont à choisir d'être joueuses, intrigantes, beaux-esprits ou dévotes. L'abbé de Choisy fit tous ces différens rôles l'un après l'autre. D'abord il joua, et perdit presque tout son patrimoine; il ne lui resta que ses bénéfices. Il possédoit, entre autres, l'abbaye de *Sainte-Seine :* il s'y retira, et y fit connoissance avec le fameux Bussy-Rabutin, exilé dans ses terres en Bourgogne, qui lui conseilla de renoncer au jeu, et de faire des livres de dévotion écrits d'une manière agréable et qui se feroient lire par des gens du monde que ces sortes d'ouvrages ennuient ordinairement. L'abbé de Choisy profita de ce conseil; mais ce ne fut que quelques années après. En attendant, il revint à Paris,

et se lia avec le cardinal de Bouillon, qui, sur le point d'aller à Rome assister au conclave de 1676, lui proposa de venir avec lui et d'être son conclaviste. Il y consentit, et m'a souvent conté des détails de ce conclave assez singuliers, et qui prouvent que ces cardinaux italiens sont de grands maîtres en fait de petites intrigues. L'abbé m'a assuré qu'une grande maladie qu'il eut en 1683 le fit résoudre à se convertir, et que depuis ce temps-là il étoit dévot de bonne foi. Ce fut à la suite de cette maladie qu'il composa, de concert avec l'abbé Dangeau, un premier ouvrage imprimé qui reparut ensuite en 1685. Ce sont quatre dialogues sur l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, la providence et la religion. Je ne dirai rien de ce livre, qui traite de matières très-sérieuses; j'avouerai naturellement qu'il m'a ennuyé, quoiqu'il soit bien écrit.

L'année suivante, 1686, il fit ce qu'on peut appeler sa dernière folie, ce fut son voyage de Siam. Tout le monde connoît le journal qu'il en a fait imprimer. Dans quelques endroits il est sec, mais souvent il se relève par des traits d'esprit et des détails fort agréables. En général, l'époque de l'arrivée des Siamois en France et celle des ambassadeurs françois à Siam peuvent fournir beaucoup de réflexions philosophiques. C'étoit une comédie politique, comme il y en a eu plusieurs de ce genre sous le règne de Louis XIV. Elles nous paroissent aujourd'hui bien ridicules; mais elles contribuèrent à la gloire du monarque et à celle de la nation, inséparables l'une de l'autre. L'abbé de Choisy, à